



RAPPORT ANNUEL

2024 CYCLE DE L'EAU



www.paysvoironnais.com

PAYS VOIRONNAIS
Communauté du Pays Voironnais

Sommaire

| | |
|--|------------|
| 1) UN TERRITOIRE ET UN SERVICE EN MUTATION..... | 4 |
| <i>Le territoire du Pays Voironnais.....</i> | <i>4</i> |
| <i>Les indicateurs de performance pour 2024.....</i> | <i>7</i> |
| 2) QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER..... | 10 |
| <i>La relation à l'utilisateur.....</i> | <i>13</i> |
| 3) EAU POTABLE INDICATEURS TECHNIQUES ET PATRIMOINE..... | 24 |
| <i>La production d'eau à partir du milieu naturel.....</i> | <i>25</i> |
| <i>La distribution de l'eau potable : du réservoir au robinet.....</i> | <i>35</i> |
| 4) ASSAINISSEMENT INDICATEURS TECHNIQUES ET PATRIMOINE..... | 45 |
| <i>Le contrôle de conformité des installations d'assainissement collectif et non collectif</i> | <i>45</i> |
| <i>La collecte des eaux usées.....</i> | <i>54</i> |
| <i>Les systèmes d'assainissement.....</i> | <i>60</i> |
| 5) LES INDICATEURS FINANCIERS..... | 77 |
| <i>Comprendre sa facture d'eau et d'assainissement.....</i> | <i>77</i> |
| <i>Autres indicateurs financiers.....</i> | <i>81</i> |
| 6) LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ENVISAGÉS EN 2025..... | 102 |

Avis de la CCSPL

Conformément à l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, créé par l'article 5 de la loi « Démocratie de proximité » du 27 février 2002, ce rapport a été présenté pour avis le 13 juin 2025 à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, composée de membres d'un collège d'élus et d'un collège de représentants d'associations.

La CCSPL a rendu un avis favorable sur le rapport annuel 2024.

1) UN TERRITOIRE ET UN SERVICE EN MUTATION

Le territoire du Pays Voironnais

La Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV), créée au 1^{er} janvier 2000, a connu quelques évolutions récemment suite à la réforme des collectivités territoriales.

En voici les principales :

- **sortie de la commune de la Bâtie-Divisin** au 1^{er} janvier 2016, suite à sa fusion avec les communes de Fitialieu et des Abrets. La nouvelle commune Les Abrets en Dauphiné a rejoint la Communauté de Communes des Abrets.

- **fusion des communes du Pin et de Paladru**, effective au 1^{er} janvier 2017, qui deviennent la commune Les-Villages-du-Lac-de-Paladru.

- **fusion des communes de Pommiers-La-Placette et de St-Julien-de-Ratz**, effective au 1^{er} janvier



2017, qui deviennent la commune de La-Sure-En-Chartreuse. Les communes du Pays Voironnais sont regroupées autour de la ville centre, Voiron.

Au cœur du département de l'Isère, son territoire s'étend sur environ 30 km du nord au sud et 20 km d'est en ouest, couvrant une superficie de 380 km². En 2018, le Pays Voironnais comptait environ 96 149 habitants, dont près de 60 % pour les 5 pôles urbains de Voiron, Voreppe, Moirans, Tullins et Rives.



Sur le **plan géographique**, le territoire est très varié :

- la plaine de l'Isère sur sa partie sud ;
- un paysage de collines et de plateaux sur sa partie ouest ;
- des vallées et collines sur le nord, caractéristiques du secteur du Lac de Paladru et du Val d'Ainan ;
- les contreforts du massif de la Chartreuse, avec pour point culminant, la Grande Sure (1 920 m).

Il constitue également une porte d'entrée du **Parc Naturel Régional de Chartreuse**.

Le Voironnais est caractérisé par un **réseau important hydrogéographique**, avec notamment le **lac de Paladru**, 5^{ème} plus grand lac naturel de France. Le territoire est irrigué par l'Isère au sud, l'Ainan au nord, la Morge au centre et la Fure à l'ouest (qui est l'émissaire du Lac de Paladru). La présence de ces deux derniers cours d'eau a joué un rôle prépondérant dans le développement industriel du Voironnais.

Cette **omniprésence de l'eau** marque la présence de nombreuses zones humides, marais, étangs ou tourbières. On peut noter la présence d'un site Natura 2000, de plusieurs ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) et de plusieurs ENS (Espaces Naturels Sensibles).

Population du territoire et son évolution

Selon les données INSEE, le Service Cycle de l'Eau dessert en eau potable 87 035 habitants en régie directe répartis sur 21 communes (en bleu dans le tableau), et collecte les eaux usées de 81 514 habitants en assainissement collectif (hors assainissement individuel) et 16 696 habitants en assainissement individuel répartis sur 31 communes.

Entre 2018 et 2024, on constate un taux de croissance annuel moyen de 0,35 % pour l'ensemble de la population du Pays Voironnais.

La population totale recensée en 2024 sur l'ensemble du Pays Voironnais est de 98 210 habitants, ces données comprennent la population en résidence secondaire.

Le nombre d'habitants par commune est détaillé dans le tableau suivant, avec la proportion que cela représente sur le Pays Voironnais (Source : Données établies par l'INSEE en 2025).

| Commune | Date d'intégration au service de l'Eau | Population totale 01/01/2025 | Population totale 2018 | % pop CAPV 2024 | Taux de croissance annuel moyen sur la période |
|--------------------------------------|--|------------------------------|------------------------|-----------------|--|
| Bilieu | | 1 645 | 1 603 | 1,7% | 0,37 % |
| Charancieu | | 773 | 789 | 0,8% | -0,29 % |
| Charavines | 2006 | 2 058 | 1 960 | 2,1% | 0,70 % |
| Charnècles | 2003 | 1 488 | 1 431 | 1,5% | 0,56 % |
| Chirens | 1974 | 2 562 | 2 397 | 2,6% | 0,96 % |
| Coublevie | 1974 | 5 817 | 5 423 | 5,9% | 1,01 % |
| La Buisse | 1974 | 3 580 | 3 257 | 3,6% | 1,36 % |
| La Murette | 1974 | 1 896 | 1 925 | 1,9% | -0,22 % |
| La Sure En Chartreuse | 1974 et 2003 | 1 088 | 1 015 | 1,1% | 1,00 % |
| Massieu | | 775 | 769 | 0,8% | 0,11 % |
| Merlas | | 486 | 501 | 0,5% | -0,43 % |
| Moirans | 2009 | 7 725 | 7 834 | 7,8% | -0,20 % |
| Montferrat | | 1 862 | 1 833 | 1,9% | 0,22 % |
| Réaumont | 2003 | 1 037 | 1 041 | 1,0% | -0,05 % |
| Rives | 2003 | 6 678 | 6 688 | 6,7% | -0,02 % |
| Saint-Aupre | 1974 | 1 253 | 1 200 | 1,3% | 0,62 % |
| Saint-Blaise-du-Buis | 2003 | 1 089 | 1 096 | 1,1% | -0,09 % |
| Saint-Bueil | | 716 | 733 | 0,7% | -0,33 % |
| Saint-Cassien | 2003 | 1 199 | 1 198 | 1,2% | 0,01 % |
| Saint-Étienne-de-Crossey | 2006 | 2 694 | 2 687 | 2,7% | 0,04 % |
| Saint-Geoire-en-Valdaine | | 2 441 | 2 431 | 2,5% | 0,06 % |
| Saint-Jean-de-Moirans | 1974 | 3 673 | 3 622 | 3,7% | 0,20 % |
| Saint-Nicolas-de-Macherin | 2002 | 967 | 982 | 1,0% | -0,22 % |
| Saint-Sulpice-des-Rivoires | | 440 | 442 | 0,4% | -0,06 % |
| Tullins | 2002 | 7 784 | 7 841 | 7,8% | -0,10 % |
| Velanne | | 579 | 549 | 0,6% | 0,76 % |
| Villages du Lac de Paladru (Le Pin) | 2016 | 1 419 | 1 361 | 1,4% | 0,61 % |
| Villages du Lac de Paladru (Paladru) | | 1 259 | 1 206 | 1,3% | 0,61 % |
| Voiron | 1974 | 22 141 | 20 744 | 22,3% | 0,94 % |
| Voissant | | 246 | 240 | 0,2% | 0,35 % |
| Voreppe | 2006 | 10 143 | 9 601 | 10,2% | 0,79 % |
| Vourey | 2003 | 1 742 | 1 750 | 1,8% | -0,07 % |

| | | | | |
|----------------------------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| TOTAL PAYS VOIRONNAIS | 99255 | 96149 | 100,0% | 0,46 % |
| Taux de croissance annuel | 0,53 % | 0,19 % | | |
| TOTAL Service de l'Eau | 88 033 | 85 053 | | 0,49 % |
| TOTAL Service de l'AC | 82 878 | 78 842 | | 0,72 % |
| TOTAL Service de l'ANC | 16 377 | 17 307 | | -0,79 % |

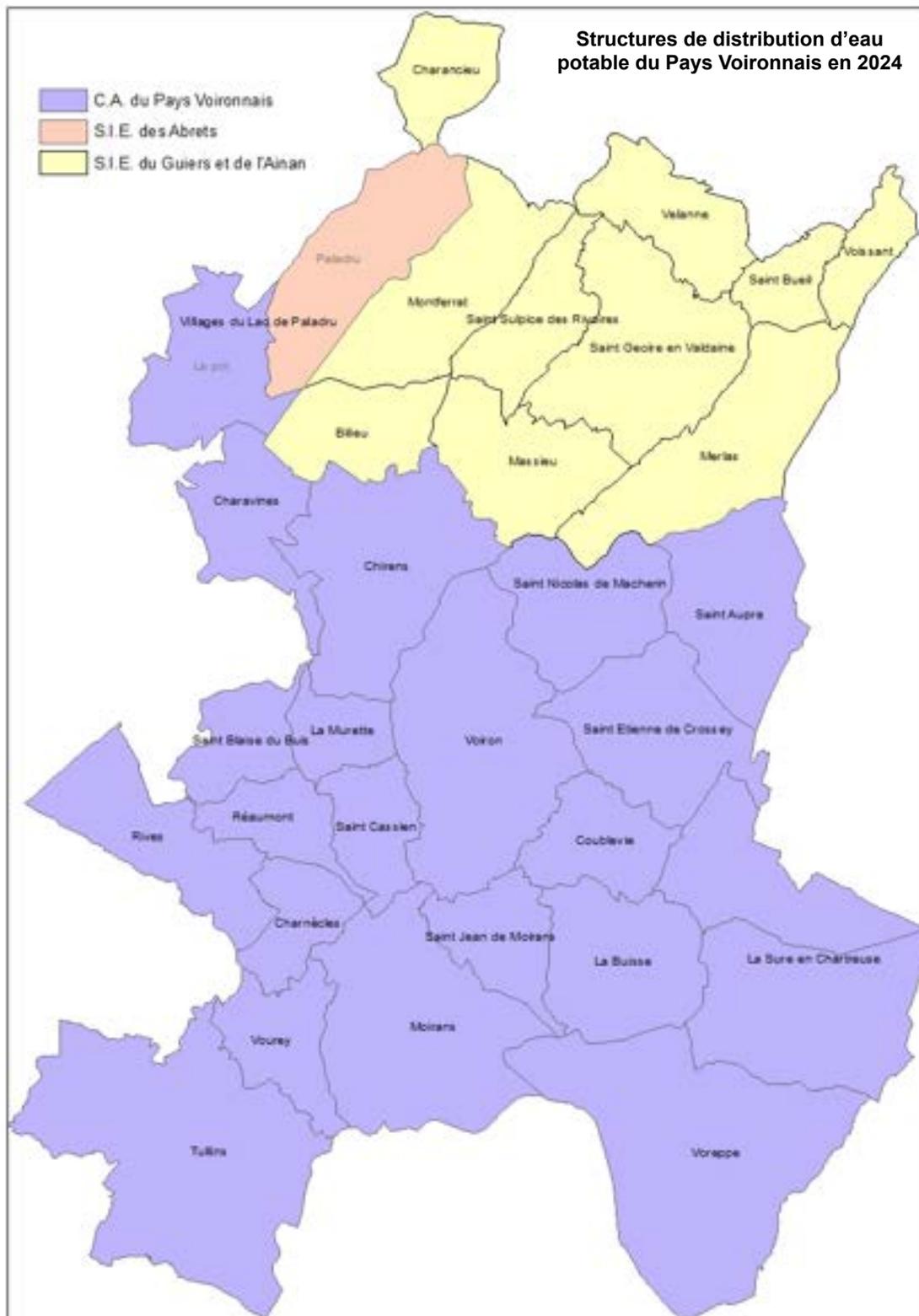
©Insee Sources : Insee, Recensements de la population - Etat civil - Clap, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal .

A noter, les calculs du nombre d'habitants desservis en eau potable et desservis par un réseau de collecte d'assainissement collectif ont été basés sur la population des communes du 1^{er} janvier 2025, alors que les nombres d'abonnés proviennent de la base de données du Service Cycle de l'Eau et sont établis au 31 décembre 2024.

Gestion de la compétence Eau et Assainissement sur le Territoire

Sur les 31 communes composant la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, le Service Cycle de l'Eau gère en régie directe :

- la compétence assainissement sur l'ensemble du territoire ;
- la compétence eau potable de 21 communes. Les onze autres communes du nord du territoire sont gérées par des syndicats d'alimentation en eau qui se superposent en partie à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais. De ce fait, en application du principe de « représentation – substitution », le Pays Voironnais gère l'alimentation en eau de ces communes par l'intermédiaire des syndicats existants.



Les indicateurs de performance pour 2024

Depuis l'exercice 2008, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service doit présenter les indicateurs techniques et financiers définis par le décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 et par l'arrêté du 2 mai 2007. Ces indicateurs sont destinés à améliorer l'accès aux usagers à l'information et à contribuer à faire progresser la qualité des services d'eau et d'assainissement.

Ces indicateurs s'appuyant sur des référentiels communs faciliteront la comparaison entre les différentes collectivités, notamment avec la mise en place d'un système d'information par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) en application des articles L.213-1 et L.213-2 du code l'environnement.

Les indicateurs présentés ci-dessous ont été calculés selon les recommandations de la circulaire interministérielle n°12/DE du 28 avril 2008 et des fiches descriptives disponibles sur le site www.eaudanslaville.fr.

INDICATEURS DES SERVICES D'EAU POTABLE

| Code Indicateur | Intitulé | Valeur | Unité |
|---|---|--------|----------------------|
| Indicateurs descriptifs des services | | | |
| D 101.0 | Estimation du nombre d'habitants desservis | 88 033 | hab |
| D 102.0 | Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ | 1,96 | € |
| D 151.0 | Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service | 7 | Jours ouvrables |
| Indicateurs de performance | | | |
| P101.1 | Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie | 99,6 | % |
| P102.1 | Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques | 99,3 | % |
| P103.2B | Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable | 110 | Points / 120 |
| P104.3 | Rendement du réseau de distribution | 78 | % |
| P105.3 | Indice linéaire des volumes non comptés | 5,01 | m ³ /km/j |
| P106.3 | Indice linéaire de perte en réseau | 4,41 | m ³ /km/j |
| P107.2 | Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (moyenne sur les 5 dernières années, données du SIG) | 1,085 | % |
| P108.3 | Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau | 76,6 | % |
| P109.0 | Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité | nc | |
| P151.1 | Taux d'occurrence des interruptions non programmées | nc | Nb/1000 ab |
| P152.1 | Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés | nc | |
| P153.2 | Durée d'extinction de la dette de la collectivité | 9,66 | an |
| P154.0 | Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente | nc | |
| P155.1 | Taux de réclamations | nc | |

INDICATEURS DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

| Code indicateur | Intitulé | Valeur | Unité |
|---|--|--------|------------------|
| Indicateurs descriptifs des services | | | |
| D 201.0 | Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif | 82 878 | hab |
| D 202.0 | Nombre d'autorisation de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées | 8 | unités |
| D 203.0 | Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration | 1436 | tMS |
| D204.0 | Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ | 2,12 | €/m ³ |
| Indicateurs de performance | | | |
| P201.1 | Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées (donne le potentiel de raccordement au réseau) | 83,5 | % |
| P202.2B | Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées | 101 | Points / 120 |
| P206.3 | Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation | 100 | % |
| P207.0 | Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité | nc | |
| P251.1 | Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers | nc | Nb/1000 ab |
| P252.2 | Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau | nc | Nb/100 km |
| P253.2 | Taux de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées en moyenne sur les 5 dernières années (à partir des données SIG) | 0,29 | % |
| P254.3 | Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau | 92,5 | % |
| P255.3 | Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées | 100 | Unités / 120 |
| P256.2 | Durée d'extinction de la dette de la collectivité | 8,67 | an |
| P257.0 | Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente | nc | |
| P258.1 | Taux de réclamations | nc | |

INDICATEURS DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

| Code Indicateur | Intitulé | Valeur | Unité |
|---|--|--------|--------------|
| Indicateurs descriptifs des services | | | |
| D 301.0 | Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif | 16 696 | hab |
| D 302.0 | Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif | 110 | Points / 140 |
| Indicateurs de performance | | | |
| P301.3 | Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif | 27 | % |

Ces indicateurs constituent la base des données de l'observatoire des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

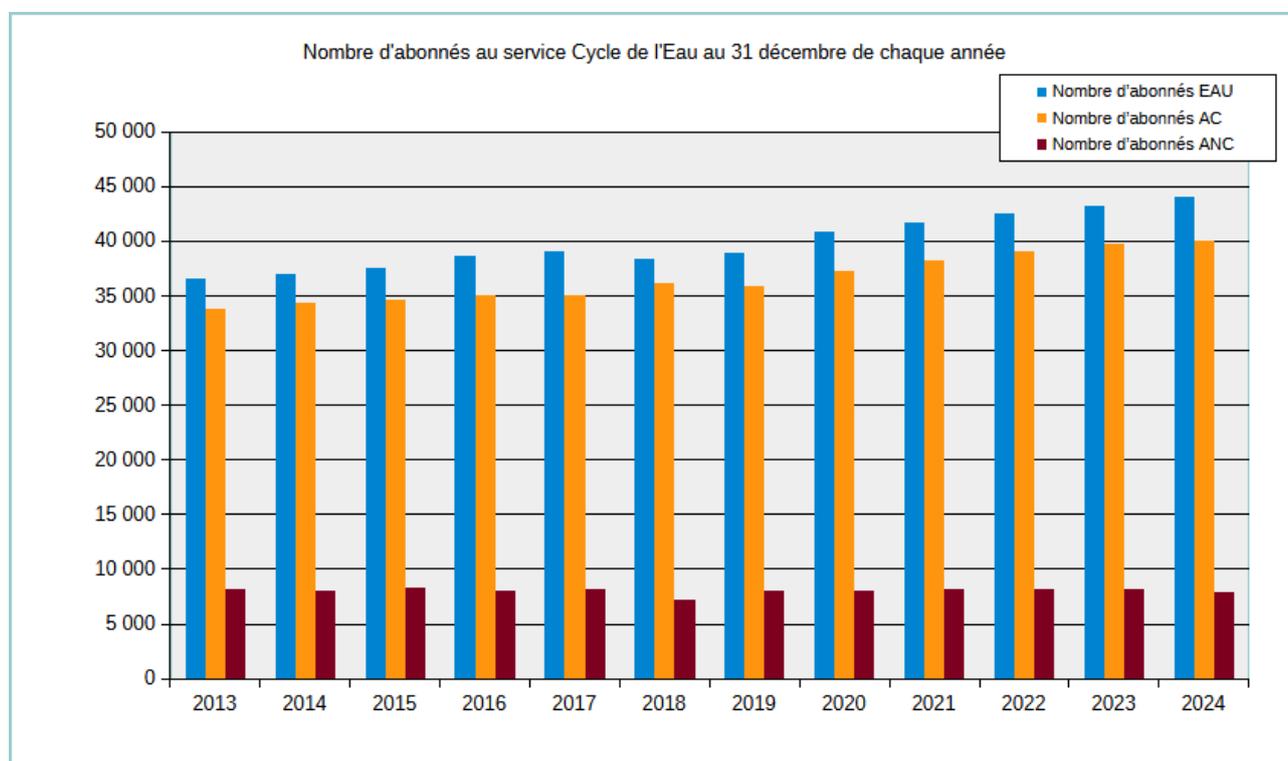
2) QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER

Au 31 décembre 2024, le service Cycle de l'Eau du Pays Voironnais répondait aux besoins de :

- 43 999 abonnés en eau potable.
- 40 521 abonnés en assainissement collectif.
- 8 206 abonnés en assainissement non collectif.

Ainsi 92 % des abonnés sont raccordés au réseau d'assainissement collectif.

Le nombre d'abonnés en eau potable a augmenté de 18 % en 10 ans (soit 6 934 abonnés supplémentaires).



Instruction des dossiers d'urbanisme

Dans le cadre de l'instruction des demandes d'urbanisme, le service Cycle de l'Eau est consulté pour avis en tant que service gestionnaire sur le périmètre des 31 communes du Pays Voironnais pour l'assainissement et 21 communes pour l'eau.

Les services instructeurs interrogent directement les syndicats gestionnaires pour les 11 autres communes, conformément à la page 6 du rapport annuel.

Ces instructions consistent à donner des avis sur :

- X la faisabilité des raccordements en eau et en assainissement,
- X les conditions dans lesquelles les raccordements devront être réalisés,
- x le montant estimatif de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), lié au projet,
- x la conformité à la réglementation du dispositif d'assainissement autonome, et son dimensionnement en adéquation avec le potentiel habitable du projet.

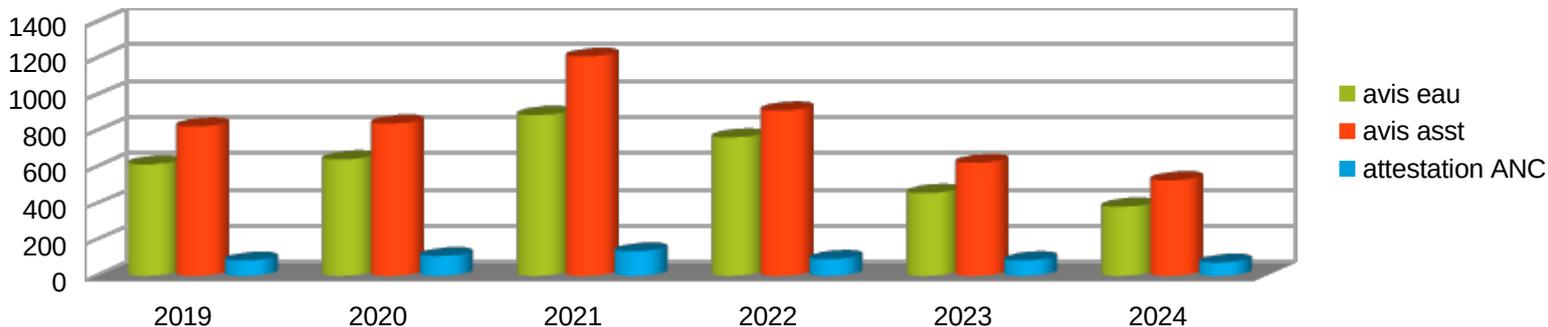
En **2024**, le service a émis 981 avis et a été consulté pour répondre à 527 **demandes d'urbanisme** réparties comme suit :

- X **85** certificats d'urbanisme (CU) , (57 en AC + 28 en ANC)
- X **99** déclarations préalables (DP), (69 en AC + 30 en ANC)
- X **315** permis de construire (PC), (207 en AC + 108 en ANC)
- X **28** permis d'aménager (PA). (17 en AC + 11 en ANC)

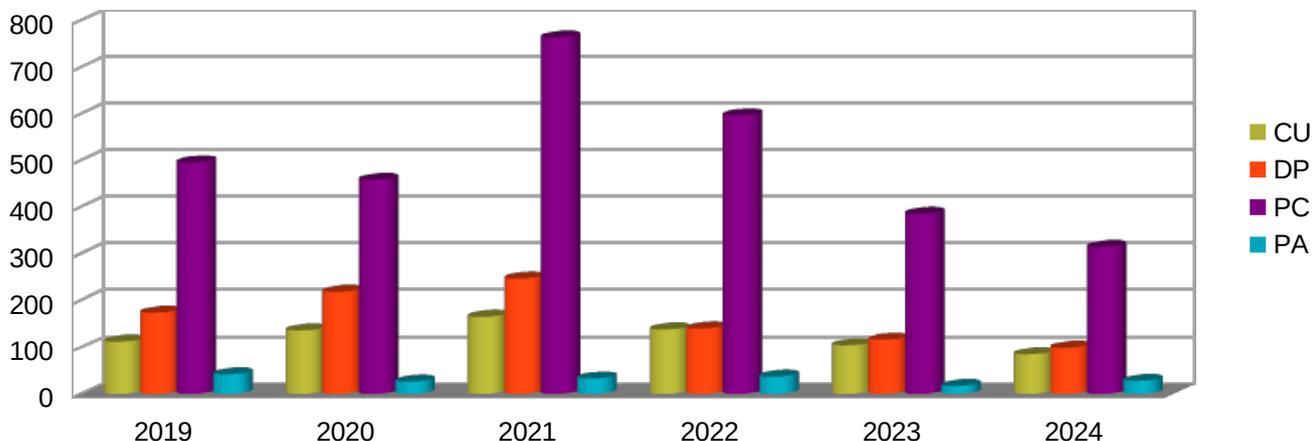
981 avis ont été envoyés :

- X **527** avis assainissement
- x **381** avis eau
- X **73** attestations de conformité d'un projet assainissement non collectif.

Nombre de dossiers traités



Répartition des demandes



Instruction des dossiers d'individualisation

Dans le cadre du suivi des projets immobiliers, **35 dossiers d'individualisation des compteurs d'eau ont été finalisés en 2024 contre 31 en 2023**, représentant un cumul de 602 compteurs mis en service, contre 616 en 2023.

Le nombre de dossiers finalisés est en augmentation (**12 % de 2023 à 2024**). On observe également une augmentation du nombre de demandes pour la création de dossiers d'individualisation (**38 % entre 2023 et 2024 suivant les 28 % d'augmentation entre 2022 et 2023**). On constate cependant une diminution du nombre moyen de compteurs reliés à chacun des dossiers (**20 en 2023 pour 17 en 2024**).

Ces dossiers permettent de mettre en place des conventions entre les bailleurs sociaux ou gestionnaires de projets immobiliers et le service Cycle de l'Eau, sur les limites respectives de responsabilités, ce qui permet de clarifier la gestion des litiges possibles en cas de fuites privatives ou d'incohérences de consommation.

Ces dossiers étant assujettis aux travaux, leur suivi et traitement sont souvent réalisés sur une longue période.

Devis et travaux de raccordement Eau et Assainissement

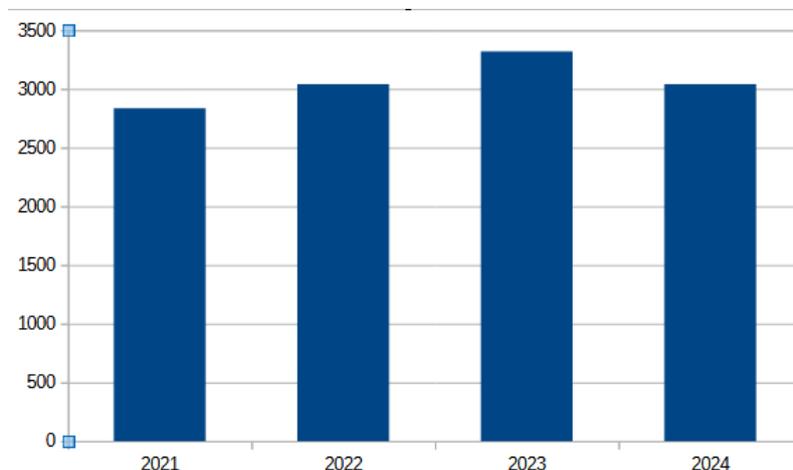
Pour l'exercice 2024, **231 devis ont été réalisés par le service et/ou l'entreprise mandaté par le service** (contre 247 en 2023) sur l'ensemble du territoire avec respectivement :

- ✓ 169 devis pour des interventions ou des raccordements aux réseaux de distribution d'eau potable (AEP).
- ✓ 62 devis pour des raccordements aux réseaux d'eaux usées (EU).

Traitement des « Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux » DICT

Le nombre de réponses à apporter aux demandes formulées par les intervenants extérieurs sur le territoire de la CAPV et pouvant impacter les réseaux de distribution, de transport ou de collecte du service est de 3 041, soit une diminution du nombre de dossiers à traiter de -8,4 % **par rapport à l'exercice 2023** (3 319 dossiers).

Evolution du nombre de DICT



La relation à l'utilisateur

L'unité Relation à l'Usager est composée de 25 agents, répartis sur 4 secteurs d'activité :

- ✓ l'accueil clientèle,
- ✓ la relève annuelle des compteurs d'eau et les interventions journalières,
- ✓ la facturation,
- ✓ le contrôle de conformité des installations d'assainissement collectif et non collectif, dont le bilan d'activité se trouve en page 45.

* L'accueil Clientèle

L'équipe clientèle est composée de 5 chargés de clientèle et d'une Adjointe à la Responsable de l'Unité Relation Usagers, qui encadre cette équipe, soit 6 ETP.

Véritable porte d'entrée du Service Cycle de l'Eau, le travail des chargés de clientèle consiste à répondre prioritairement aux demandes des abonnés, sur les thématiques suivantes :

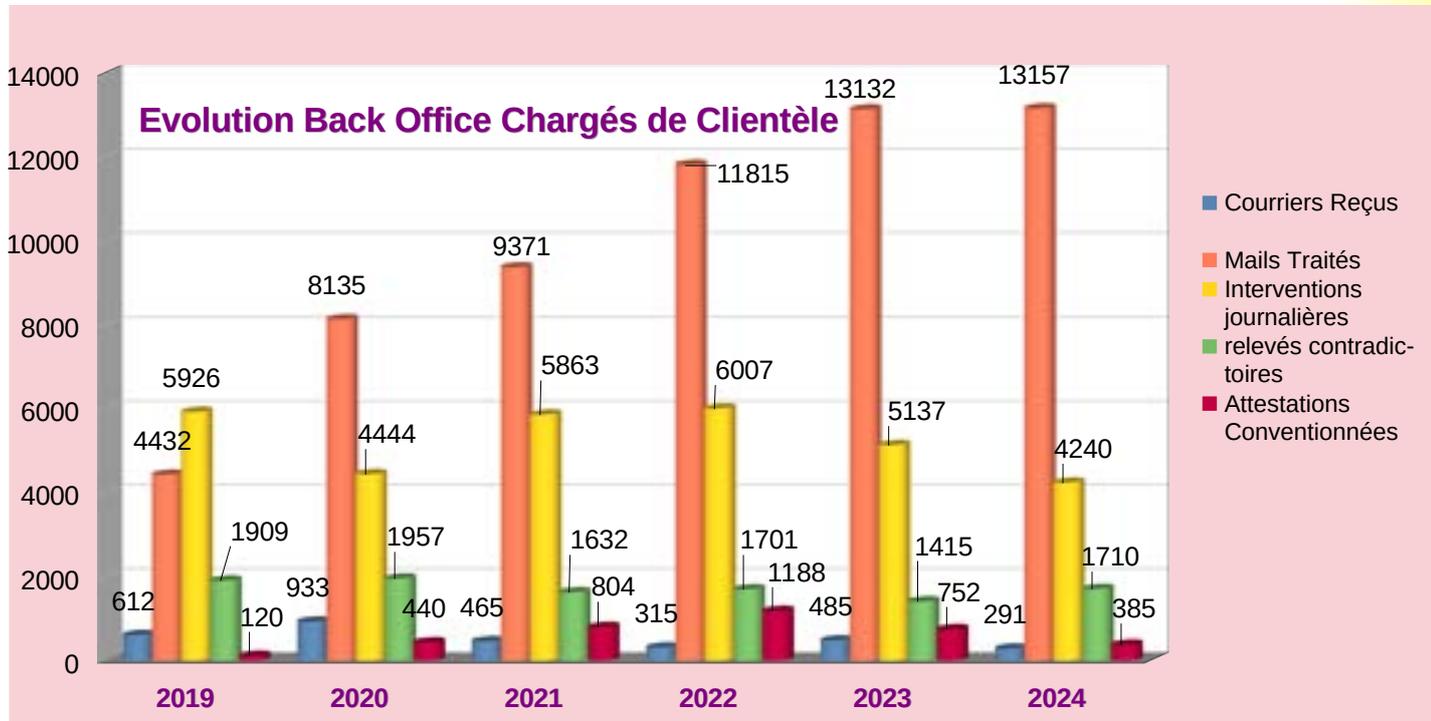
- ✓ interventions : mise en service, mise hors service, contrôles compteurs,
- ✓ réponses aux mails et courriers,
- ✓ traitement des attestations conjointes et conventionnées,
- ✓ factures : impression, explications, paiement TP,
- ✓ assainissement : contrôles, factures AC/ANC,
- ✓ exploitation eau potable : coupure, qualité eau, pression, incident réseaux,
- ✓ moyens de paiement : demandes de mensualisation, prélèvements automatiques à échéance,
- ✓ réclamations : dégrèvements, départ/arrivée non manifestés, inversions de compteurs,
- ✓ renseignements pour devis travaux, créations de compteurs,
- ✓ exploitation assainissement : eaux usées, débordement regard, évacuations,
- ✓ urbanisme : PFAC.



Deux espaces d'accueil informatisés et accessibles PMR permettent aux agents du Service Cycle de l'Eau de recevoir du public dans des conditions optimales.

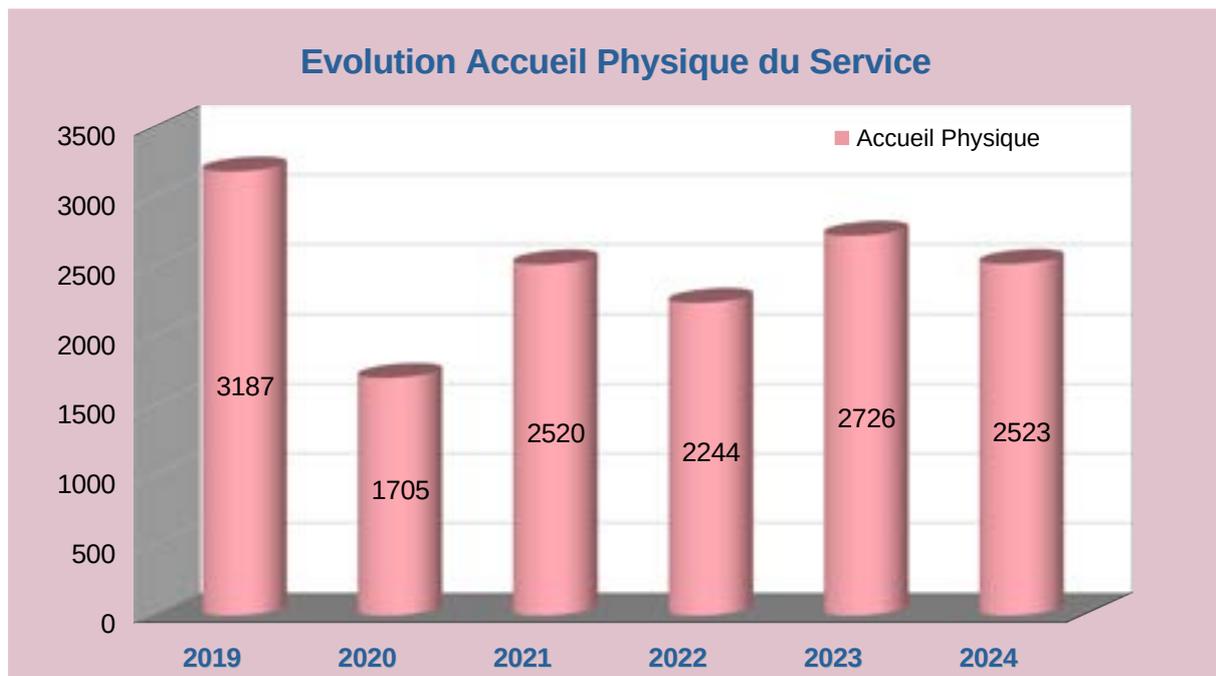
Les chiffres clés de l'accueil clientèle

- ➔ **13 157** mails traités par les chargés de clientèle (demandes diverses, retours de contrats d'abonnements, relevés contradictoires, retours d'interventions) sur **17 562** mails reçus sur la boîte mail générique "contact-eau" et dispatchés dans les différentes unités.
- ➔ **19 572** appels téléphoniques traités,
- ➔ **4 240** interventions programmées (dont **2 479** pour la gestion d'abonnement),
- ➔ **594** Mutations avec Photo du compteur, qui ont permis de limiter les déplacements des releveurs.

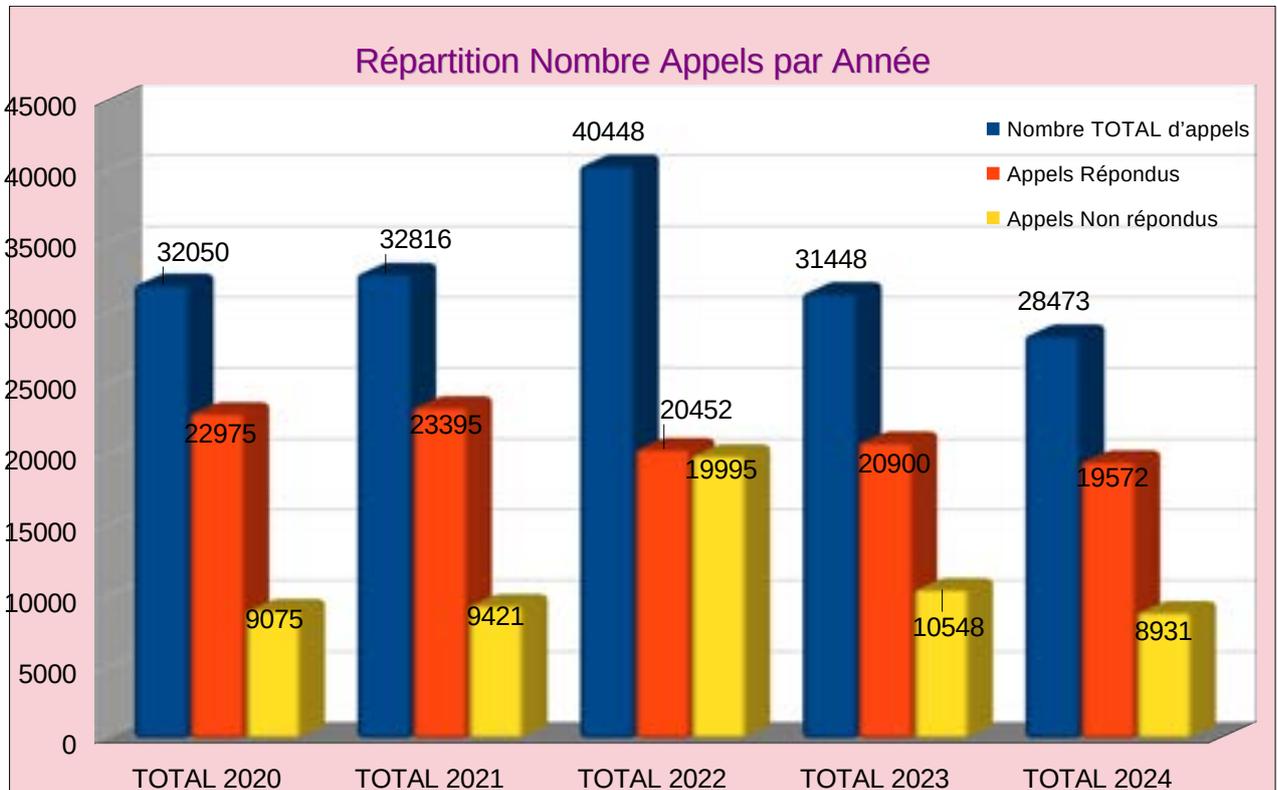


La réception de mails ne cesse d'évoluer à la hausse depuis la période Covid, **+ 200 %**.

L'utilisation des **attestations conventionnées** avec les organismes partenaires (bailleurs sociaux et agences immobilières) est en baisse suite à la fin de la collaboration avec Alpes Isère Habitat. Cependant, le nombre d'interventions pour la gestion d'abonnement est également à la baisse grâce à la **transmission de photo** du compteur lors des arrivées dans les logements (-28% par rapport à 2023).



L'accueil physique n'a pas retrouvé ses valeurs d'avant Covid, il est compensé par l'interface "mails".



En 2024, **69% des appels entrants** ont pu être traités par les chargés de clientèle. Ce qui représente une amélioration de 2 % supplémentaires par rapport à 2023 et 19 % par rapport à 2022. Cela s'explique essentiellement par la baisse du nombre d'appels entrants.

Mais la diminution des effectifs des chargés de clientèle en 2022/2023, ne permet pas d'atteindre les niveaux de traitement des appels d'avant Covid (en moyenne 73 % des appels traités).

Suivi des Affaires Sowave

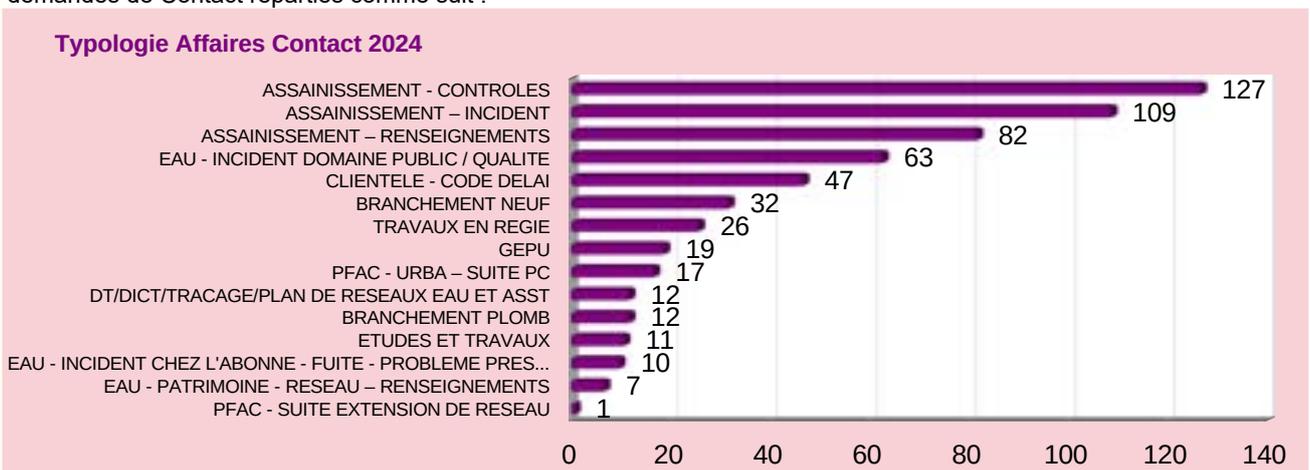
Le logiciel métier (Sowave) permet de créer des "Affaires" de suivi de dossiers en fonction de la demande. Ces affaires sont déjà largement utilisées depuis 2020 par les chargés de clientèle pour la gestion d'abonnements (mise en service, résiliation, mutation, relevés contradictoires et attestations conventionnées).

Mais également par l'équipe facturation, au travers des affaires de mensualisation et prélèvement automatique.

Ces affaires permettent d'optimiser la traçabilité de la demande d'un abonné au sein du service Cycle de l'Eau, au travers de thèmes tels que :

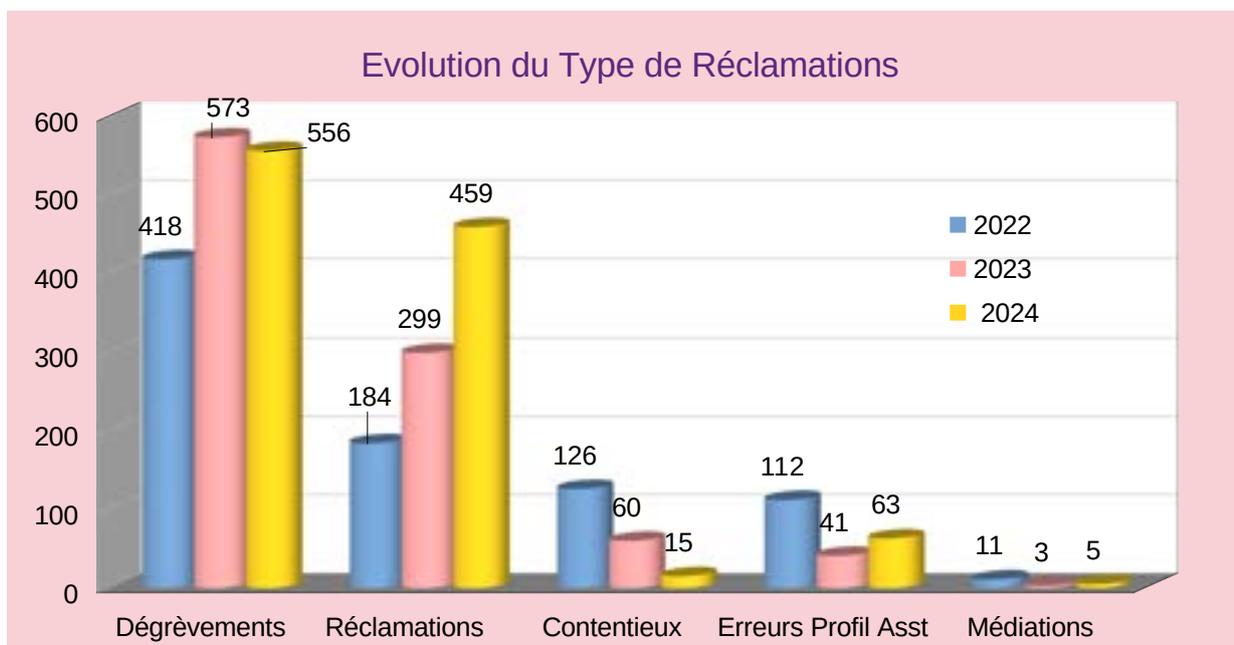
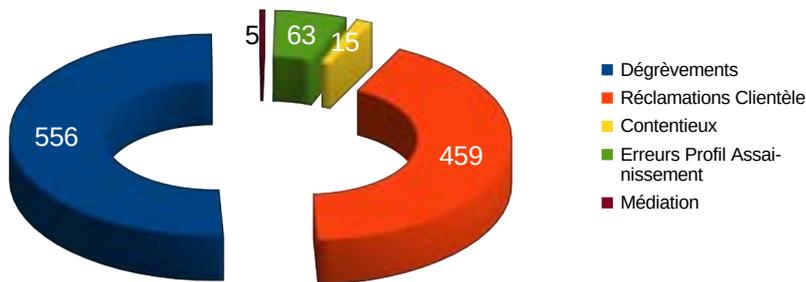
- la Gestion d'abonnements,
- les Demandes de Contact (Affaire Contact),
- les Réclamations,
- les Dégrèvements,
- les Contentieux.

Ainsi, **9 202 affaires** ont été créées en 2024 (toutes catégories confondues) par les chargés de clientèle, dont 575 demandes de Contact réparties comme suit :



Les chiffres clés des réclamations

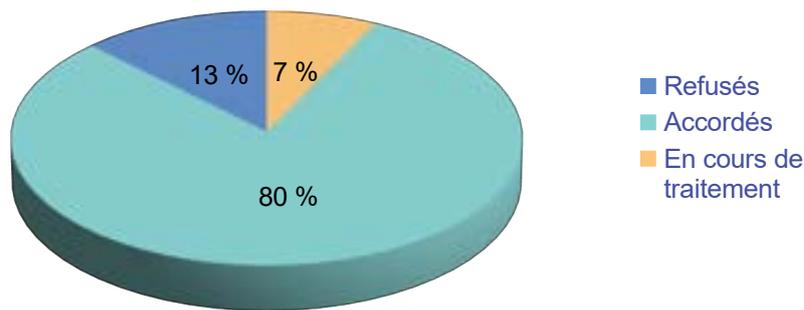
→ 1 098 dossiers de réclamations ont été traités en 2024, dont voici la répartition :



Dans la continuité de 2023, l'évolution de **plus de 25 %** des demandes de dégrèvements depuis 2022 s'explique par une systématisation de l'envoi des conditions d'attribution des dégrèvements, conformément à la loi Warsmann de 2012, à chaque surconsommation relevée. Cette clarification a eu également pour conséquence une baisse significative du recours au Médiateur de l'Eau.

Dans une même dynamique, l'évolution de **plus de 60 %** des réclamations depuis 2022 s'explique par une systématisation de l'utilisation des affaires "Réclamations" qui permet un meilleur comptage et un meilleur suivi du traitement des dossiers.

Nature des réponses aux demandes de dégrèvement



Parmi les demandes de dégrèvement recevables, **80 %** ont bénéficié d'une réponse positive.

Depuis 2021, une attention particulière a été accordée à la diminution du **temps de traitement** des demandes de dégrèvement : avec une moyenne de **41 jours** de traitement en 2024 (contre 88 jours en 2020), la diminution du temps de traitement se poursuit encore.

En cas de contestation de la décision rendue par le service, les abonnés peuvent saisir le Médiateur de l'eau. En 2024, le Médiateur a été saisi pour **5 dossiers** seulement (3 dossiers en 2023).

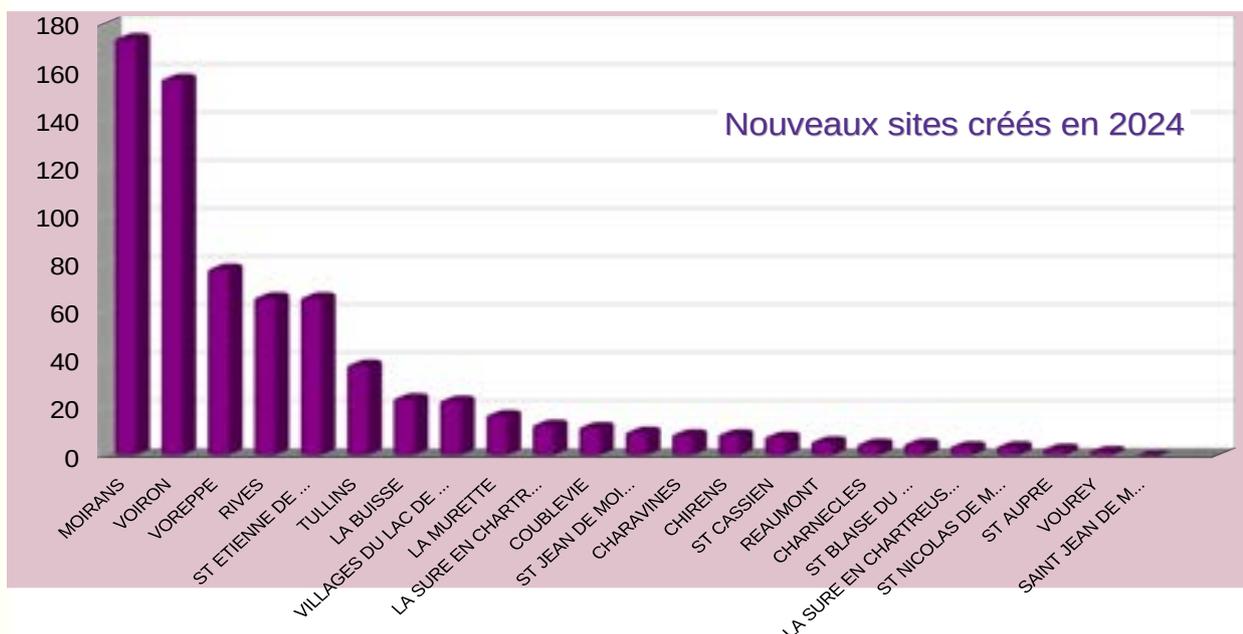


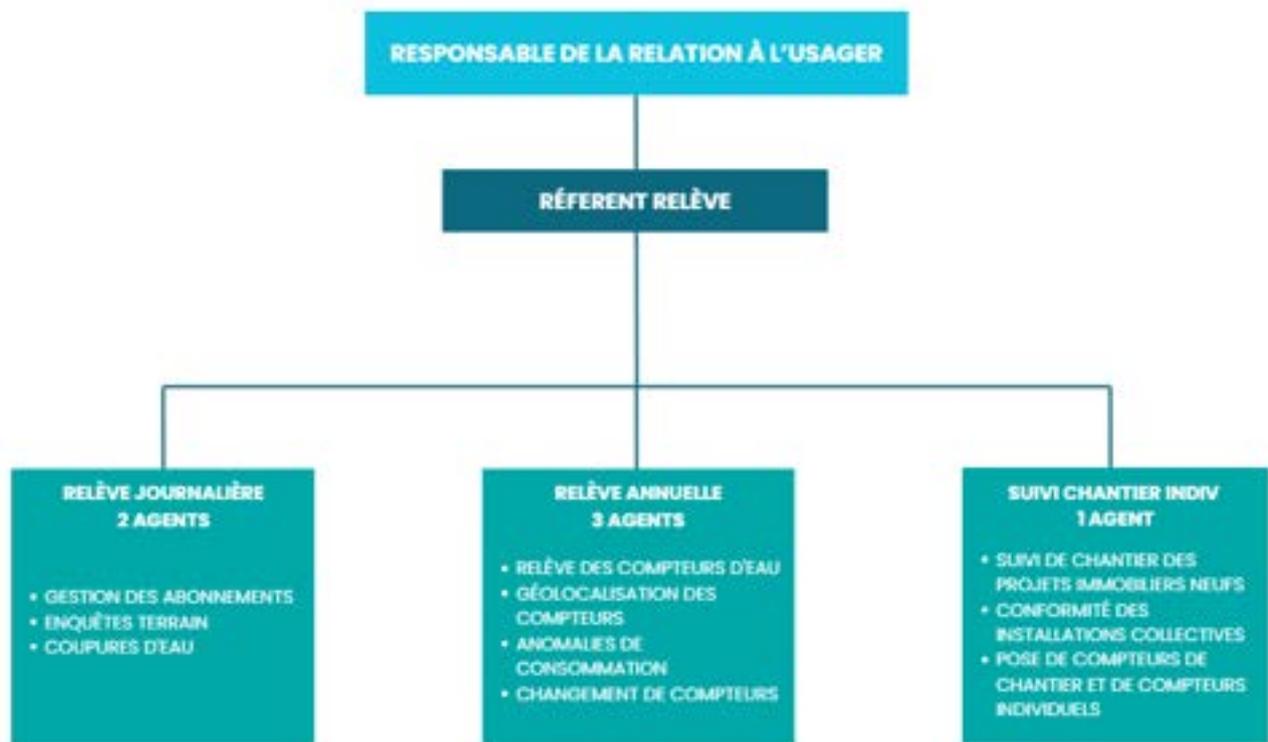
Les chiffres clés des Nouveaux Abonnements

→ **733 Nouveaux Abonnements** ont été créés en 2024 (contre **857** en 2023) pour de nouveaux logements. Ces nouveaux compteurs sont dans leur grande majorité, posés dans le cadre de constructions collectives.

La **commune de Moirans**, dont l'essor est le plus important en 2024, notamment grâce au programme "Les Impériales", a bénéficié de 174 compteurs supplémentaires.

La **commune de Voiron** a enregistré 157 compteurs supplémentaires, grâce notamment aux nouvelles constructions collectives sur le secteur Divercité.





Quelques chiffres clés :

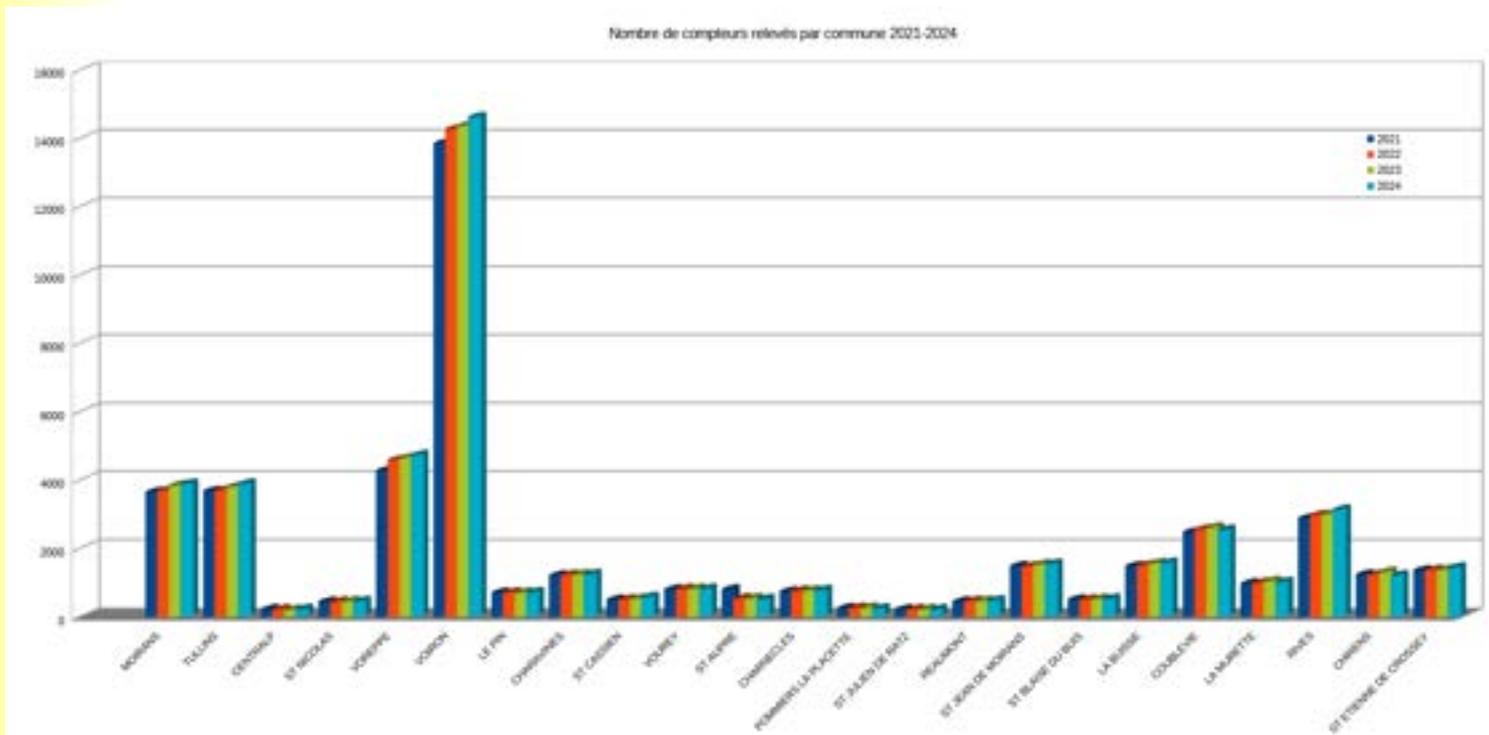
- 46 361 compteurs relevés
- 4 240 interventions journalières
- 3 647 avis de coupure
- 1 226 compteurs changés
- 923 enquêtes terrain



LA RELÈVE ANNUELLE

La relève des compteurs d'eau est assurée une fois par an sur chaque commune, les releveurs réalisent les missions suivantes :

- **Relève des compteurs d'eau**, selon un planning préétabli à respecter,
- **Géolocalisation des compteurs** non référencés,
- **Alerte des usagers** conformément à la réglementation en vigueur en cas de surconsommation ou d'anomalie constatée,
- **Réalisation de petits travaux de plomberie** et réparation de fuites d'eau avant compteur,
- **Analyse des anomalies** des relèves réalisées,
- **Changement des compteurs anciens.**



Le nombre de jours de relève ainsi que le temps de relève d'un compteur diffèrent suivant :

- ❖ les communes (densité de la population), les accès (regards inaccessibles, gaines techniques, entretien des regards, ...),
- ❖ le type de compteurs : classique ou radio,
- ❖ le nombre de compteurs dans un même regard et gaine technique,
- ❖ le nombre de releveurs.

Répartition des compteurs sur l'ensemble du parc

Sur l'ensemble du parc de 46 361 compteurs, seuls 28 % (13 136) sont équipés de tête émettrice permettant d'effectuer une relève à distance.

Le reste étant composé de compteurs classiques nécessitant :

-> la manipulation des regards,

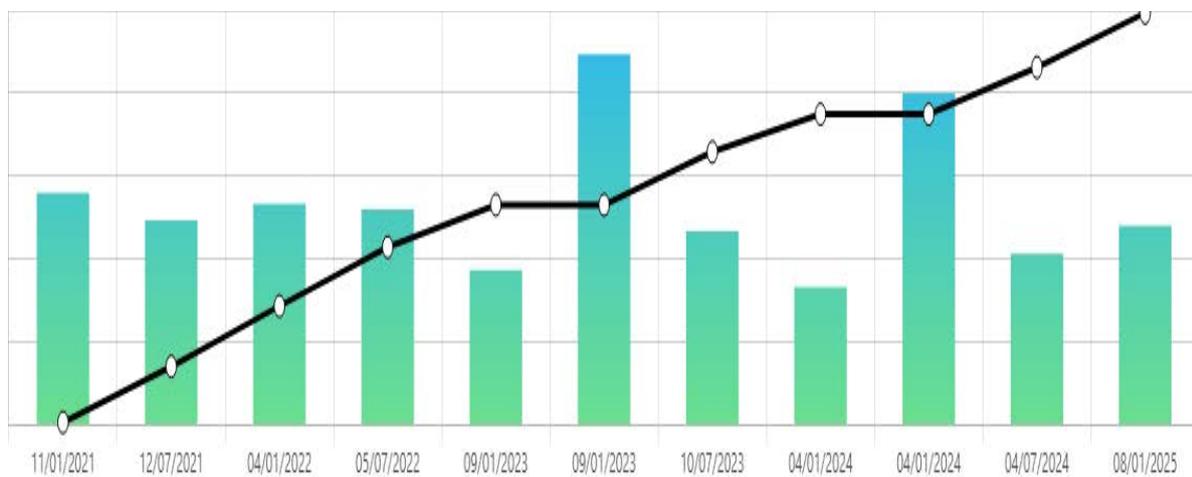
-> l'accès à tous les bâtiments et aux propriétés privées afin de visualiser les index.



Notre outil smart relève permet de faire ressortir plusieurs graphiques de consommations suivant la programmation de la tête émettrice.

ANALYSE DES CONSOMMATIONS :

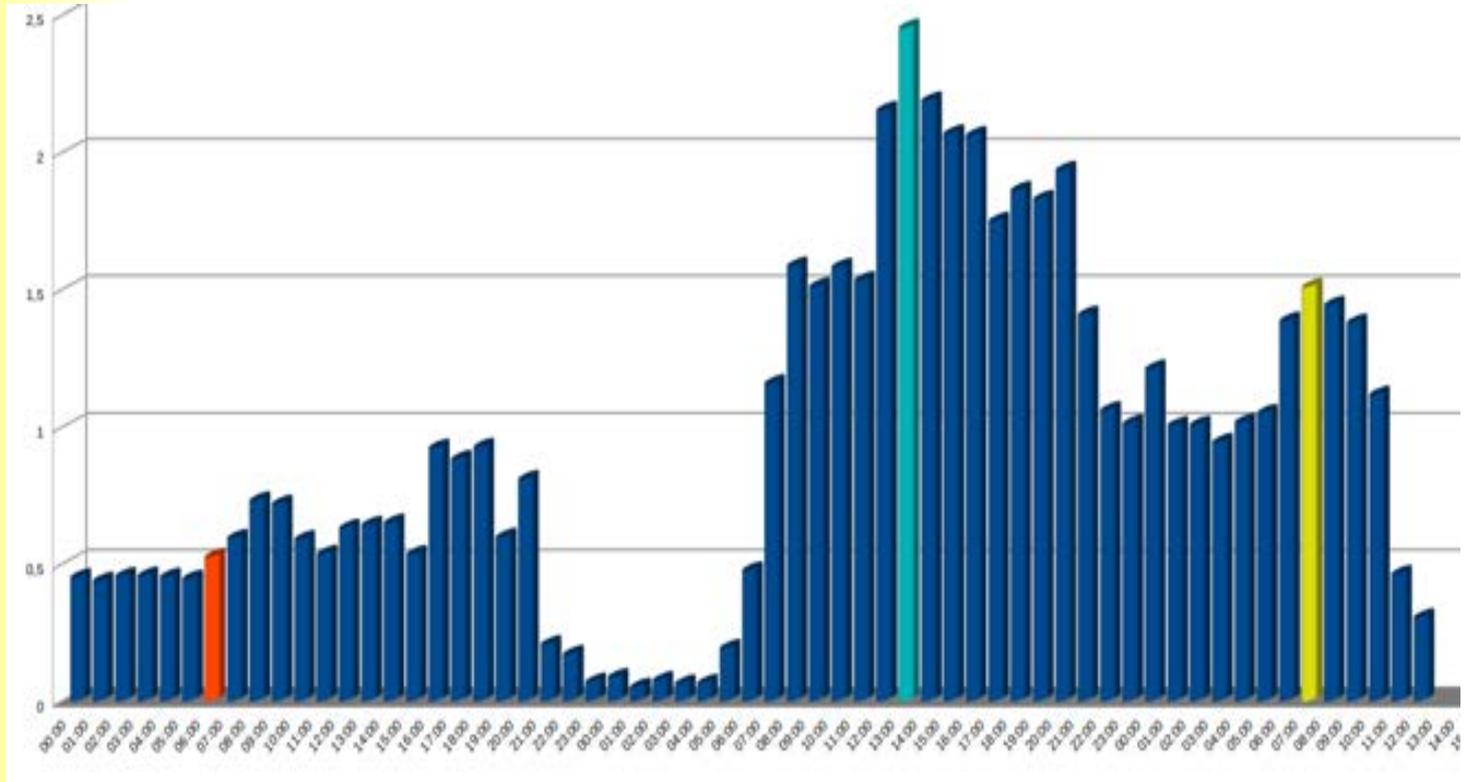
- **SOIT PAR MOIS**



- **SOIT PAR JOUR**

Lors de la programmation de la tête émettrice => ponctuel pour des analyses plus précises.

Consommation horaires



LE RENOUVELLEMENT DU PARC COMPTEURS

1 226 compteurs ont été changés sur l'année 2024.

La politique de changement des compteurs s'appuie sur plusieurs critères :

- l'ancienneté des compteurs (+15 ans),
- la difficulté d'accès de certains compteurs,
- la localisation des compteurs sur des secteurs où le rendement est faible.

En fonction des situations, le temps de relève est considérablement augmenté (compteurs inaccessibles, commune très étalée...)

Les compteurs sont systématiquement remplacés par des compteurs radio afin de faciliter la lecture à distance de l'index.

INTERVENTIONS JOURNALIÈRES



Il s'agit essentiellement d'interventions pour :

- **la gestion des abonnements** : mise en service, mise hors service, mutation, conseil,
- **les enquêtes terrain** : contrôles facturation, départ non manifesté, conso à 0, inversions de compteurs,
- **les coupures d'eau** : information des abonnés d'une coupure d'eau suite à des travaux réalisés sur les réseaux, fuite...



COUPURE D'EAU

Toute l'année, des travaux sont programmés sur le territoire pour la rénovation de conduites d'eau potable et /ou d'eaux usées, d'extension de réseaux, de réparation de fuites.
Pour alerter les usagers de ces coupures d'eau, des flyers sont distribués dans les boîtes aux lettres par l'équipe relève.

En 2024, ce sont **3 647** avis de coupures qui ont été distribués aux abonnés.

INDIVIDUALISATION - CHANTIER



L'individualisation du contrat de fourniture d'eau permet la création d'abonnements individuels : chaque lot d'un immeuble devient abonné au Cycle de l'eau, en opposition au compteur général qui enregistre la consommation globale d'un immeuble (tous abonnés confondus).

Schéma de pose de kit compteur pour une construction collective conforme.



3) EAU POTABLE

INDICATEURS TECHNIQUES ET PATRIMOINE

Depuis quelques années, les conditions climatiques complexifient la gestion des ressources en eau potable. Le territoire du Pays Voironnais n'échappe pas à ces difficultés.

L'ensemble des agents du service reste vigilant à la continuité de l'alimentation en eau potable sur le territoire qu'il gère.

Les agents ont assuré leurs différentes missions relatives :

- au contrôle de la qualité (traitements, purges sur réseau,...),
- à la recherche de fuites,
- à la régulation des réseaux (réglages des appareils de régulation, pression, débit,...),
- à la maintenance de l'ensemble des sites et des réservoirs (lavage, entretien,...),
- aux tests des poteaux incendie,
- à l'amélioration et la sécurisation des systèmes de télésurveillance.

En 2024, l'activité de l'unité Exploitation Eau Potable

- 480 filtres changés
- 82 cuves de réservoirs lavées
- 2 500 relevés d'information sur les niveaux des ressources
- 850 km de réseaux inspectés

La production d'eau à partir du milieu naturel

Les ressources

Le service Cycle de l'Eau gère un grand nombre de réseaux alimentés par 33 sources ou forages en 2024. Ces réseaux sont interconnectés entre eux, permettant le renfort pour alimenter certains secteurs et la sécurisation de cette alimentation.

- Le **Réseau de Saint Joseph** est alimenté par le puits situé sur la commune de Saint-Joseph-de-Rivière et le captage de Rossetière situé sur la **commune** de Saint-Etienne-de-Crossey. Il dessert les communes de Coublevie, La Buisse, Saint-Jean-de-Moirans, une partie de Voiron, Saint-Cassien, ainsi qu'une partie de Tullins.
- Le **Réseau de Rives Plaine** est alimenté par un import d'eau de la Communauté de Communes Bièvre Est. Il alimente quelques abonnés de la commune de Rives.
- Le **Réseau de la Bouvardière**, sur la commune des Villages-du-Lac-de-Paladru – Le Pin, est alimenté par l'**achat d'eau de la Bouvardière** de la commune de Valencogne.
- Le **Réseau de la plaine de Tullins** est alimenté par la **source de Maltras** localisée sur la commune de Tullins. Il dessert la plaine de la commune de Tullins.
- Le **Réseau du Racin** à Voreppe est alimenté par les **sources de Racin / Rigonniere**.
- Le **Réseau de Saint-Nicolas-de-Macherin** est alimenté par la **source des Combes** située sur la commune de Saint-Aupre et alimente le bourg de Saint-Nicolas-de-Macherin.
- Le **Réseau Principal de Moirans** est alimenté par les **puits de Saint Jacques de Moirans**. Il dessert la commune de Moirans.
- Le **Réseau du Nantin** est alimenté par les **puits du Nantin**. Il alimente les communes de Charnècles, Réaumont et Saint-Blaise-du-Buis.
- Le **Réseau du Marais de Chirens** est alimenté par les puits du **Marais de Chirens**, localisés sur la commune de Chirens. Il dessert les communes de Chirens, Voiron, La Murette et une partie de la commune de Saint-Nicolas-de-Macherin.
- Le **Réseau de Méarie et de l'Eslinard** est alimenté par les **sources Thivollier, Orcel et Gouy-Paillet** localisées sur la commune de Tullins. Il dessert la partie haute de la commune de Tullins.
- Le **Réseau du Pin** est alimenté par les **sources de Brésins**, localisées sur la commune des Villages-du-Lac-de-Paladru – Le Pin.
- Le **Réseau de Voreppe Chevallon** est alimenté par les **captages du Chevallon**, localisé sur la commune de Voreppe. Il dessert le quartier du Chevallon sur la commune de Voreppe.
- Le **Réseau de Saint-Etienne-de-Crossey** est alimenté par le **puits d'Enfer** et la source du Colombier, localisés sur la commune de Saint-Etienne-de-Crossey.
- Le **Réseau du Grand Ratz** est alimenté par les **sources du Grand Ratz** localisées sur la commune de La Buisse. Il dessert le hameau du Grand Ratz.
- Le **Réseau de Ture** est alimenté par un import d'eau de la commune de Miribe- les-Echelles. Il dessert le hameau de Ture sur la commune de Saint-Aupre.
- Le **Réseau de Vourey** est alimenté par le **captage du Bourgeat**, localisé sur la commune de Vourey.
- Le **Réseau du Bournet** est alimenté par la **source du Bournet** localisée sur la commune de Rives. Il dessert la partie basse de la commune de Rives.
- Le **Réseau de Bozon** est alimenté par la **source du Bozon** localisée sur la commune de Chirens et en dessert une partie.
- Le **Réseau du Grand Vivier** est alimenté par la **source du Grand Vivier** localisée sur la commune de Saint-Aupre. Il dessert les hameaux du Grand Vivier et St Aupre Le Haut.
- Le **Réseau du Château** est alimenté par les **sources du Château et en complément par les sources de Thivollier, Gouy Paillet et Orcel** localisées sur la commune de Tullins et dessert le bourg de Tullins.
- Le **Réseau des Souillets** est alimenté par les **sources du Petit et du Grand Souillet** localisées sur la commune de Voiron. Il dessert les hameaux du Petit et Grand Souillet.

-  Le **Réseau de la Murette Ouest** est alimenté par les **sources du Pin**, localisées sur la commune de La Murette. Il dessert une partie de la commune de La Murette.
-  Le **Réseau du Guillermet** est alimenté par le pompage du même nom, situé sur la commune de Charavines. Il dessert une partie de la commune de Charavines et une partie de Chirens.
-  Le **Réseau de St Aupre Village** est alimenté par le **puits de la Plaine** localisé sur la commune de Saint-Aupre. Il dessert une partie de la commune de Saint-Aupre.
-  Le **Réseau de la Garangère** est alimenté par la **source de la Garangère** localisée sur la commune de Chirens. Il dessert une partie de la commune de Chirens.
-  Le **Réseau du Pont des Vannes** est alimenté par le **puits du Pont des Vannes** sur la commune de Charavines. Il dessert la commune de Charavines.
-  Le **Réseau de Sambuis et Pécatièrre** est alimenté par les captages de même noms. L'eau transite par l'usine d'ultrafiltration mise en place en 2015 sur la commune de La-Sure-en-Chartreuse. Il alimente les communes de La-Sure-en-Chartreuse, Voreppe, ainsi qu'une partie de La Plaine de Moirans.
-  Le **Réseau de Courbatière** est alimenté par les **puits du Pont du Bœuf** localisés sur la commune de Rives. Il dessert la partie haute de la commune de Rives.
-  Le **Réseau de l'Arsenal** est alimenté par un import d'eau du Syndicat des Eaux du Guiers et de l'Ainan. Il dessert des hameaux de la commune de Chirens.

Zones d'alimentation des différentes ressources en eau potable

La protection des ressources

Produire et distribuer une eau de qualité font partie des objectifs prioritaires du service, impliquant la mise en œuvre de moyens pour le contrôle, les mesures de protection et d'exploitation. En 2024, le Service Cycle de l'Eau gère **43 ressources** dont 10 sont hors service, mais conservées dans le patrimoine.

Ces 10 ressources non utilisées sont les sources d'Allard sur la commune de La-Sure-en-Chartreuse, Guiguet sur Coublevie, Lardinière et Le Pin-Charnècles sur La Murette, Cras et Salamot à Tullins, le puits du Goulet à Saint-Etienne-de-Crossey, les captages du Mollard au Pin, Châtelonnière à Saint-Nicolas-de-Macherin et la source des Combes de la Buisse à La Buisse.

Selon les critères de l'arrêté du 2 mai 2007 et de l'arrêté modificatif du 02 décembre 2012, **l'indice global d'avancement de protection de la ressource**, donnant une information sur la performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource, est de **76,6 %** pour les ressources gérées par le Pays Voironnais.

La protection des ressources se fait en plusieurs étapes, l'indice d'avancement correspond à l'avancement dans ces étapes :

Phase 1 : **Avis de l'hydrogéologue** concernant la ressource à protéger,

Phase 2 : **Enquête publique**,

Phase 3: Déclaration d'Utilité Publique (DUP), matérialisée par un **arrêté préfectoral** reprenant l'ensemble des mesures retenues pour assurer la pérennité et la protection de la ressource concernée,

Phase 4 : **Réalisation des travaux de protection** imposés par l'arrêté préfectoral (clôtures, déboisement, ...),

Phase 5 : **Suivi des activités** au sein des périmètres de protection avec une procédure à mettre en place (contrôle des activités et contrôle des réalisations de travaux...).

Le tableau suivant présente de manière synthétique l'état de protection des ressources utilisées en 2024.

| Désignation | Commune | Rapport Géologique | DUP | Etat Procédure | Indice avancement |
|---------------------------------------|----------------------------|--------------------|-----------------------|---|-------------------|
| Puits du Guillermet | Charavines | 20/05/99 | 18/02/03 | Procédure terminée | 80% |
| Puits du Pont des Vannes | Charavines | 24/05/99 | 24/02/03 | Procédure terminée | 80% |
| Source du Bozon | Chirens | 03/05/94 | 12/02/99 | Procédure terminée | 80% |
| Source de la Garangère | Chirens | 30/06/94 | 12/01/99 | Procédure terminée | 80% |
| Puits du Marais de Chirens 2 puits | Chirens | 29/09/96 | 12/01/99 | Procédure terminée | 80% |
| Source du Grand Ratz | La Buisse | 02/04/94 | 13/09/96 | Procédure terminée | 73% |
| Source du Pin | La Murette | 23/12/93 | 11/04/97 | Procédure terminée | 80% |
| Puits de Valencogne | Valencogne | | 18/09/97 | Procédure terminée | 80% |
| Captages du Brésins | Villages du Lac de Paladru | | 18/09/97 | Procédure terminée Terrains non acquis | 80% |
| Puits de St Jacques | Moirans | 12/09/96 | | Procédure à mettre en oeuvre | 40% |
| Source de Pécatièrre | Sure en Chartreuse | 04/07/94 | 24/06/88 | Procédure en cours de révision | 80% |
| Source de Sambuis | Sure en Chartreuse | | 24/06/88 | Procédure en cours de révision | 80% |
| Puits du Nantin | Réaumont | 14/12/87 | 23/03/95 | Procédure terminée | 80% |
| Source de Bourmet | Rives | 02/10/95 | 21/09/00 | Procédure terminée | 80% |
| Puits du Pont Boeuf | Rives | 02/10/95 | 21/09/00 | Procédure terminée | 70% |
| Source du Grand Vivier | St Aupre | 24/02/94 | 16/12/96 | Procédure terminée | 80% |
| Puits de La Plaine | St Aupre | 15/06/94 | 11/04/97 | Procédure terminée | 80% |
| Source du Chevillard | St Aupre | 20/07/94 | | Procédure à mettre en oeuvre | 40% |
| Source du Colombier | St Etienne de Crossey | 28/05/98 | 05/02/13 | Procédure terminée | 80% |
| Puits d'Enfer | St Etienne de Crossey | 07/11/96 | 05/02/13 | Procédure terminée | 80% |
| Source de Rossetière | St Etienne de Crossey | 19/05/94 | 17/05/97 | Procédure terminée | 80% |
| Puits de St Joseph de Rivière | St Joseph de Rivière | 07/07/81 | 30/07/84 | Procédure terminée | 80% |
| Source du Moulin | St Nicolas de Macherin | 28/04/94 | 11/04/97 | Procédure terminée | 80% |
| Source du Château | Tullins | 04/09/92 | 27/09/94 | Procédure terminée | 80% |
| Source de Gouy-Pailler | Tullins | 23/05/79 | 27/07/94 | Procédure terminée | 80% |
| Source de Malatras | Tullins | 23/05/79 | 27/09/94 | Procédure terminée | 80% |
| Puits de la Méairie | Tullins | 21/02/83 | 27/07/94 | Procédure terminée | 80% |
| Source d'Orcel | Tullins | 23/05/79 | 27/07/94 | Procédure terminée | 80% |
| Source de Thivollier | Tullins | 23/05/79 | 27/09/94 | Procédure terminée | 67% |
| Source du Petit Souillet | Voiron | 25/01/95 | 02/02/04 | Procédure terminée | 80% |
| Source du Chevallon | Voreppe | A refaire | 04/02/88 A refaire | Procédure terminée Terrains non acquis | 80% |
| Source de Rigonnière (Racin) | Voreppe | 28/01/83 | 04/02/88 | Procédure terminée | 80% |
| Source Bourgeat | Vourey | 30/09/86 | 09/12/94 | Procédure terminée | 80% |

Ressources et avancement de la protection des ressources

La qualité de l'eau

Les traitements

Selon le type des ressources, différents systèmes de traitement sont exploités par le Service Cycle de l'Eau. On compte parmi eux : les ultra-violetts, le chlore gazeux, l'hypochlorite de sodium (javel) et le bioxyde de chlore.

Le goût et l'odeur varient en fonction du traitement, ce qui explique, lors de modification d'alimentation pour des besoins de service, que des changements peuvent être ressentis par les usagers (maintenance, déficit de la ressource, ...).

Les analyses

L'Agence Régionale de Santé (ARS), assure le suivi de la qualité de l'eau distribuée par le Pays Voironnais.

En 2024, l'Agence Régionale de Santé a fait réaliser au niveau du réseau de distribution 542 prélèvements pour analyses de paramètres microbiologiques et 548 prélèvements pour analyses de paramètres physico-chimiques. L'ensemble des informations contenues dans les fiches qualité de l'Agence Régionale de Santé est présentée, réseau par réseau.

Indicateur paramètres microbiologiques :

| Année | Nombre de prélèvements | Nombre de prélèvements conformes | Taux de conformité |
|-------|------------------------|----------------------------------|--------------------|
| 2024 | 542 | 540 | 99,6 % |

Indicateur paramètres physico-chimiques :

| Année | Nombre de prélèvements | Nombre de prélèvements conformes | Taux de conformité |
|-------|------------------------|----------------------------------|--------------------|
| 2024 | 548 | 544 | 99,3 % |

L'ensemble des analyses réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire a mis en évidence une bonne qualité de l'eau distribuée.

Toutefois, pour les quelques non-conformités décelées, le service a été mobilisé pour réaliser des actions correctives sur les réseaux concernés.

Certaines non-conformités ont été détectées pour des ressources, de type superficiel, ces dépassements pouvant parfois se produire en circonstance exceptionnelle lors d'orage.

Les 2 non-conformités microbiologiques font justement suite à un épisode orageux sur le secteur de Grand Vivier à St Aupre et sur le secteur le Perrin à St Etienne de Crossey.

En 2024, les 4 non-conformités physico-chimiques concernent la métabolite du chlorothalonil. Pour rappel, le métabolite R 471811 du chlorothalonil avait été intégré à la liste des pesticides et métabolites de pesticides recherchés en Isère dans le cadre du contrôle sanitaire depuis le 1er août 2023 avec une limite qualité fixée à 0,1 µg/L mais ce seuil fût modifié en avril 2024.

Information de l'Agence Régionale de Santé :

Le chlorothalonil est le premier métabolite de phytosanitaires le plus fréquemment retrouvé dans l'eau potable par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) : le Chlorothalonil R 471811 vient de voir son statut modifié, ce qui va changer la gestion de la ressource. Jusqu'à présent considéré comme métabolite pertinent, c'est-à-dire susceptible de présenter un risque sanitaire, la réception fin juin 2023 d'études complémentaires sur la substance active, l'autorité sanitaire a réévalué le classement de ce métabolite. Sous ce nouvel éclairage, le métabolite est désormais classé «non pertinent» avec en conséquence un seuil moins strict à respecter, 0,9 µg/l au lieu des 0,1 µg/l. Autre implication : il ne sera plus intégré dans le calcul du seuil total de pesticides à ne pas dépasser (fixé à 0,5 µg/l).

En 2024 la qualité des eaux distribuées reste très bonne puisque, sur l'ensemble des prélèvements, les taux de conformité sont de :

99,6 % pour la microbiologique
99,3 % pour la physico-chimie

D'où vient l'eau que vous consommez ?

Les données Qualité de l'Agence Régionale de la Santé décrivant les caractéristiques de l'eau secteur par secteur sont accessibles sur le site du Pays Voironnais :

<https://www.paysvoironnais.com/les-services/eau-assainissement/les-demarches-eau/la-qualite-de-leau/>

D'autre part, les fiches Qualité de l'ARS sont consultables par les abonnés depuis le portail ARS Auvergne Rhône-Alpes, en sélectionnant « Qualité de l'eau de votre commune », afin de connaître la qualité et la provenance de l'eau qui sort de leur robinet.

Adresse du site : www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Répartition des capacités des réservoirs

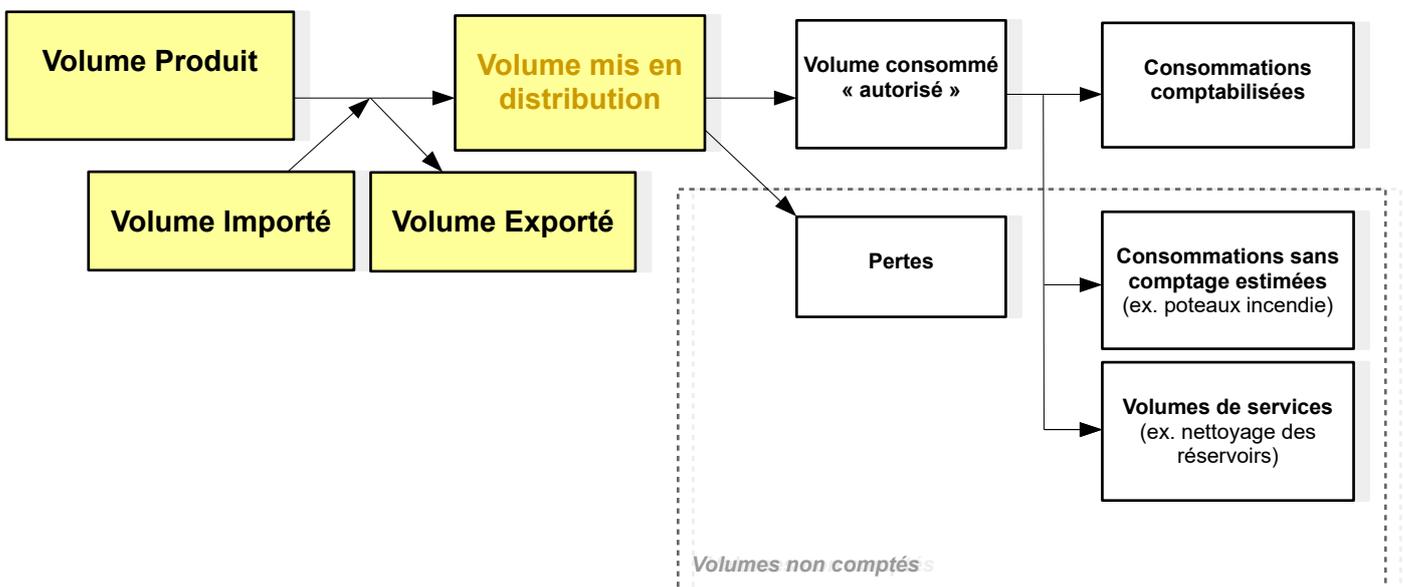
Les réservoirs

Le service Cycle de l'Eau gère 65 réservoirs (cf. tableau ci-après d'une capacité totale de stockage de 38 380 m³.

Nombre de réservoirs dans la gamme

Gamme de capacité (m³)

Le volume produit



Le volume produit correspond au volume prélevé dans le milieu naturel et qu'on traite pour le rendre consommable. La production est assurée par de nombreuses ressources, principalement des captages gravitaires, d'importances très inégales. Trois ressources assurent plus de la moitié de la production totale : le pompage de St Joseph de Rivière, les captages de Sambuis-Pécatière et le pompage de Chirens.

En 2024, le volume d'eau prélevé dans le milieu naturel s'est établi à **6 067 674 m³**.

Le volume mis en distribution pour alimenter les abonnés du Pays Voironnais

Le volume mis en distribution correspond au volume qui va transiter dans les canalisations de distribution gérées par le service, pour alimenter les abonnés du Pays Voironnais. Il prend en compte les volumes d'eau importés des territoires voisins et exclut les volumes d'eau exportés aux territoires voisins.

Le tableau ci-dessous présente le détail des volumes exportés en gros par le service vers les collectivités utilisatrices. Le tableau suivant présente les volumes d'eau importés en gros par le service, détaillés par collectivité productrice.

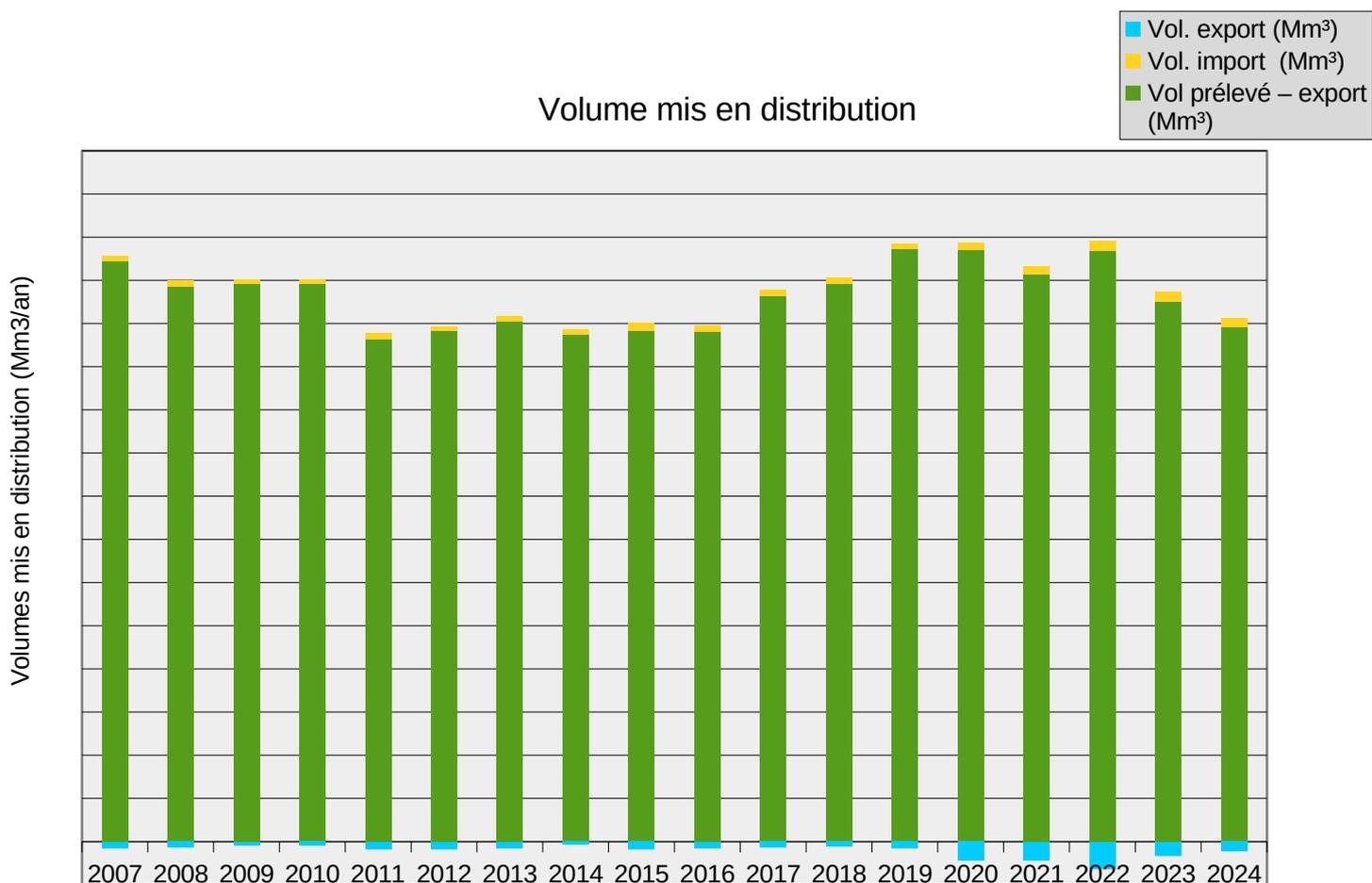
Ainsi, en 2024, les volumes échangés avec les territoires voisins s'élèvent à :

109 570 m³ pour les exports

103 600 m³ pour les imports

Ainsi le volume mis en distribution pour les abonnés du service sur les 21 communes en gestion est de :

6 061 704 m³ mis en distribution



Les volumes produits et mis en distribution en 2024...

En 2024, le volume d'eau prélevé au niveau du milieu naturel s'est établi à **6 067 674 m³**. Cette valeur enregistre une baisse de 5,5 % par rapport à l'année précédente.

Le volume d'eau importé représente 1,7 % du volume prélevé au niveau des ressources par le service. Cette valeur traduit la quasi-autonomie du Service Cycle de l'Eau pour ses besoins de production.

Par ailleurs, les volumes exportés par le service représentent 1,8 % des volumes produits.

La distribution de l'eau potable : du réservoir au robinet

La connaissance patrimoniale du réseau

Un des enjeux du service consiste à avoir une bonne connaissance de ses réseaux grâce à son Système d'Information Géographique. Cet outil d'aide à la décision reprend les informations patrimoniales des réseaux d'eau et d'assainissement. Il permet une meilleure gestion et efficacité pour les agents de terrain et, est un véritable outil de pilotage administratif (programme de renouvellement, suivi de la qualité, ...).

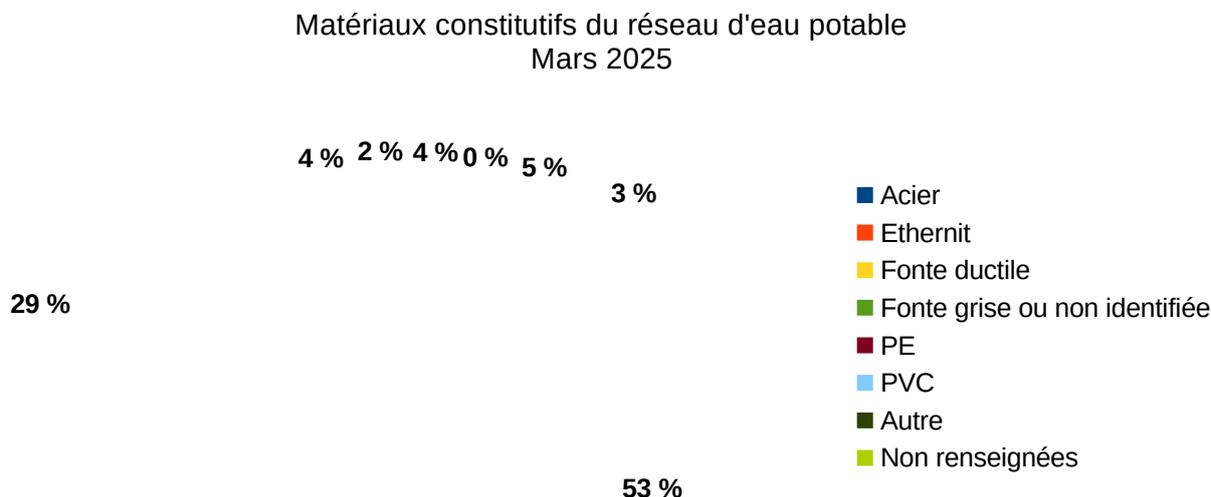
En janvier 2024, le linéaire du réseau public exploité s'élève à : **845 km**

Le linéaire de réseau d'eau potable reste stable, le Pays Voironnais réalisant davantage de renouvellement de réseau que d'extension au niveau de l'eau potable.

Le nombre d'abonnés desservis par kilomètre de réseau est de : **52 abonnés/km**.

En ce qui concerne les matériaux, la fonte demeure de loin le matériau le plus répandu (80 % des canalisations). Le Pays Voironnais a fait le choix de la qualité pour ses réseaux et pose essentiellement de la fonte ductile, cette dernière permet notamment le traçage et la recherche de fuites.

La répartition est traduite également par le graphe ci-dessous.



Les principaux travaux d'investissement portant sur le réseau sont précisés dans la partie 5.

Selon l'arrêté du 2 décembre 2013, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau, des ouvrages et des branchements,
- et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'eau potable.

Au 31 décembre 2024, cet indice est évalué à : **110 sur 120 - soit 91,66 %**.



Des équipes techniques mobilisées au service des usagers

Le service effectue des travaux en régie d'entretien, de réparation et de maintenance des réseaux et des équipements qui leur sont associés. Ces travaux de fonctionnement sont réalisés par une équipe de 10 agents. D'autres travaux sont confiés à des prestataires partenaires permettant ainsi une réduction des délais d'intervention pour les abonnés.

En 2024, **54 branchements** d'eau potable ont été réalisés par des entreprises pour le compte du service, contre 65 en 2023.

Le service est intervenu **226 fois pour la réparation de fuites** enterrées sur le réseau ou sur des branchements. Le nombre de réparations de fuites est en légère augmentation par rapport à 2023 (214 fuites).

Réparation fuite conduite PVC DN75 à St Blaise du Buis (CAPV)

Carte de représentation des fuites réparées en 2024

Le service a effectué 180 interventions d'entretien et de réparation d'éléments enterrées ou non présents sur le réseau.

Changement d'une vanne DN125 sur une conduite en fonte à Voiron (CAPV)

Afin de limiter l'impact pour les abonnés de l'arrêt de la distribution d'eau, certaines réparations sont réalisées sans couper l'eau.

Le service procède également au renouvellement des branchements anciens et/ou en plomb. 24 branchements en plomb et 30 branchements anciens ont ainsi été renouvelés en 2024.

Ces renouvellements s'effectuent par traction d'un câble et du nouveau tuyau dans l'ancien branchement à l'aide d'un treuil. Ils sont refaits en PEHD de dernière génération depuis le robinet de prise en charge sur la conduite jusqu'à l'emplacement du compteur. Lors de ces reprises, le service procède à la mise en conformité des branchements en déplaçant les compteurs en limite de propriété.

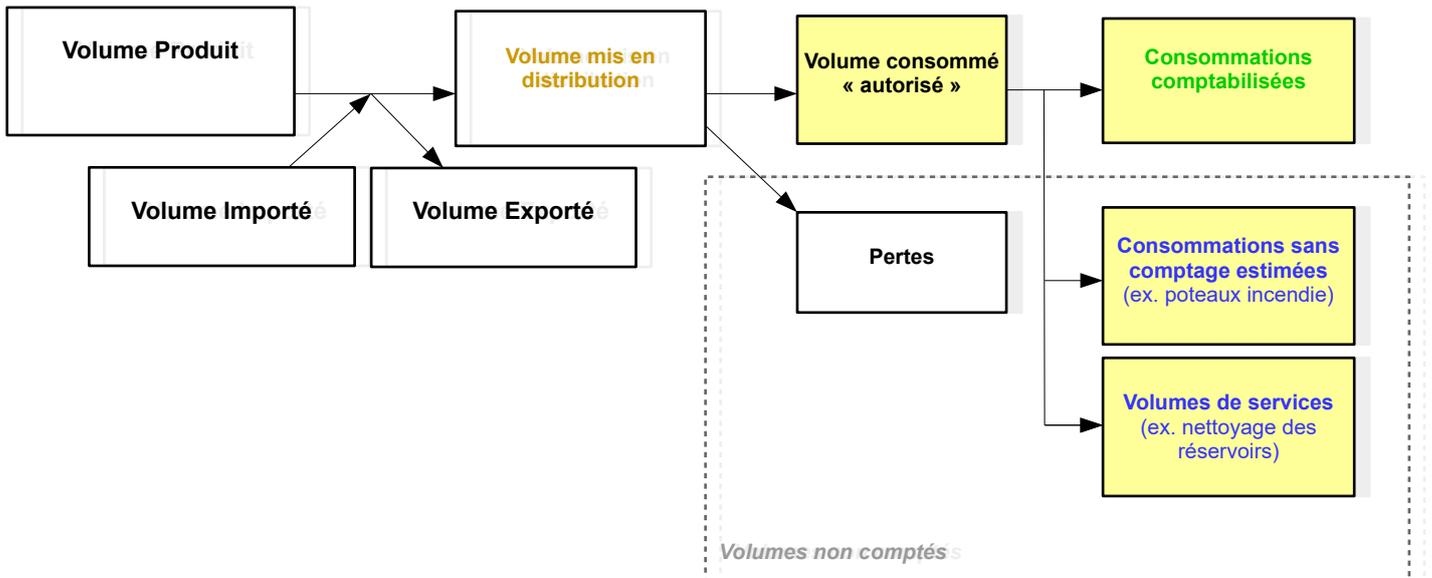
Tranchée de reprise d'un branchement d'eau chez un abonné

Au total ce sont près de 400 opérations et interventions qui ont été réalisés sur l'année 2024.

Une astreinte au service de l'abonné

En 2024, afin d'assurer la continuité de service, le système d'astreinte Abonnés 24h/24 et 7j/7, a reçu 666 appels. Les agents du service sont intervenus 178 fois pour des réparations de fuites : sur compteur, sur branchement et sur réseau. Ces interventions ont eu lieu de jour comme de nuit, et comptabilisent un total de 349 heures de travail.

Volumes de service réseau



Le tableau ci-dessous dresse l'inventaire des volumes utilisés pour les besoins de service du réseau en 2024.

| Facteur | Nombre | Volume technique (m3) |
|---|--------|-----------------------------|
| Test des poteaux incendie | 470 | 3 290 |
| Purges réseaux | | 267 |
| Lavages des réservoirs | | 11149 |
| Rejet UPEP | | 51 112 |
| Analyseurs de chlore et turbidimètres | | 8 500 |
| Mise en service | | 410 |
| Problème techniques (Passage au trop plein) | | 3 662 |
| Total | | 78 390 m³ |

Volumes consommés sans comptage estimés

| Facteur | Volume technique (m3) |
|--|------------------------------|
| Fontaine sans compteur (Grand Ratz) | 1 000 |
| Incendies / Incidents / Gens du voyage | 11 094 |
| Fuites sur réseau privé sans compteur | 95 447 |
| Total | 107 541 m³ |

Volumes consommés comptabilisés

Les volumes comptabilisés sont les volumes consommés issus des relèves de compteurs des usagers et ramenés sur 12 mois, ils regroupent les volumes facturés, les volumes dégrévés et les volumes perdus en domaine privé (écarts de volumes entre les compteurs individuels et les compteurs de contrôle).

| | 2023 | 2024 | Evolution % |
|---|-----------|------------------|-------------|
| Volume facturé m³ | 4 086 232 | 4 146 025 | + 1,5 % |
| Volume dégrévé m³ | 341 129 | 262 432 | -23,1% |
| Volume pertes en privé m³ | 138 232 | 107 404 | -22,3% |
| Volume consommé comptabilisé m³ | 4 565 593 | 4 515 861 | -1,1% |

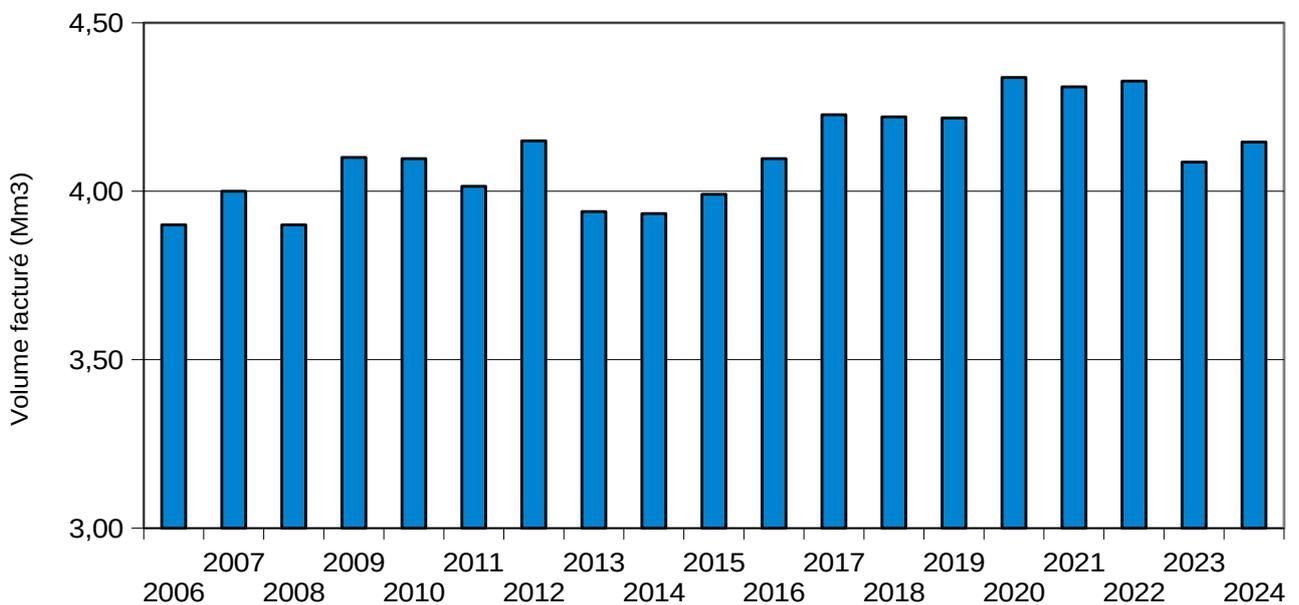
En 2024, **369 836 m³** n'ont pas fait l'objet de facturation :

- 262 432 m³ au titre de dégrèvement contre 341 129 m³ l'année précédente.
- 107 404 m³ comme volumes comptabilisés entre les compteurs individuels et les compteurs de contrôle des lotissements. Ils s'élevaient à 138 232 m³ en 2023.

Ces volumes non facturés concernent des fuites en domaine privé, imprévisibles et non détectables (réseaux enterrés).

On note une augmentation des volumes facturés en 2024 par rapport à 2023.

Evolution du volume Eau Potable annuel facturé en Million de m³



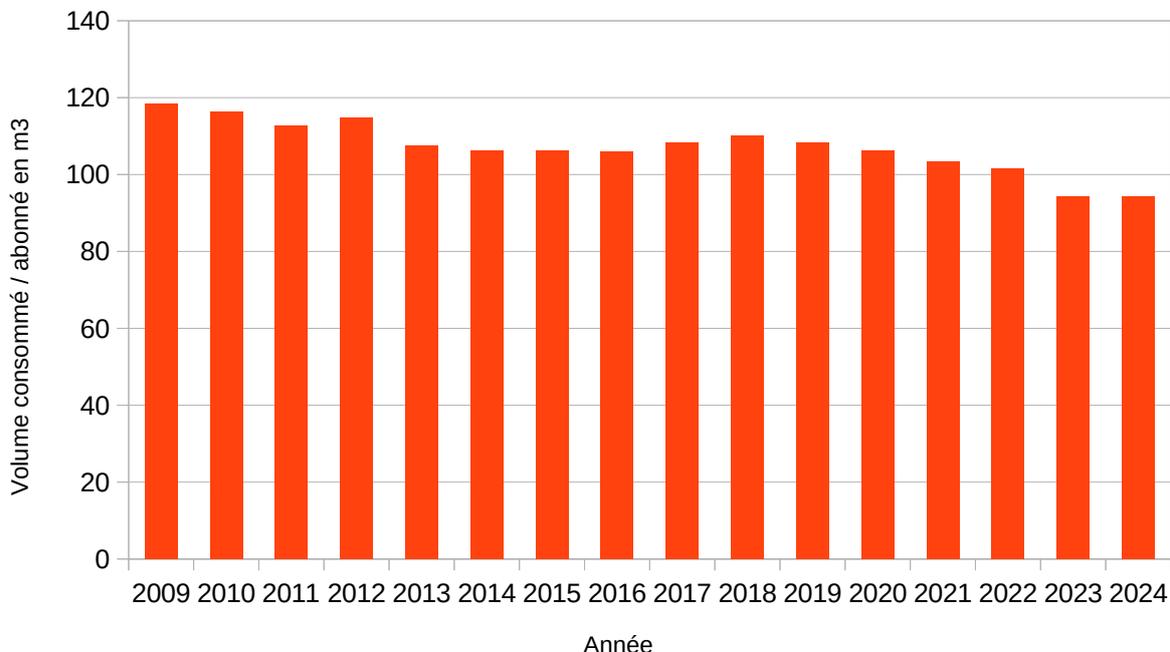
Consommation par abonné

Pour 2024, la consommation moyenne par abonné s'établit à :

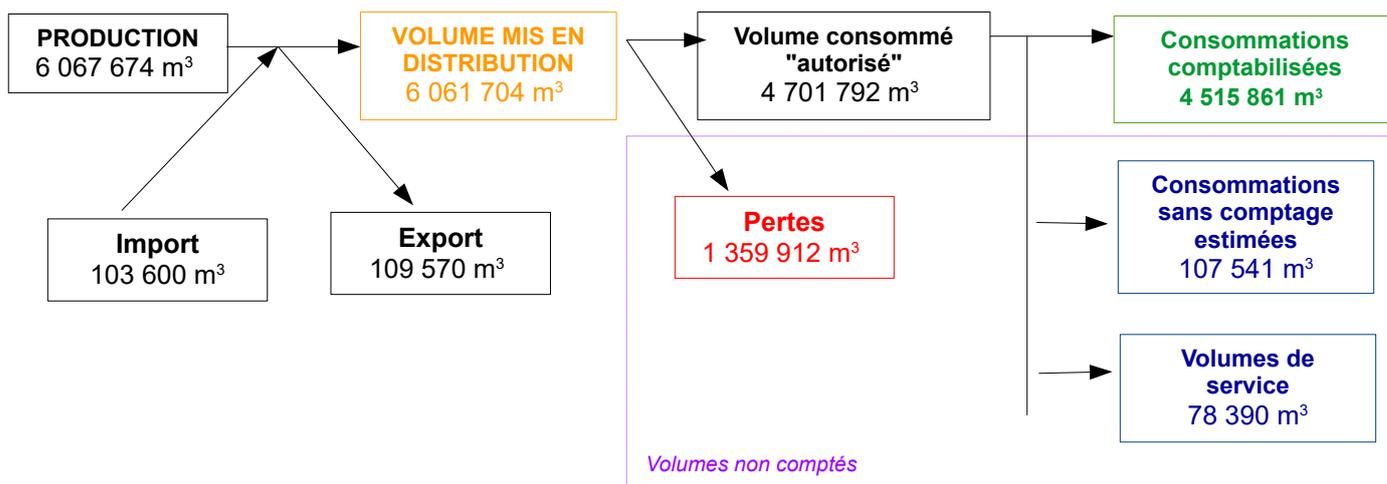
94 m³ facturés/abonné/an, pour rappel 94 m³ en 2023 et 102 m³ en 2022.

Cette consommation moyenne est calculée à partir du volume facturé.

Consommation par abonné (m3)



Rendement et indices de performance du réseau de distribution



Il donne la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue à un territoire voisin. Il reflète la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement brut est défini par le calcul suivant :

$$\text{Rendement net} = \frac{V_{\text{consommé}} + V_{\text{export}}}{V_{\text{produit}} + V_{\text{import}}} = 78 \%$$

Pour mémoire, le rendement net était de 75,3% en 2023 et de 70,6 % en 2019.

► **Le rendement seuil**

Le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 dit décret "fuites" issu du Grenelle de l'environnement a pour objet d'inciter les services de l'eau à améliorer leur rendement dès lors que celui-ci est inférieur à un rendement seuil. En cas de non-conformité du service, l'élaboration d'un plan d'actions visant à réduire les fuites est exigée : en cas de non présentation de ce plan d'action ou, dans tous les cas, de non présentation d'un descriptif détaillé des réseaux de distribution, une pénalité financière équivalente au double de la redevance "préservation des ressources" de l'Agence de l'Eau est appliquée.

Rendement seuil "Pays Voironnais" = 65 + Indice Linéaire de Consommation (ILC) / 5

$$\text{avec ILC} = \frac{V_{\text{comptabilisé}}}{L_{\text{réseau}} * 365} = 15,60 \text{ m}^3 / \text{km} / \text{J}$$

Soit un Rendement seuil = 68 %

► **Indice linéaire des Volumes non comptés (ILVNC)**

Il permet de connaître par kilomètre de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne fait pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Il intègre, outre les pertes de comptage, les volumes autorisés non comptés (notamment pour la défense incendie). Il donne le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

L'indice linéaire des volumes non comptés est défini par le calcul suivant :

$$\text{ILVNC} = \frac{V_{\text{mis en distribution}} - V_{\text{comptabilisé}}}{L_{\text{réseau}} * 365} = 5,01 \text{ m}^3 / \text{km} / \text{J}$$

avec $L_{\text{réseau}}$ = Longueur du réseau de desserte

Pour 2024, le calcul conduit à déterminer un indice linéaire des volumes non comptés de **5,01 m³/km/J** pour 5,82 m³/km/J en 2023.

► **Indice linéaire de perte (ILP)**

Cet indicateur prend en compte les volumes consommés non comptabilisés, ce qui présente l'avantage de considérer un volume proche des pertes réelles. Les pertes sont constituées d'une part des pertes apparentes (volume détourné, volume résultant de défaut de comptage) et d'autre part des pertes réelles (fuites).

$$\text{ILP} = \frac{V_{\text{mis en distribution}} - V_{\text{consommé autorisé}}}{L_{\text{réseau}} * 365} = 4,41 \text{ m}^3 / \text{km} / \text{J}$$

Pour 2024, le calcul conduit à déterminer un indice linéaire de pertes de **4,41 m³/km/J** pour 5,20 m³/km/J en 2023.

Evolution du rendement depuis 2019 :

4) ASSAINISSEMENT INDICATEURS TECHNIQUES ET PATRIMOINE

Le contrôle de conformité des installations d'assainissement collectif et non collectif

L'équipe Contrôle Conformité vérifie les installations d'Assainissement Non Collectif (ANC) et les branchements aux réseaux d'Assainissement Collectif (AC) sur les 31 communes du territoire de la CAPV.

Elle est composée de 5 agents permanents :

- 3 contrôleurs ;
- 1 assistante administrative ;
- 1 adjoint.

L'année 2024 fut marquée par :

- l'arrivée d'un contrôleur permanent suite au départ en retraite d'un contrôleur en août 2023 ;
- l'arrivée d'un renfort administratif à temps partiel ;
- l'arrivée, le 2 avril 2024, d'un contrôleur en renfort, dont la mission principale est le contrôle de bon fonctionnement des installations ANC existantes.

Les missions de contrôles répondent à des obligations réglementaires :

- émettre des avis en phase de conception, pour les dossiers concernés par un projet de réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif existante ;
- effectuer des contrôles périodiques de bon fonctionnement d'installations d'assainissement non collectif existantes ;
- effectuer des contrôles de bon fonctionnement d'installations d'assainissement non collectif dans le cadre de transactions immobilières ;
- suivre les chantiers de réalisations d'installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées et effectuer des contrôles de bonne exécution (avis sur la conformité) ;
- effectuer des contrôles de bon raccordement au réseau d'assainissement collectif dans le cadre de travaux neufs (permis de construire, extensions de réseaux, mises en séparatif) ;
- conseiller les professionnels et les usagers.

En plus des contrôles réglementaires, l'équipe de contrôle conformité exerce aussi d'autres missions :

- contrôles de bon raccordement au réseau AC dans le cadre des transactions immobilières, ou des demandes de mises en conformité ;
- liaison avec le département pour les usagers pouvant bénéficier d'une subvention liée à la réhabilitation d'une installation ANC non conforme et présentant un risque pour l'environnement.

| | Type de contrôle | | Obligation réglementaire |
|------------|-----------------------------------|---|--------------------------|
| ANC | Bon Fonctionnement Périodique | Identification des points d'eau avec évacuation Identification des éléments de l'installation Vérification du bon fonctionnement de l'installation | Oui |
| | Transaction Immobilière | Identification des points d'eau avec évacuation Identification des éléments de l'installation Vérification du bon fonctionnement de l'installation | Oui |
| | Conception Réhabilitation | Avis sur le projet | Oui |
| | Bonne Exécution Réhabilitation | Vérification de la bonne exécution des travaux et de la conformité du projet validé en phase de conception | Oui |
| | Bonne Exécution Permis Construire | Vérification de la bonne exécution des travaux et de la conformité du projet validé en phase de conception | Oui |
| AC | Transaction Immobilière | | Non |
| | Permis de Construire | Identification des points d'eau avec évacuation Vérification de l'écoulement jusqu'à la boîte de branchement Vérification du bon raccordement au réseau | Oui |
| | Extensions, Mises en séparatif | | Oui |

1 - Prise en charge des demandes

La principale porte d'entrée des demandes des usagers concernant l'assainissement est la boîte mail générique du service assainissement : contact-assainissement@paysvoironnais.com

Les demandes des usagers sont prises en charge par l'assistante administrative de l'équipe Contrôle qui va, selon leurs natures :

- les traiter (demandes de rendez-vous, suivi des bons de commande de vidanges, demandes de plans réseau assainissement, informations usagers,...) ;
- les transférer aux autres unités du service.

En 2024, 2 200 demandes ont été traitées directement par l'équipe contrôle (soit 85%) et 381 demandes ont été transférées vers les autres unités du service (soit 15%).

| Type de demande | Nombre de demandes | Part |
|---------------------------------------|--------------------|--------------|
| Contrôle Assainissement Collectif | 543 | 21 % |
| Contrôle Assainissement Non Collectif | 585 | 23 % |
| Suivi marché de vidange | 570 | 22 % |
| Clientèle Assainissement | 502 | 19 % |
| Dispatche vers autres unités | 381 | 15 % |
| Total | 2581 | 100 % |

Aussi, **195 demandes** usagers ont été traitées suite à des **affaires** générées et transmises par les chargés de clientèle.

2 – Le contrôle de branchement au réseau d'assainissement collectif

L'objectif du contrôle de branchement au réseau d'assainissement collectif est de vérifier que :

- toutes les eaux usées sont bien raccordées au réseau d'assainissement collectif ;
- les anciennes installations (ex : fosse septique) sont bien mises hors service ;
- les eaux pluviales sont bien séparées des eaux usées (en présence d'un réseau d'assainissement séparatif).

Le contrôle de branchement peut-être réalisé :

- dans le cadre d'une transaction immobilière suite à la demande du propriétaire ;
- suite à un nouveau raccordement (permis de construire ou extension de réseau) après information du propriétaire.
- dans le cadre d'une campagne de contrôle sur demande du service.

Une des priorités du service porte sur la réalisation des **contrôles liés à la détection d'eaux claires parasites** dans les réseaux.

En effet, le service s'est engagé depuis plusieurs années dans une campagne visant à réduire les entrées d'eaux claires parasites dans ses réseaux de collecte des eaux usées.

Les eaux claires parasites (eaux pluviales de toitures et/ou de voirie, eaux de source, eaux de remontée de nappe, ...) nuisent au bon fonctionnement des dispositifs d'assainissement dont certains, une fois saturés se déversent dans le milieu naturel, engendrant une pollution. Elles entraînent également des surcoûts d'exploitation (ex : pompes intempestifs et consommation électrique accrue) et de traitement (augmentation du volume à traiter en station d'épuration).

Les propriétaires sont tenus de séparer, par des réseaux distincts, les eaux usées et eaux pluviales en domaine privé :

- un réseau de collecte des eaux usées brutes uniquement, pour les acheminer jusqu'au réseau d'assainissement public ;
- un réseau de collecte des eaux pluviales de toiture et de ruissellement pour qu'elles soient infiltrées à la parcelle ou dirigées vers le réseau d'eaux pluviales, si ce dernier existe.

En cas de non-conformité détectée, le propriétaire dispose d'un délai d'un an pour mettre en conformité son installation. Passé ce délai, il s'expose à une pénalité financière, qui s'élève à 400% du montant de la redevance d'assainissement collectif.

2.1 – Le contrôle des branchements existants

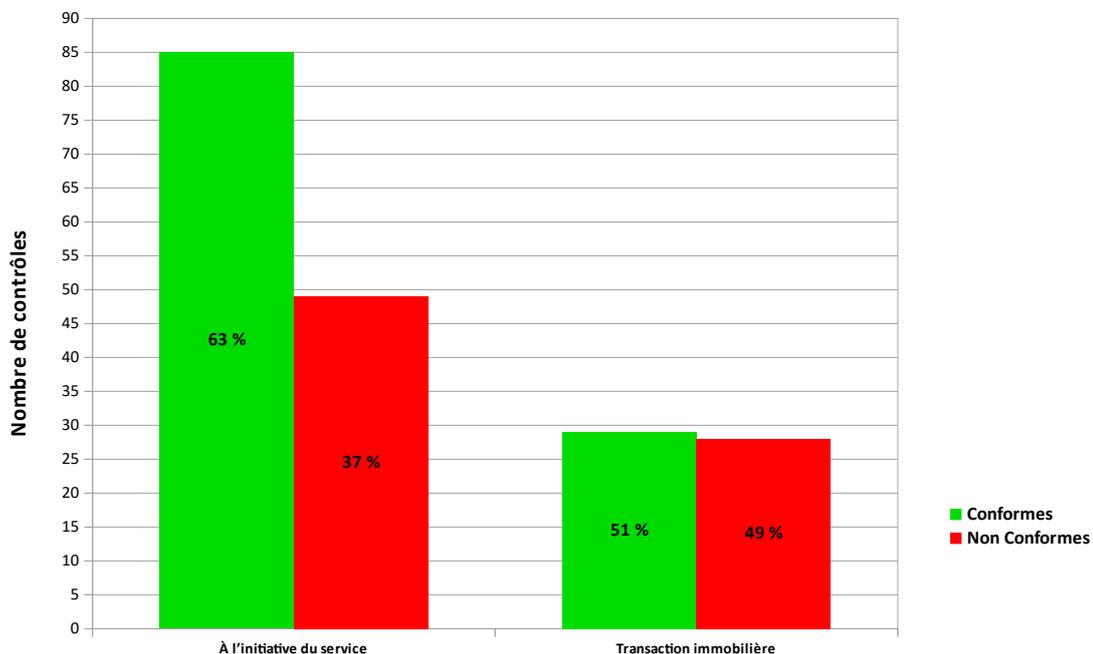
Le contrôle des branchements existants est déclenché :

- à l'initiative du service : dans le cadre de retours d'anomalies de la part d'autres unités du service ou de la détection des eaux claires parasites dans les réseaux d'eaux usées ;
- à la demande de propriétaires lors de transactions immobilières.

En 2024, 191 contrôles de branchements existants ont été réalisés, soit 72 % de plus qu'en 2023.

| | Conformes | Non Conformes | Total 2024 |
|-------------------------------|------------|---------------|------------|
| À l'initiative du service | 85 | 49 | 134 |
| Transaction immobilière | 29 | 28 | 57 |
| Total selon conformité | 114 | 77 | 191 |

**Contrôles de conformité des branchements existants au réseau d'assainissement collectif
2024**



2.2 – Le contrôle des branchements neufs

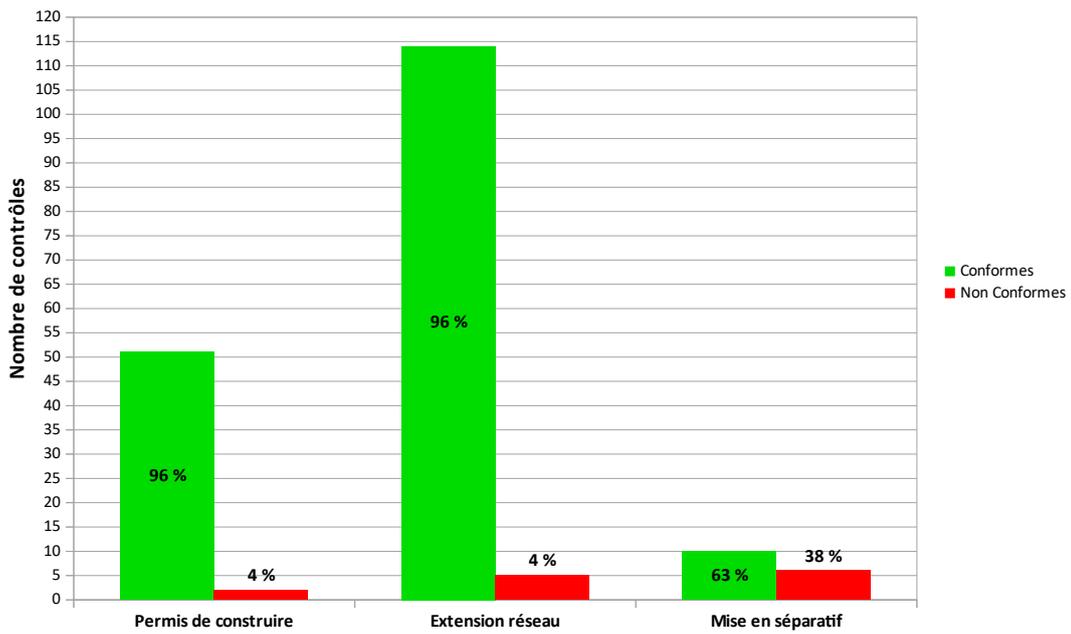
Le contrôle des branchements neufs est déclenché :

- suite aux nouveaux branchements réalisés dans le cadre des permis de construire ;
- suite aux opérations d'extensions des réseaux d'assainissement : les personnes jusqu'alors en ANC deviennent raccordables au réseau public AC. Suite aux travaux de raccordement en domaine privé par le propriétaire, il est nécessaire de contrôler le bon raccordement des eaux usées jusqu'au réseau public.
- suite aux opérations de mise en séparatif des réseaux publics existants : les propriétaires déjà raccordés au réseau public AC doivent alors réaliser des travaux de séparation des eaux usées et des eaux pluviales en domaine privé.

En 2024, 188 contrôles de branchements neufs ont été réalisés, soit 16 % de plus qu'en 2023.

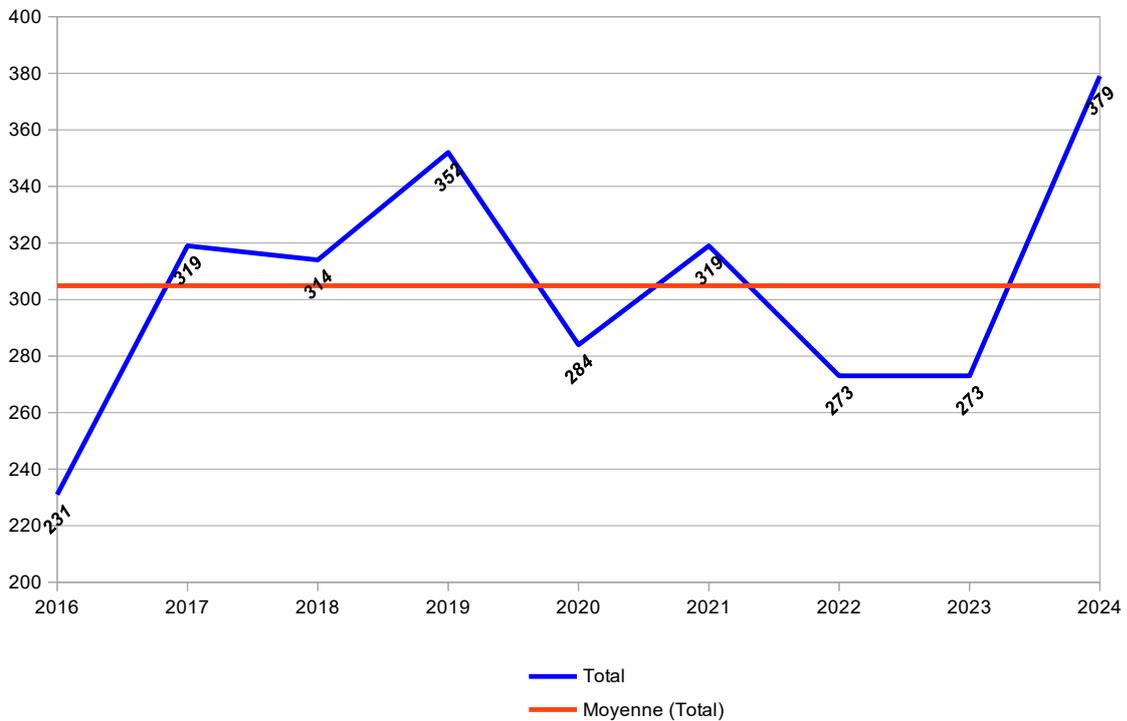
| | Conformes | Non Conformes | Total 2024 |
|-------------------------------|------------|---------------|------------|
| Permis de construire | 51 | 2 | 53 |
| Extension réseau | 114 | 5 | 119 |
| Mise en séparatif | 10 | 6 | 16 |
| Total selon conformité | 175 | 13 | 188 |

Contrôles de conformité des branchements neufs au réseau d'assainissement collectif 2024



2.3 Activité contrôle AC depuis 2016

Evolution du nombre total de contrôles réalisés en AC



Augmentation du nombre de contrôles en AC après chaque opération d'extension de réseau d'assainissement collectif afin de vérifier les nouveaux raccordements, suite aux travaux réalisés en domaine privé par les usagers.

2.4 - Situation du parc des branchements à l'assainissement collectif

En 2024, **379 contrôles** de branchements en assainissement collectif ont été réalisés (+ **39 %** qu'en 2023).

Certains dossiers ont nécessité plusieurs visites d'un ou deux contrôleurs (difficultés d'accès, zone urbaine, distance importante entre le branchement et l'accès au réseau public).

Les contrôles réalisés montrent encore la part importante de non-conformités décelées (43 %) à l'occasion de contrôles de branchements existants, et suite aux travaux de mise en séparatif (38%) contre seulement 4 % dans le cadre de contrôles de nouveaux branchements (extension de réseaux et permis de construire).

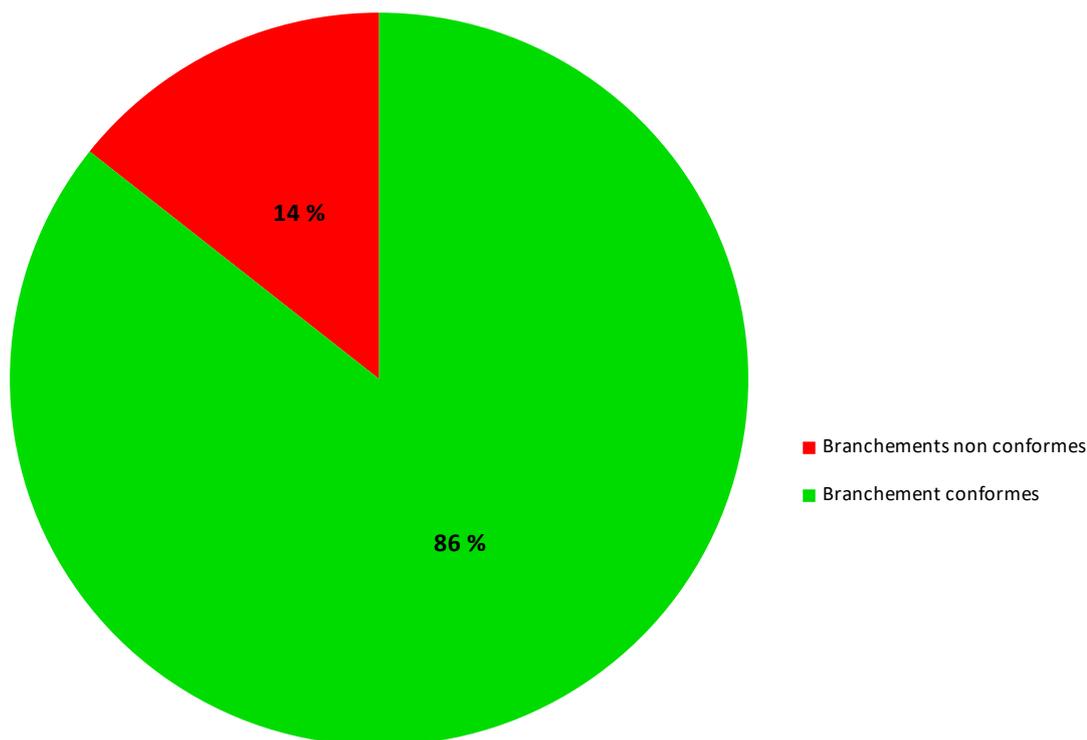
À ce jour, 3 900 branchements sont connus : 3 341 conformes et 559 non conformes (dont 506 avec un délai de mise en conformité qui est expiré).

Les propriétaires disposent d'un délai d'1 an pour mettre en conformité leur branchement sous peine d'application de pénalités financières prévues dans le règlement du service.

Le 19 décembre 2023, le conseil communautaire du Pays Voironnais, après délibération, approuve la modification des articles 10 et 52 du règlement du Service Assainissement Collectif concernant les pénalités pour défaut de raccordement ou de non-conformités.

Ainsi, la pénalité applicable, à tout propriétaire n'ayant pas effectué de mise en conformité dans un délai d'1 an après la notification de la non-conformité, passe de 100 % à 400 % du montant de la redevance d'assainissement collectif.

Etat du parc des branchements à l'assainissement collectif au 31/12/2024



3 – Le contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif (ANC)

Le SPANC contrôle et suit l'ensemble des installations d'assainissement non collectif, sur le territoire du Pays Voironnais.

Le SPANC a pour mission :

- de vérifier le bon fonctionnement et le bon entretien des installations ANC existantes ;
- d'émettre un avis, en phase de conception, sur les projets de réhabilitations d'installations existantes et non concernés par un dossier d'urbanisme ;
- de suivre les chantiers de réalisation d'installations neuves (nouvelles constructions) et réhabilitées, et de se prononcer sur la conformité à l'issue des travaux.

Important : c'est la cellule urbanisme du service qui est en charge d'émettre les avis en phase de conception pour tous les dossiers concernés par un dossier d'urbanisme.

En 2024, le parc ANC est composé de **7 193 installations connues**, soit 82 installations de moins qu'en 2023.

Cette baisse observée est notamment liée aux habitations nouvellement raccordées à l'assainissement collectif suite à la finalisation du projet d'extension de réseau sur la commune de La Sure en Chartreuse.

3.1 – Le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations ANC existantes

Au mois d'avril 2024, l'arrivée d'un renfort contrôleur a permis de relancer une campagne de contrôles périodiques de bon fonctionnement d'installations ANC existantes.

Ainsi, le nombre de contrôles réalisés par l'ensemble des contrôleur est passé de 203 en 2023 à 393 en 2024, soit une augmentation **94 %**.

| | Nombre |
|--|------------|
| Contrôle de bon fonctionnement périodique | 268 |
| Contrôle dans le cadre d'une transaction immobilière | 125 |
| Total 2024 | 393 |

3.2 – La réhabilitation des installation ANC existantes

43 dossiers de réhabilitations d'installations ANC existantes ont été instruits en 2024, soit une augmentation de 20% par rapport à 2023.

Cette augmentation se traduit surtout par des dossiers instruits dans le cadre de ventes immobilières dont l'installation est non conforme.

Mais l'instruction des dossiers ne débouche pas forcément sur une réalisation de travaux.

En effet, à l'instar de l'année dernière, les propriétaires ayant la volonté de mettre en conformité leur installation ANC sont confrontés à des difficultés financières au regard des travaux à réaliser.

Pour les installations classées non conformes et présentant des dysfonctionnements majeurs et/ou un danger pour la santé des personnes et/ou un risque environnemental avéré, il est possible d'obtenir une aide du département (25% du montant des travaux, plafonnée à 3 600€).

Aussi, il faut que l'installation ANC soit située sur une commune rurale (la liste des communes rurales est fixée par l'arrêté du 5 Août 2019), ce qui concerne 22 communes sur le territoire du Pays Voironnais.

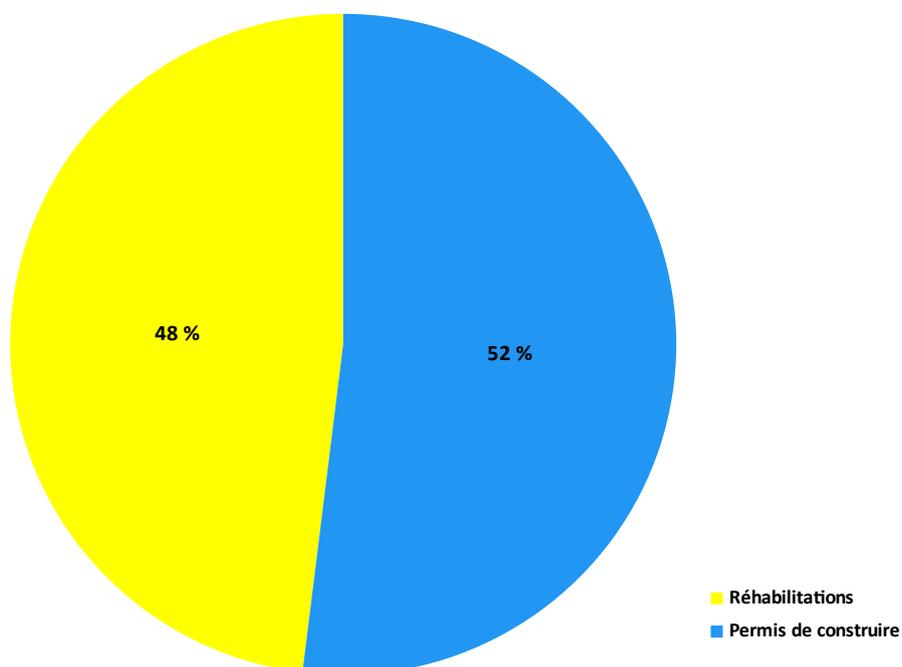
3.3 – Le contrôle de bonne exécution des installations ANC neuves et réhabilitées

77 installations ANC ont fait l'objet d'un suivi de chantier en 2024.

Afin de réaliser les contrôles de bonne exécution et de vérifier les points techniques au moment de la réalisation, 220 visites de terrain ont été nécessaires, soit environ 3 visites par chantier.

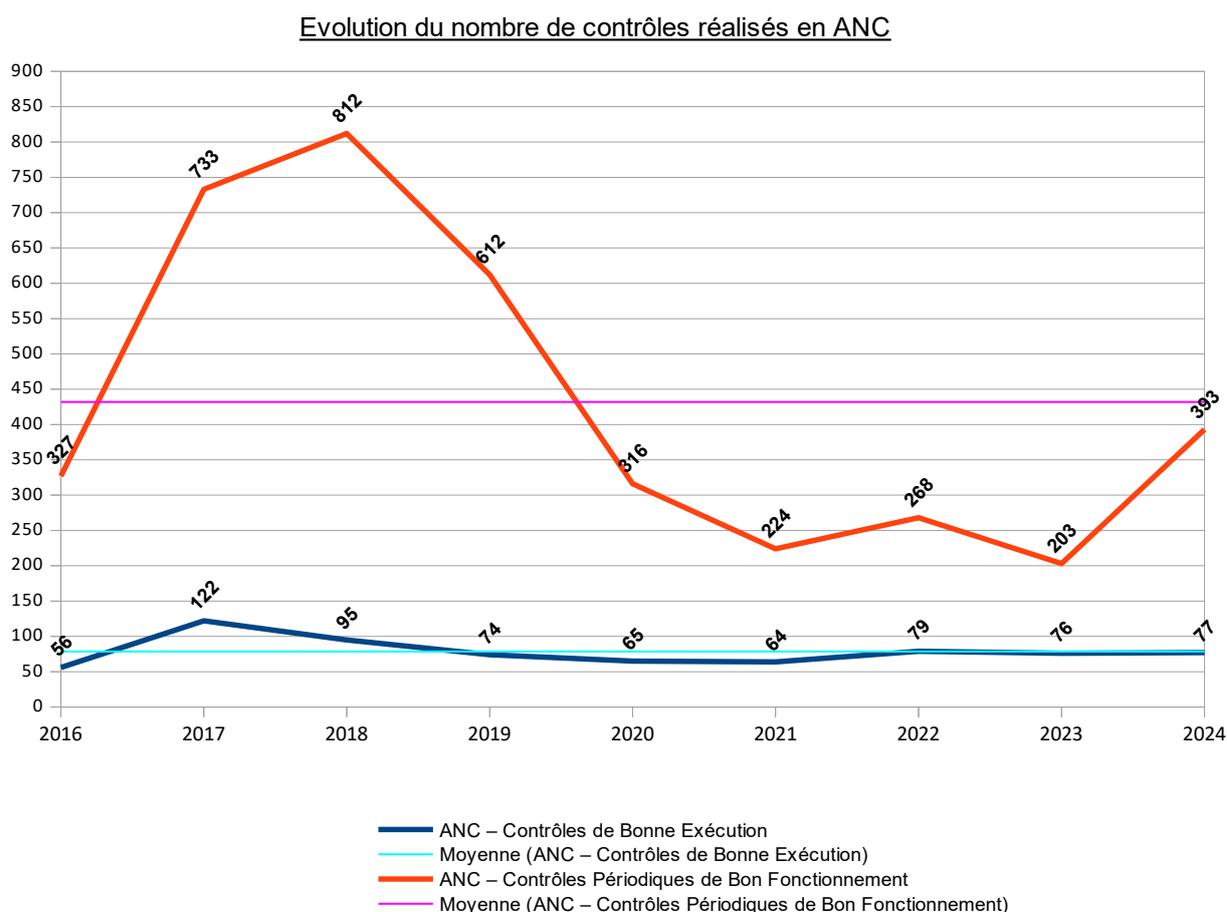
| Contrôles de Bonne Exécution 2024 | | |
|-----------------------------------|----------------------|-------|
| Réhabilitations | Permis de construire | Total |
| 37 | 40 | 77 |

Répartition des contrôles de Bonne Exécution des installations ANC neuves ou réhabilitées



Réalisation d'un filtre à sable non drainé et pose d'une fosse toutes eaux

3.4 – Activité Contrôle ANC depuis 2016



Baisse notable du nombre de contrôles de bon fonctionnement périodiques en ANC :

- 2018 et avant : 4 contrôleurs à 100% sur le contrôle de l'ANC,
- depuis 2018 : 3 contrôleurs à 50% sur le contrôle en ANC et 50% en AC.

3.5 – Situation du Parc ANC

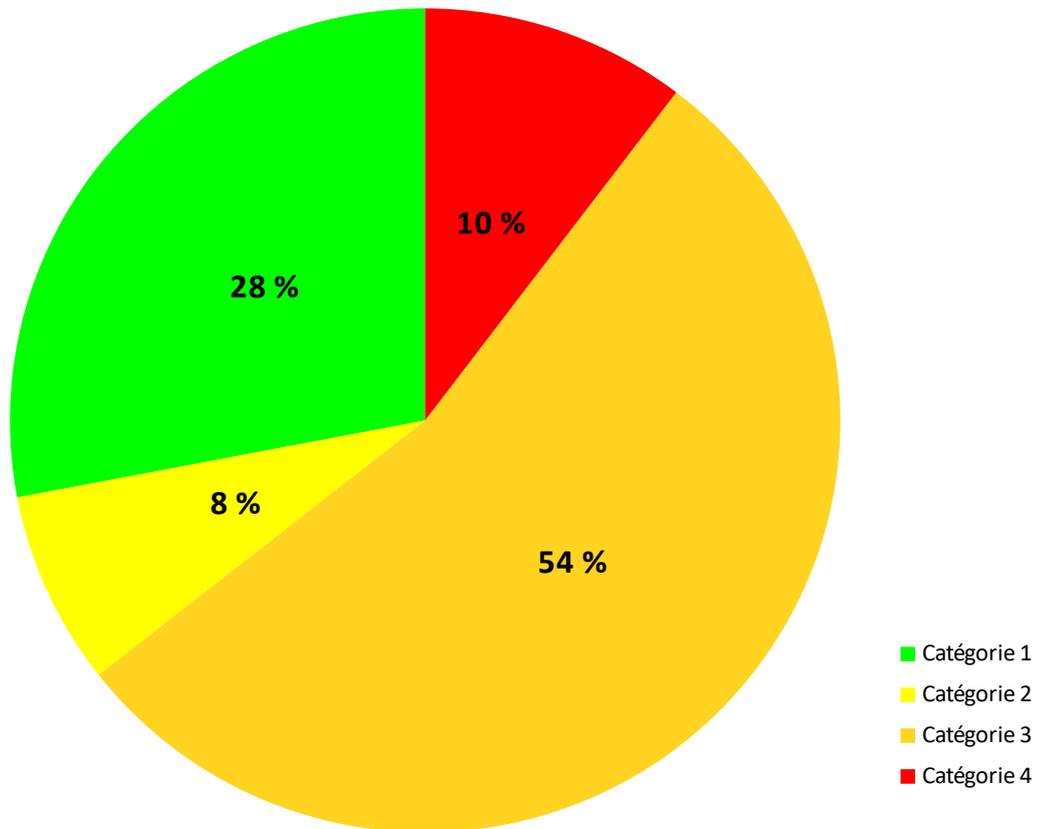
En 2024, **7 194** installations composent le parc ANC.

(Données SIG, installations connues ayant fait l'objet d'au moins 1 contrôle de bon fonctionnement périodique).

L'état du parc peut être représenté selon la catégorie de classification de la conformité des installations **déjà contrôlés**.

| | Nombre d'installations |
|--|------------------------|
| Catégorie 1 : Installation complète, en bon état de fonctionnement, sans impact sur le milieu et sans risque. | 2014 |
| Catégorie 2 : Installation incomplète ou présentant des défauts d'entretien ou d'usure. Ne nécessite pas d'engager de travaux de réhabilitation, seulement de légères modifications. La réalisation de ces modifications est toutefois à effectuer dans un délai d'un an après la signature d'un éventuel acte de vente.. | 547 |
| Catégorie 3 : Installation incomplète, non conforme, sans danger pour la santé des personnes et sans risque environnemental avéré. La réhabilitation est conseillée, mais n'est pas soumise à délai. Elle devra toutefois être effectuée dans un délai d'un an après la signature d'un éventuel acte de vente. | 3889 |
| Catégorie 4 : Installation présentant des dysfonctionnements majeurs et/ou un danger pour la santé des personnes et/ou un risque environnemental avéré. Les propriétaires disposent alors d'un délai de 4 ans pour engager la mise aux normes de leur installation ou d'un an après la signature d'un éventuel acte de vente. | 744 |

Répartition de la classification des installations du parc ANC



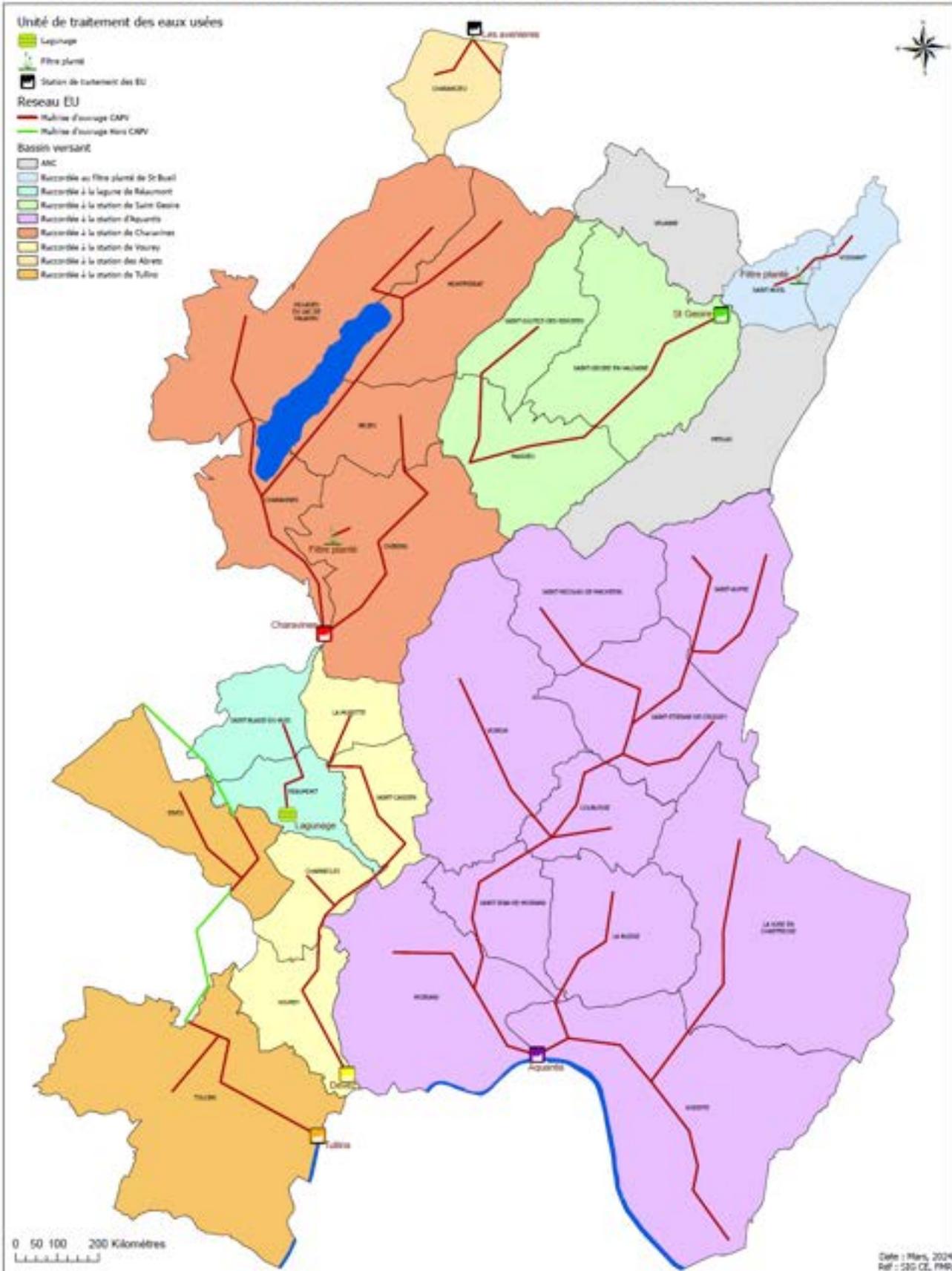
Les installations présentant des dysfonctionnements majeurs et/ou un danger pour la santé des personnes et/ou un risque environnemental avéré, au nombre de 744, représentent toujours une part de **10% du parc ANC**.

Le 19 décembre 2023, le conseil communautaire du Pays Voironnais, après délibération, approuve la modification de l'article 34 du règlement du Service Assainissement Non Collectif concernant les pénalités pour défaut de mise en conformité.

Ainsi la pénalité applicable à tout propriétaire n'ayant pas effectué de mise en conformité passe de 100 % à 400 % du montant de la redevance d'assainissement non collectif.

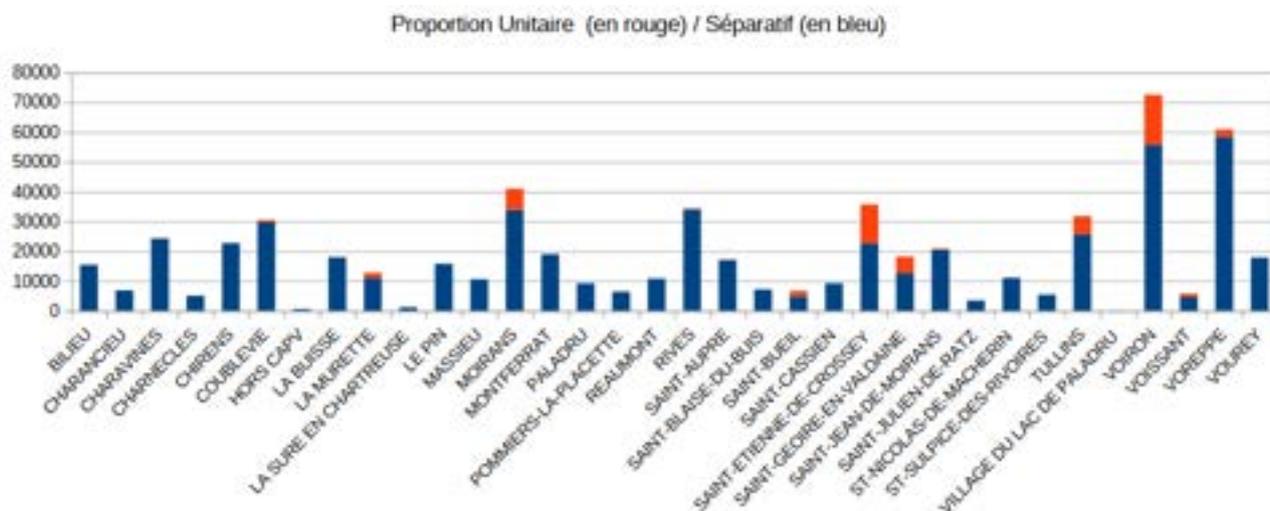
La collecte des eaux usées

Réseau de collecte et stations de traitement 2024



Le service a recensé et cartographié l'ensemble de ses réseaux enterrés.
 Au 31 décembre 2024, le Pays Voironnais gère environ 608 kilomètres de réseaux de collecte.
 Le nombre d'abonnés par kilomètre de réseaux est de : 66 abonnés/km.

En 2024, avec la connaissance actuelle que nous avons de nos réseaux, sa répartition est composée de 91% de réseau séparatif et 9% de réseau unitaire. Il convient de noter que le réseau unitaire est uniquement présent sur certaines communes, avec la répartition suivante :



Les réseaux d'assainissement sont constitués en majorité de PVC (39%) et de Fonte (28%) et en partie de canalisations « anciennes » en Amiante ciment (7 %) ou Béton (15%), matériau posé dans les années 60/80 et principalement en centre bourg.

29 % du réseau d'assainissement a été réalisé après 2000. En effet, depuis sa prise de compétence, le service étend ses réseaux, afin de permettre la collecte par le réseau d'assainissement collectif pour une meilleure maîtrise des rejets en milieu naturel.

Comme sur la thématique Eau potable, le Système d'Information Géographique (SIG), outil d'aide à la décision, reprend les informations patrimoniales des réseaux d'assainissement. Il permet une meilleure gestion et efficacité pour les agents de terrain et, est un véritable outil de pilotage administratif.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau, des ouvrages et des branchements,
- et l'existence d'une politique de maintenance et d'entretien des réseaux d'assainissement.

Au 31 décembre 2024, cet indice est évalué à : **101 sur 120.**



Des équipes techniques mobilisées au service des usagers

Le réseau d'assainissement doit faire l'objet d'une surveillance et de soins attentifs afin d'assurer sa pérennité et son bon fonctionnement. Le service assure l'entretien et le suivi du bon fonctionnement des réseaux sur l'ensemble du territoire du Pays Voironnais, composés de 75 postes de relèvement, 101 déversoirs et trop-plein et 1 bassin d'orage.

L'équipe, composée de 5 agents d'exploitation avec pour support 3 électromécaniciens, effectue les missions de gestion et d'entretien du réseau assainissement comprenant :

- le curage préventif des réseaux,
- les interventions de curage ponctuel,
- la recherche d'eaux parasites,
- l'inspection télévisée des réseaux,
- la surveillance et l'entretien des déversoirs d'orage,
- l'entretien, le nettoyage et la vérification du bon fonctionnement des postes de relèvement,
- la visite préventive des équipements électromécaniques et électriques.

Les agents du service assurent une permanence d'astreinte 24h/24h et veillent au non-rejet des eaux usées vers les milieux naturels.

Contrôle des réseaux par passage caméra



En quête d'amélioration constante des équipements et des ouvrages d'assainissement, nous réalisons des études diagnostiques de réseau. Le but de ces interventions est d'identifier les problèmes d'eaux parasites, de fuites ou autres perturbations du système qui réduisent les performances de traitement d'un dispositif d'assainissement collectif.

Des caméras, hydrocureuse et logiciels informatiques assurent ces opérations de terrain qui participent à l'amélioration des rendements de réseau d'épuration.

Des rapports techniques et des dossiers de synthèse sont élaborés pour permettre le suivi de ces chantiers.

Curage des réseaux et des postes

Un réseau d'assainissement doit périodiquement être curé pour supprimer les obstructions et maintenir constant l'écoulement des effluents, afin d'éviter les mesures correctives comme le débouchage en urgence, mais également les nuisances olfactives et odorantes. Les regards, les déversoirs d'orage, syphons et tout autre ouvrage installés sur le réseau doivent également être entretenus. Le service procède à 2 jours de curage préventif par semaine sur toute l'année hors période du mois d'août et vacances d'hiver pour réaliser le nettoyage des réseaux, ainsi que sur les postes de relevage.

L'hydrocurage consiste à nettoyer les canalisations à l'aide d'eau sous haute pression comprise entre 50 et 300 bars.

Les postes de relevage doivent également faire l'objet d'un entretien rigoureux pour bénéficier d'un bon fonctionnement de pompage, mais également pour préserver la durée de vie des équipements qui subissent la corrosion des effluents acides et des gaz type H₂S dans un milieu confiné.

Le curage en 2024

39 350 m^L de réseau
279 curages de stations



Interventions d'exploitations

Le service effectue deux types d'interventions d'exploitations. Celles qui sont liées à des dysfonctionnements sur les postes de refoulement (pompes bouchées, démarrage intempestif, installation disjonctée) et celles qui sont liées à une demande usager (débordements EU sur voie publique, odeurs...)



Travaux de maintenance

Le service effectue des travaux en régie pour entretenir son réseau et réaliser des branchements pour de nouvelles constructions qui sont pour la plus grande partie réalisés par une entreprise mandatée par le service.

32 branchements neufs au réseau d'assainissement collectif ont été réalisés par des entreprises mandatées par le service.

35 interventions ont été réalisées pour des réparations sur réseau et branchements, et pour des modifications ou créations de caisses de branchements et 20 pour des mises à la cote ou rescelllements de regard.

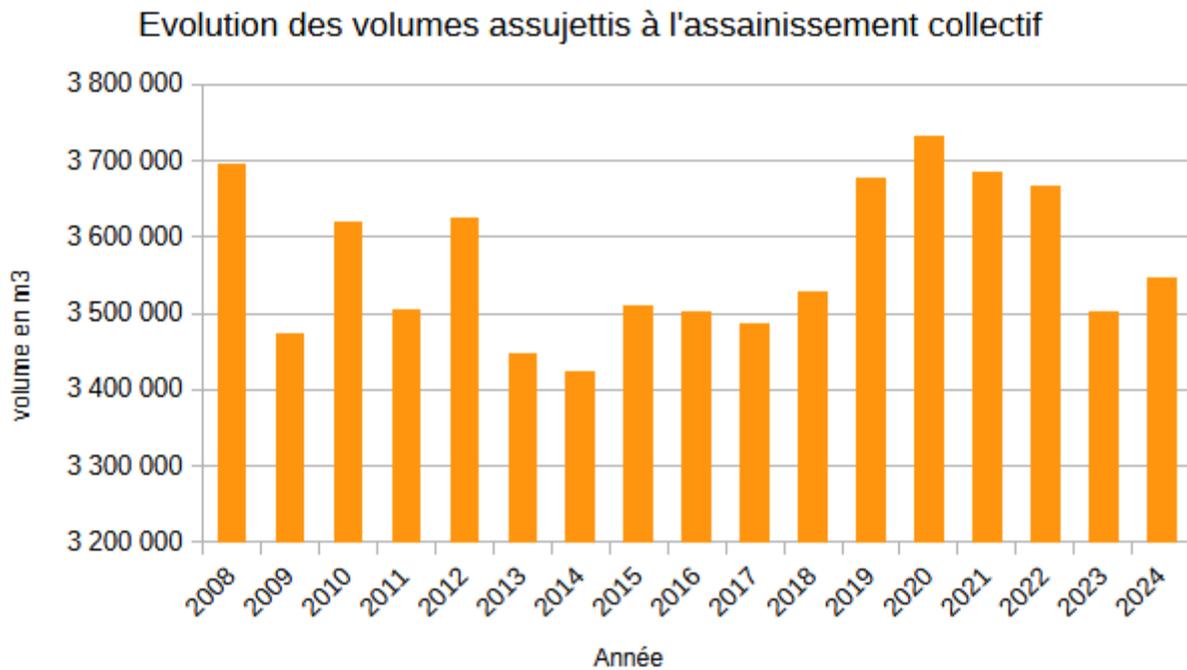


réparation d'un réseau d'assainissement



Volumes assujettis à l'assainissement collectif

Les volumes assujettis à l'assainissement collectif s'élèvent à 3 548 443 m³ en 2024.



Le volume moyen collecté par abonné est de 88 m³/abonné sur 2024.



Les systèmes d'assainissement

Le territoire de la CAPV comporte 8 systèmes d'assainissement

- 5 systèmes supérieurs à 2 000 équivalent habitant
 - SA Voiron (station de traitement Aquantis)
 - SA FURES (station de traitement de Tullins)
 - SA Tour du Lac (station de traitement de Charavines)
 - SA Vourey (station de traitement de Vourey)
 - SA Valdaine (station de traitement de Saint-Geoire-en-Valdaine)

- 2 systèmes inférieurs à 2 000 équivalent habitant
 - SA Réaumont / St Blaise du Buis (Lagune de Réaumont)
 - SA St Bueil / Voissant (Filtre planté de roseaux de Saint-Bueil)

Les systèmes supérieurs à 2 000 équivalent habitant sont soumis à Autosurveillance dont la synthèse est présentée ci-après, système d'assainissement par système d'assainissement.

Quelques définitions...

Charge hydraulique : volume d'eaux usées auquel il convient d'ajouter un volume d'eaux parasites et d'eaux pluviales, à cause des réseaux unitaires.

Charge de pollution, demande biologique en oxygène en 5 jours DBO_5 : indique la quantité d'oxygène consommée par les micro-organismes pour réduire la fraction biodégradable en 5 jours d'incubation à 20°C. Elle représente la charge organique reçue par la station.

Production de boues : quantité de boues produites par la station.

Autosurveillance du réseau de collecte : récapitulatif des données issues de la surveillance réglementaire des déversements d'effluents au milieu naturel (si le réseau de la station est concerné).

LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE VOIRON

Ce système intègre depuis 2023 la commune de La-Sure-en-Chartreuse avec 2 postes de relèvement dédiés :

- Station Pneumatique de Saint-Julien-de-Ratz
- Poste de Relèvement de Pommiers-la-Placette

Les effluents sont acheminés vers la station d'épuration AQUANTIS.

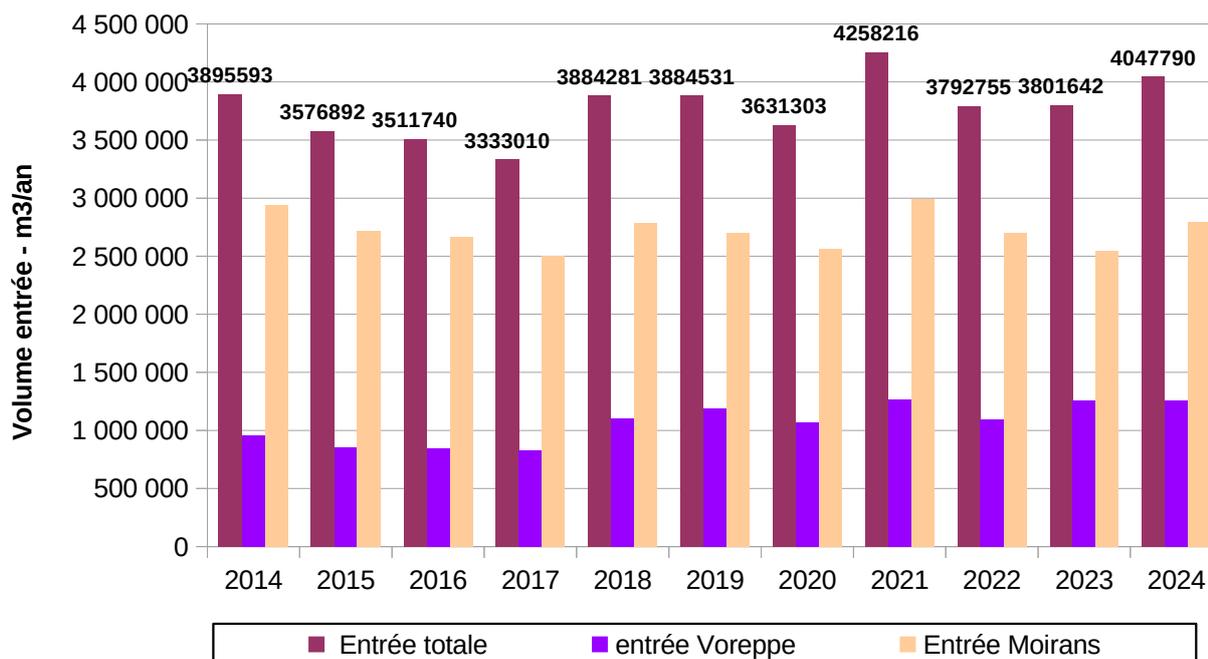


La charge Hydraulique

Les informations caractéristiques sur les volumes arrivés à Aquantis en 2024 sont les suivantes :

- Le volume moyen journalier entrant atteint **11 120 m³/j**, **soit 86 % du débit nominal**, stable par rapport à 2023
- Le débit nominal de la station a été dépassé **76 jours**, **soit 21 % de l'année**.

Evolution volumes totaux annuels

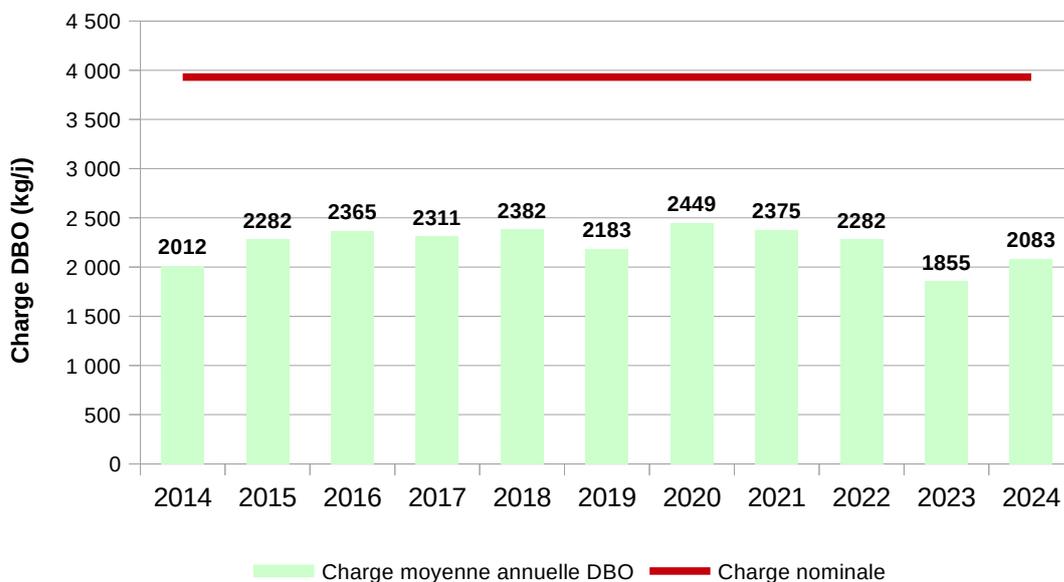


La charge polluante

La charge moyenne reçue en DBO₅ en 2024 est de **2 083kg/j** correspondant à **53 % de la charge nominale**. Cette charge est **en hausse de 13,5 %** par rapport à 2023.

Pour le paramètre DBO₅, 2 dépassements de la charge nominale ont été enregistrés en 2024.

Charge entrée DBO



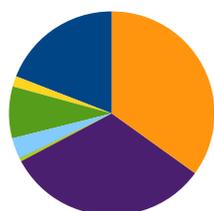
Les performances épuratoires

En 2024, nous dénombrons des valeurs ne respectant pas l'autorisation de rejet en concentration ou en rendement sur 11 bilans. Parmi eux, 3 concentrations sont réhivitoires. Ces difficultés de traitement s'expliquent par la vétusté de l'unique dégrilleur actuellement en place à AQUANTIS. Ce dégrilleur a cumulé les pannes en fin d'année, générant des déversements d'effluents non traités à l'Isère. Il sera remplacé au premier semestre 2025 dans le cadre des travaux d'extension de la file actuellement en cours sur AQUANTIS.

| Date de démarrage du bilan | Concentrations des rejets A2 + A4 + A5 | | | | | | |
|----------------------------|--|-------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|
| | DBO5 A2 + A4 + A5 (mg/L) | DCO A2 + A4 + A5 (mg/L) | MES A2 + A4 + A5 (mg/L) | NTK A2 + A4 + A5 (mgN/L) | NGL A2 + A4 + A5 (mgN/L) | P total A2 + A4 + A5 (mg/L) | NH4+ A2 + A4 + A5 (mgN/L) |
| Moyenne | 6 | 42 | 12 | 8 | 12 | 4 | 6 |
| Min | 1 | 5 | 1 | 3 | 3 | 1 | 1 |
| Max | 77 | 241 | 130 | 25 | 26 | 6 | 21 |
| Nb valeurs | 104 | 104 | 104 | 25 | 25 | 25 | 25 |

Surveillance du Réseau de Collecte

Conformément à la réglementation, le fonctionnement du réseau de collecte est désormais surveillé en continu dans le cadre de l'auto-surveillance officielle et du diagnostic permanent des réseaux. Le graphique suivant représente la proportion des déversements site par site.



| | |
|--------------------|------------------------|
| ■ DO 1.31 PAVIOT | ■ DO 1.50 LA PICHE |
| ■ DO 1.58 DUMARAIS | ■ DO 1.70 BOIS BOURGEY |
| ■ DO 1.80 PARIS | ■ DO l'Eygala |
| ■ DO LE PILLET | ■ DO ROIZE |
| ■ PR 1.10 LA COSTE | ■ PR 1.20 LA MORGE |

| Nom | Volume déversé [m ³] | Proportion |
|------------------------|----------------------------------|--------------|
| DO 1.31 PAVIOT | 15 776 | 19 % |
| DO 1.50 LA PICHE | 0 | 0 % |
| DO 1.58 DUMARAIS | 1 368 | 2 % |
| DO 1.70 BOIS BOURG | 6 783 | 8 % |
| DO 1.80 PARIS | 0 | 0 % |
| DO l'Eygala | 2 744 | 3 % |
| DO LE PILLET | 44 | 0 % |
| DO ROIZE | 376 | 0 % |
| PR 1.10 LA COSTE | 26 649 | 32 % |
| PR 1.20 LA MORGE | 28 896 | 35 % |
| Total SA Voiron | 82 637 | 100 % |

En 2024, la charge hydraulique déversée représente **2,0%** du flux total arrivant sur la station Aquantis.

Parmi les 10 sites, 3 représentent 86% des volumes déversés. Il s'agit du déversoir d'orage (DO) de Paviot ainsi que des trop-pleins des postes de relevage de la Morge et de la Coste. 2 Déversoirs d'Orage à Voiron ont été équipés en 2024 afin de suivre le temps de déversement.

La station d'Aquantis, en 2024...

Concernant les **performances épuratoires**, nous dépassons le nombre de bilans non conformes en Matières En Suspension sur l'année suite aux pannes du dégrilleur vétuste en place. Il sera remplacé par 2 nouveaux équipements en 2025.

Au niveau hydraulique, Aquantis a traité un volume journalier supérieur à sa capacité 76 jours de l'année.

Les travaux du projet d'extension et de réhabilitation de la station d'AQUANTIS sont toujours en cours et devraient prendre fin à l'automne 2025. Le méthaniseur est construit et accueillera les boues de toutes les stations d'épuration du Pays Voironnais afin de réduire les quantités et de les valoriser en énergie.

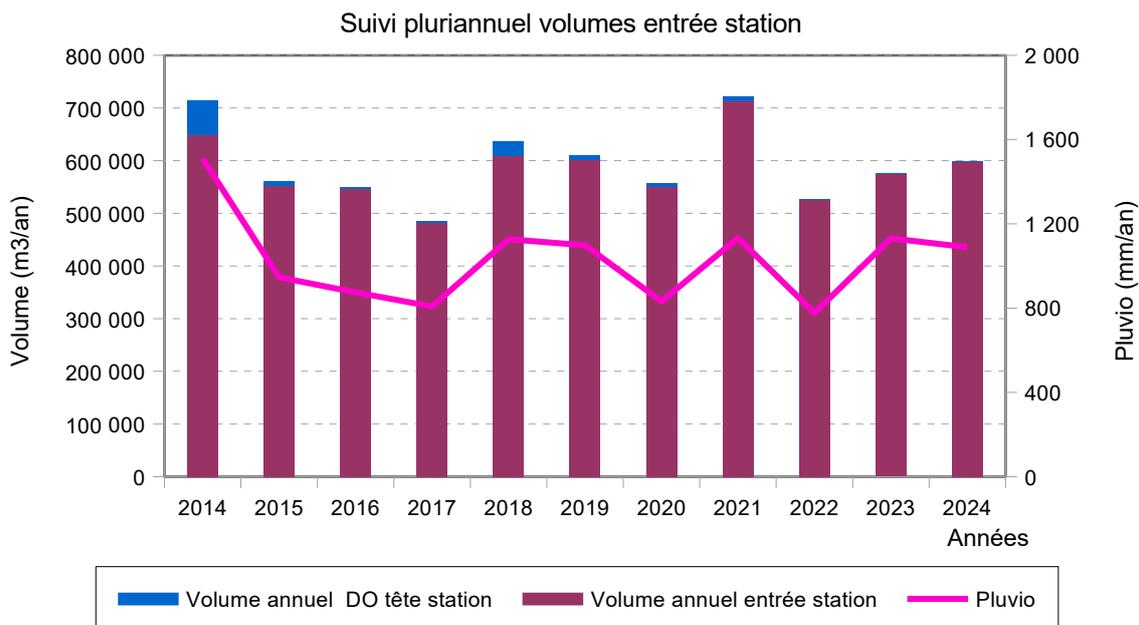
Les travaux sur le traitement des eaux sont terminés et l'extension de la station d'épuration est en service depuis janvier 2025. Elle permet de répondre aux exigences du traitement de l'azote.

LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DU TOUR DU LAC



La Charge Hydraulique

Le volume moyen reçu sur la station est de 1 634m³/j. Cela représente 56% de la charge hydraulique nominale de la station.

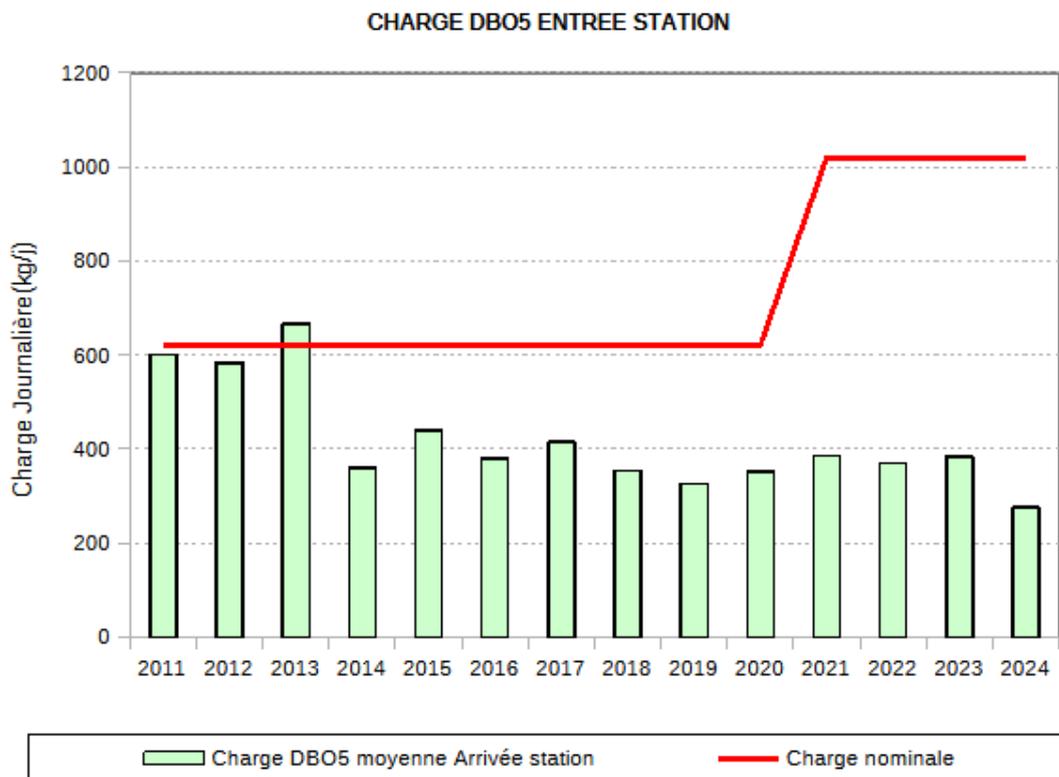


La Charge Polluante

La charge moyenne reçue en DBO₅ en 2024 est de **276kg/j** correspondant à **27% de la charge nominale**.

Charge en baisse par rapport aux années précédentes

Le graphique ci-dessous présente la charge organique en Entrée du Système de Traitement.



Les performances épuratoires

| Date de démarrage du bilan | Charges Rejetées A2 + A4 + A5 | | | | | | | | |
|----------------------------|--------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | DBO5 A2 + A4 + A5 (kg/j) | DCO A2 + A4 + A5 (kg/j) | MES A2 + A4 + A5 (kg/j) | NTK A2 + A4 + A5 (kg/j) | NGL A2 + A4 + A5 (kg/j) | P total A2 + A4 + A5 (kg/j) | NH4+ A2 + A4 + A5 (kg/j) | DCO/DBO A2 + A4 + A5 | DCO/NTK A2 + A4 + A5 |
| Moyenne | 4 | 34 | 9 | 8 | 10 | 1 | 5 | 10 | 7 |
| Min | 1 | 7 | 2 | 3 | 4 | 1 | 1 | 2 | 1 |
| Max | 10 | 84 | 27 | 49 | 50 | 2 | 49 | 27 | 11 |
| Nb valeurs | 24 | 24 | 24 | 12 | 12 | 12 | 12 | 24 | 12 |

Pour l'année 2024, aucun résultat non conforme. Les rendements moyens d'élimination sur chaque paramètre se situent entre 89% et 98%.

Surveillance du Réseau de Collecte

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre de déversements et les volumes déversés sur le système d'assainissement.

| Nom | Volume déversé [m³] | Proportion |
|-------------------|---------------------|--------------|
| TP PR ARSENAL | 0 | 0 % |
| TP PR CHIRENS | 0 | 0 % |
| TP PR FEYDELIERE | 14 294 | 53 % |
| TP PR VERONNIERE | 12 512 | 47 % |
| Total 2024 | 26 806 | 100 % |

Le réseau est jugé **non conforme ERU** par nos services à cause des fréquences de déversement des Déversoirs d'Orage. L'avis officiel de la DDT, pour 2024, sur le sujet n'a pas été communiqué au moment de la rédaction de ce rapport.

La station du Tour du Lac de Paladru, en 2024...

Dimensionnée pour traiter 17 000 EH, la station d'épuration répond aux attentes. L'optimisation de l'automatisme de la station a permis de réduire drastiquement les déversements en tête de station.

Les investigations sont toujours en cours notamment sur les communes des Villages-du-Lac-de-Paladru et de Montferrat pour réduire les eaux claires parasites et les fréquences de déversement.

LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE VOUREY

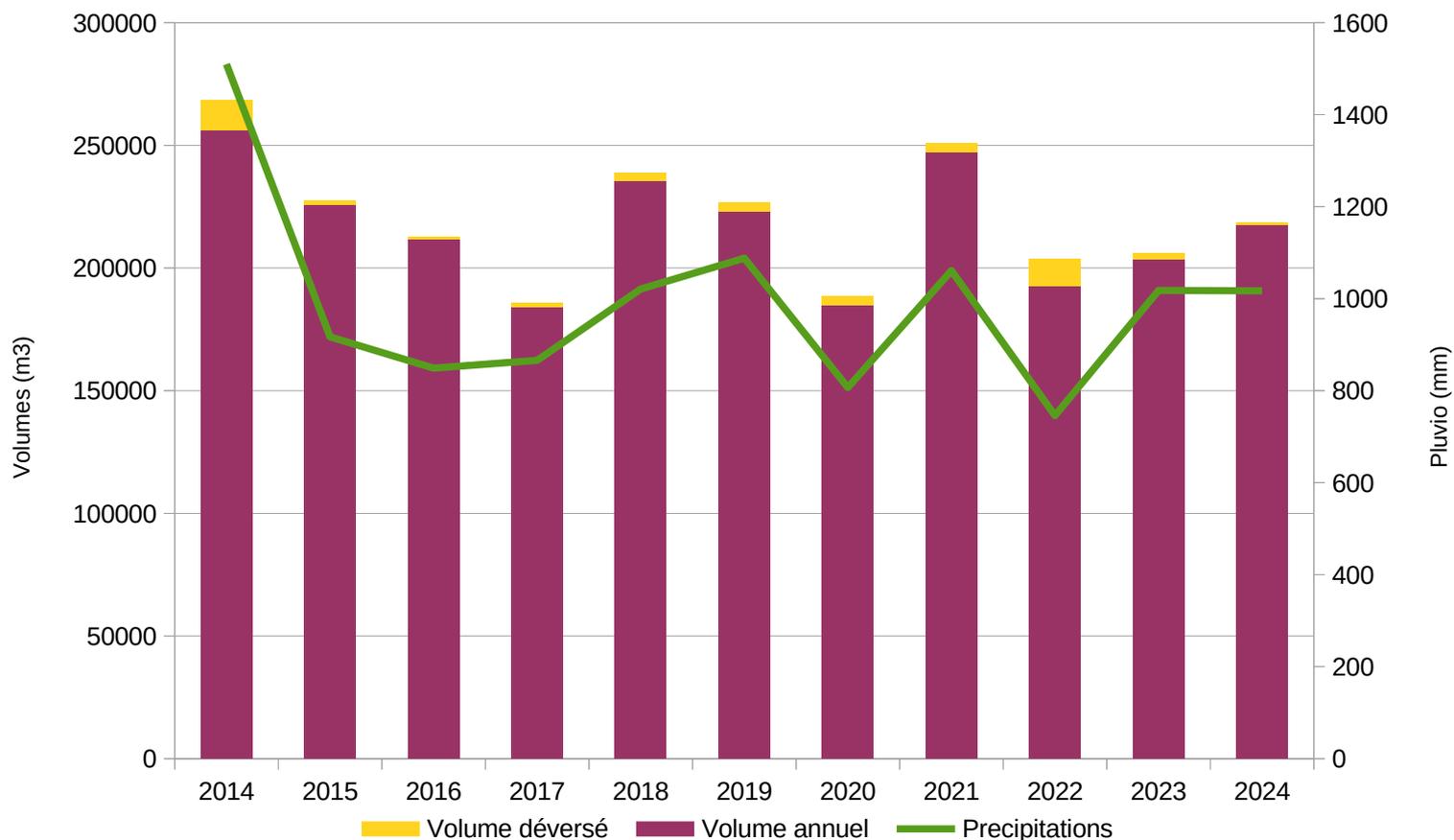


La Charge Hydraulique

Le volume moyen reçu sur la station est de $598\text{m}^3/\text{j}$. Cela représente 64% de la charge hydraulique nominale de la station, en légère hausse par rapport à 2023 (+7%).

Le graphique ci-après présente les volumes annuels Entrée Station (violet), les volumes annuels déversés en tête de station (jaune).

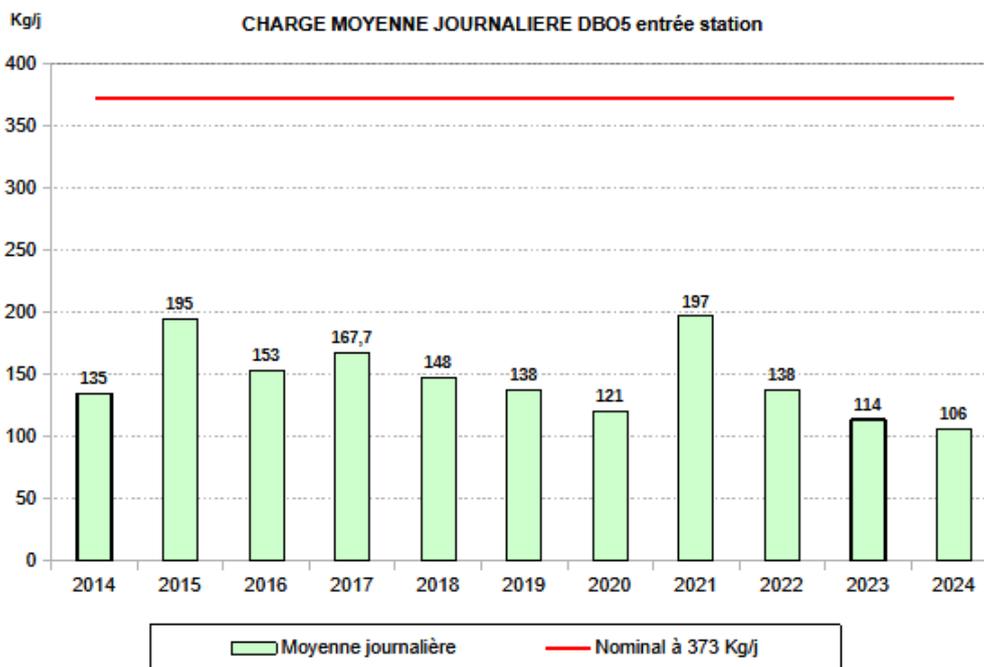
Suivi pluriannuel volumes reçus / déversés



La Charge Polluante

La charge moyenne reçue en DBO₅ en 2024 est de **106kg/j** correspondant à **28% de la charge nominale**. Cette charge est **en baisse** pour la 4^{ème} année consécutive.

Pour le paramètre DBO₅, aucun dépassement de la charge nominale n'a été enregistré en 2024.



Les performances épuratoires

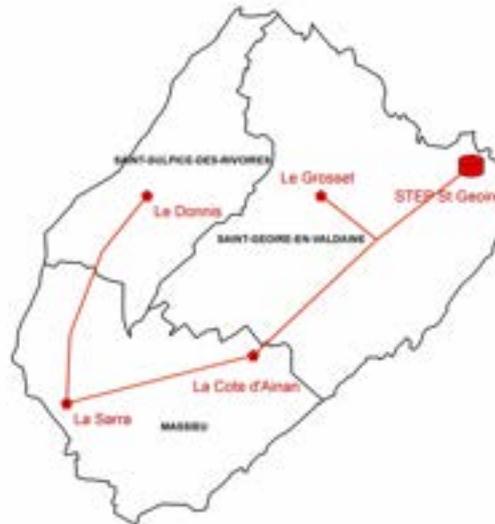
Le tableau ci-dessous, présente quelques éléments sur les charges rejetées, paramètre par paramètre. Les bilans de janvier et juin sont déclassés (volume supérieur à la charge hydraulique nominale). L'année 2024 est marqué par un traitement insuffisant du NTK au regard des conditions de l'arrêté préfectoral. Un nouvel arrêté entre en vigueur en 2025.

| Date de démarrage du bilan | Charges Rejetées A2 + A4 + A5 | | | | | | | | |
|----------------------------|--------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|-------------------------|-------------------------|
| | DBO5 A2 + A4 + A5 (kg/j) | DCO A2 + A4 + A5 (kg/j) | MES A2 + A4 + A5 (kg/j) | NTK A2 + A4 + A5 (kg/j) | NGL A2 + A4 + A5 (kg/j) | P total A2 + A4 + A5 (kg/j) | NH4+ A2 + A4 + A5 (kg/j) | DCO/DBO A2 + A4 + A5 | DCO/NTK A2 + A4 + A5 |
| Moyenne | 4 | 34 | 5 | 16 | 24 | 3 | 12 | 13 | 9 |
| Min | 0 | 9 | 1 | 1 | 9 | 0 | 0 | 4 | 1 |
| Max | 20 | 96 | 15 | 49 | 51 | 8 | 42 | 37 | 36 |
| Nb valeurs | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 | 12 |

La station des Devez, en 2024...

Nous constatons une baisse régulière de la charge entrante en tête de station depuis 4 ans associée à une légère augmentation du volume d'effluents depuis 3 ans. On note aussi une baisse des volumes déversés en tête de station.

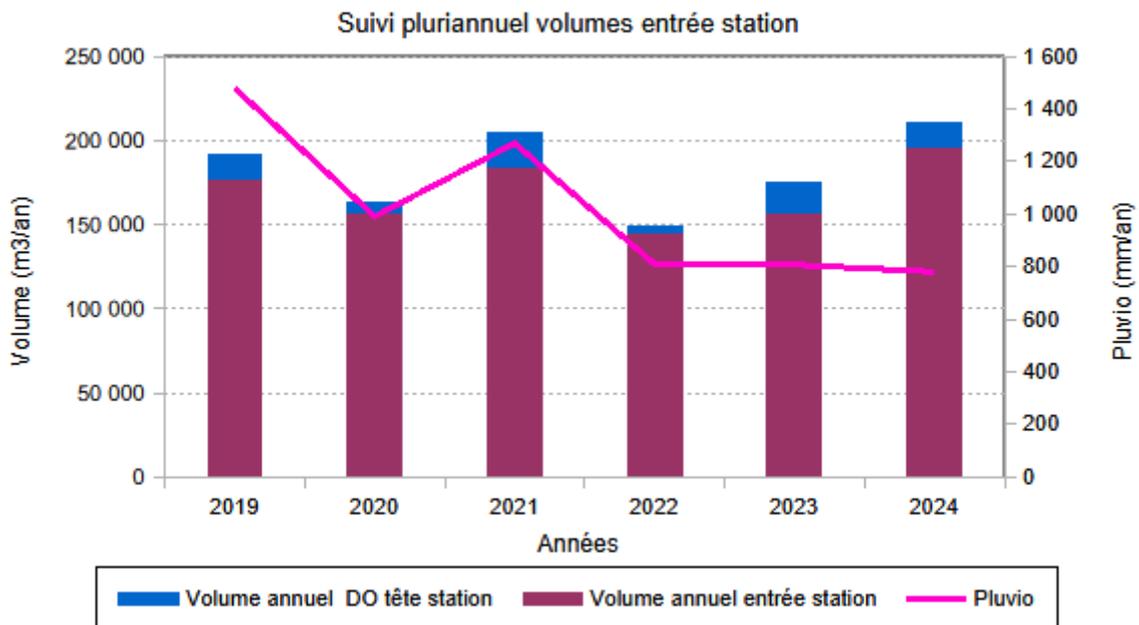
LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE SAINT GEOIRE EN VALDAINE



La charge Hydraulique

Le volume moyen reçu sur la station est de 482 m³/j. Cela représente 45% de la charge hydraulique nominale de la station, en hausse de 12% par rapport à 2023.

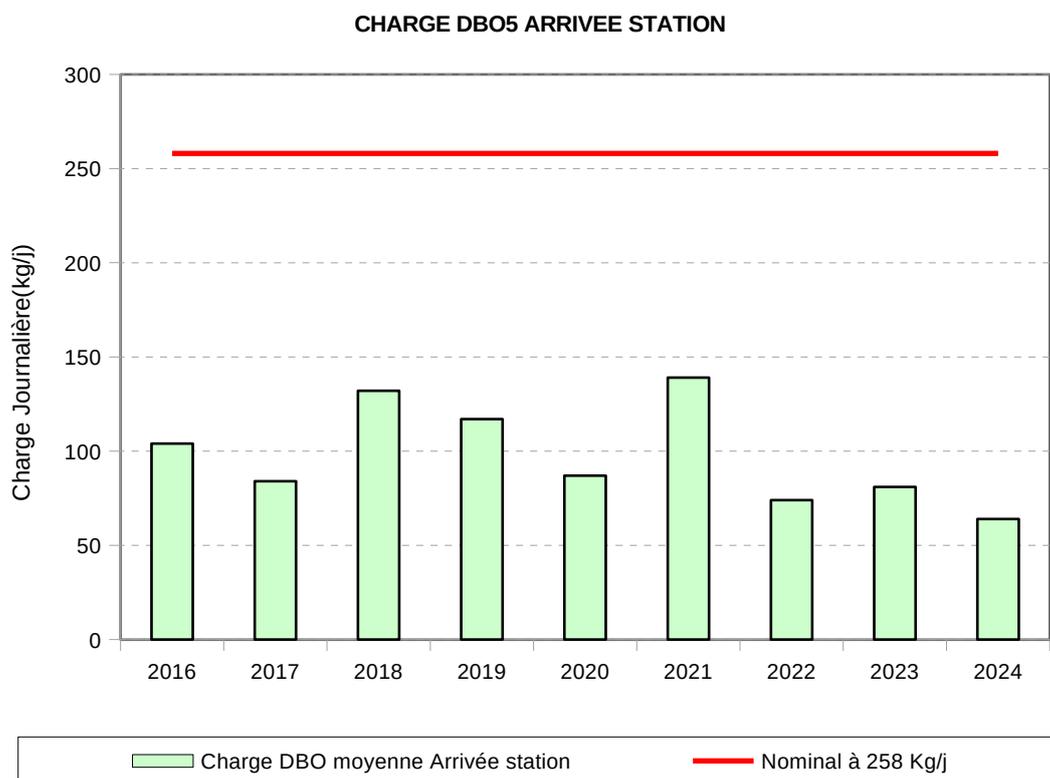
Le volume déversé sur le point A2 représente 7,9 % du volume produit par le SA.



La charge polluante

La charge moyenne reçue en DBO₅ en 2024 est de **64kg/j** correspondant à **25% de la charge nominale**.

Pour le paramètre DBO₅, aucun dépassement de la charge nominale n'a été enregistrée.



Les performances épuratoires

La station fonctionne correctement et présente des performances conformes au regard des normes de l'arrêté. Nous constatons tout de même une non-conformité pour le Phosphore en date du 09 juillet 2024 (concentration supérieure à la norme de rejet).

Le tableau ci-dessous, présente quelques éléments sur les charges rejetées, paramètre par paramètre :

| Date de démarrage du bilan | Concentrations des rejets A2 + A4 + A5 | | | | | | |
|----------------------------|--|-------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|
| | DBO5 A2 + A4 + A5 (mg/L) | DCO A2 + A4 + A5 (mg/L) | MES A2 + A4 + A5 (mg/L) | NTK A2 + A4 + A5 (mgN/L) | NGL A2 + A4 + A5 (mgN/L) | P total A2 + A4 + A5 (mg/L) | NH4+ A2 + A4 + A5 (mgN/L) |
| Moyenne | 2 | 24 | 4 | 3 | 5 | 1 | 1 |
| Min | 1 | 4 | 1 | 3 | 4 | 0 | 1 |
| Max | 3 | 82 | 16 | 3 | 7 | 3 | 1 |
| Nb valeurs | 12 | 12 | 12 | 4 | 4 | 4 | 4 |

Surveillance du Réseau de Collecte

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre de déversements et les volumes déversés sur le système d'assainissement.

| Commune | Ouvrage | Volume déversé (m3/an) | Tps déversement (h/an) | Nb de déversement (fois) |
|-----------------------|-----------------|------------------------|------------------------|--------------------------|
| St Geoire en Valdaine | DO 1000 martyrs | 117 | 300 | 9 |

Le réseau est jugé **conforme ERU** par nos services. L'avis officiel de la DDT, pour 2024, sur le sujet n'a pas été communiqué au moment de la rédaction de ce rapport.

La station de Saint Geoire, en 2024...

Les volumes mesurés sur l'année 2024 en entrée de station ont augmenté de 12 % par rapport à 2023. Cela est dû à des épisodes pluvieux importants répartis sur l'année. La charge moyenne est quant à elle réduite.

La station respecte les normes de rejet imposées par l'arrêté préfectoral d'exploitation. Pour la paramètre phosphore, une analyse est non conforme (09/07/2024) mais conserve un rendement moyen de 97 % sur l'année.

LE SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE FURES



La charge Hydraulique

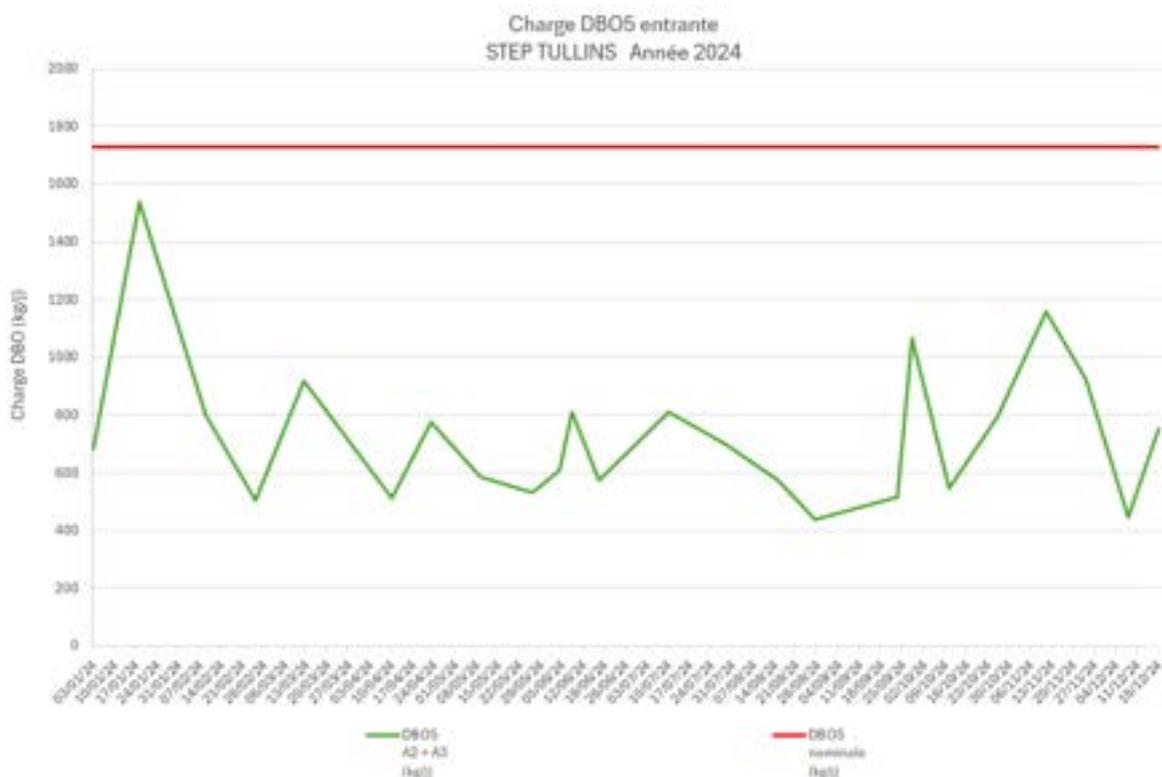
Le volume moyen reçu sur la station est de **4 281 m³/j**. Il représente 52 % de la charge hydraulique nominale de la station. Il est stable par rapport aux précédentes années. 1,8% du volume total du système d'assainissement est déversé en tête de station ; 1,5% de ce même volume est traité partiellement et déversé à l'Isère (By-Pass lié au dimensionnement de la station). Ci-après, le détail des volumes journaliers pour l'année :

Volumes journaliers Eaux Brutes et pluviométrie : STEP TULLINS Année 2024



La charge polluante

La charge moyenne reçue en DBO₅ en 2024 est de **707kg/j** correspondant à **41% de la charge nominale**.
 Pour le paramètre DBO₅, aucun dépassement de la charge nominale n'a été enregistré sur les 3 dernières années.



Les performances épuratoires

Au regard de l'arrêté d'exploitation et des résultats obtenus, la qualité de l'eau traitée est conforme. Aucune non-conformité en 2024. En effet, 2 bilans en septembre et octobre 2024 présentent des concentrations supérieures aux normes de rejet mais cela est dû aux travaux réalisés à cette période. Ils consistaient à vidanger un bassin d'aération de 3 000 m³ pour remplacer tous les équipements et réaliser une inspection complète.

La station est jugée **conforme en performance** par nos services. L'avis officiel de la DDT, pour 2024, sur le sujet n'a pas été communiqué au moment de la rédaction de ce rapport.

Le tableau ci-dessous, présente quelques éléments sur les charges rejetées, paramètre par paramètre :

| Date de démarrage du bilan | Concentrations des rejets A2 + A4 + A5 | | | | | | |
|----------------------------|--|-------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|
| | DBO5 A2 + A4 + A5 (mg/L) | DCO A2 + A4 + A5 (mg/L) | MES A2 + A4 + A5 (mg/L) | NTK A2 + A4 + A5 (mgN/L) | NGL A2 + A4 + A5 (mgN/L) | P total A2 + A4 + A5 (mg/L) | NH4+ A2 + A4 + A5 (mgN/L) |
| Moyenne | 6 | 33 | 8 | 7 | 7 | 4 | 6 |
| Min | 0 | 15 | 1 | 2 | 3 | 2 | 1 |
| Max | 34 | 60 | 46 | 36 | 15 | 5 | 32 |
| Nb valeurs | 24 | 24 | 24 | 14 | 8 | 14 | 14 |



Gestion du chargement des bennes à boues

La station de Tullins, en 2024...

La station est chargée à 52 % de sa charge nominale en hydraulique, valeur stable depuis 3 ans.

Les travaux réalisés dans un des deux bassins d'aération permettent de fiabiliser le traitement. Le deuxième bassin sera lui aussi inspecté et ré-équipé en 2025.

Les autres stations de traitement

Pour rappel, les niveaux de rejet admis pour les équipements de traitement sont les suivants :

Pour une lagune :

- DBO₅ (après filtration) : **40 mg/l**
- DCO (après filtration) : **120 mg/l**
- MES : **120 mg/l**

A noter que les lagunages ne sont pas équipées de mesure de débit à poste fixe.

Le lagunage de Réaumont

Construit en 1994, cette installation a une capacité de 800 EH. Le réseau collecte les eaux usées des communes de Saint-Blaise-du-Buis et de Réaumont.

Un bilan de pollution a été réalisé en 2024 et les résultats sont conformes aux normes de rejet.

Le raccordement de la commune de Saint Blaise du Buis à la station de Vourey initialement prévu fin 2018 sera réalisé en 2025.

Le filtre planté de roseaux – Chirens Clermont

Mise en service en 2013, cette station présente une capacité de traitement de 100 EH.

Le réseau collecte les eaux usées du hameau de Clermont (Chirens).

Les performances épuratoires répondent pleinement à la réglementation en vigueur.

Un bilan de pollution a été réalisé en 2024.

Le filtre planté de roseaux – Saint-Bueil

Mise en service en 2018, cette station présente une capacité de traitement de 800 EH.

Le réseau collecte les eaux usées des communes de Saint-Bueil et Voissant.

La deuxième tranche a été mise en service.

Un bilan de pollution a été réalisé en 2024 et les performances d'épuration sont conformes à la réglementation.

5) LES INDICATEURS FINANCIERS

Comprendre sa facture d'eau et d'assainissement

Le tarif de l'eau comprend :

→ Une part « Eau », incluant :

- **une partie fixe** : qui prend en compte l'abonnement, indépendamment de la consommation, ainsi que les frais de fourniture, d'installation et d'entretien du branchement eau potable.
- **une partie proportionnelle** : qui correspond à la redevance eau, assise sur la consommation potable constatée à l'année au compteur.
- **la redevance pour pollution domestique**, prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau RMC et assise sur le budget de l'Eau, à hauteur de 0,29 € HTVA/ m³ au 1er janvier 2024 (soit +0,01 €/m³ par rapport à 2023),
- **la redevance prélèvement**, prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau et assise sur le budget de l'Eau, à hauteur de 0,07 € HTVA/ m³ au 1er janvier 2024 (inchangée par rapport à 2023).

→ Une part « Assainissement »*, incluant :

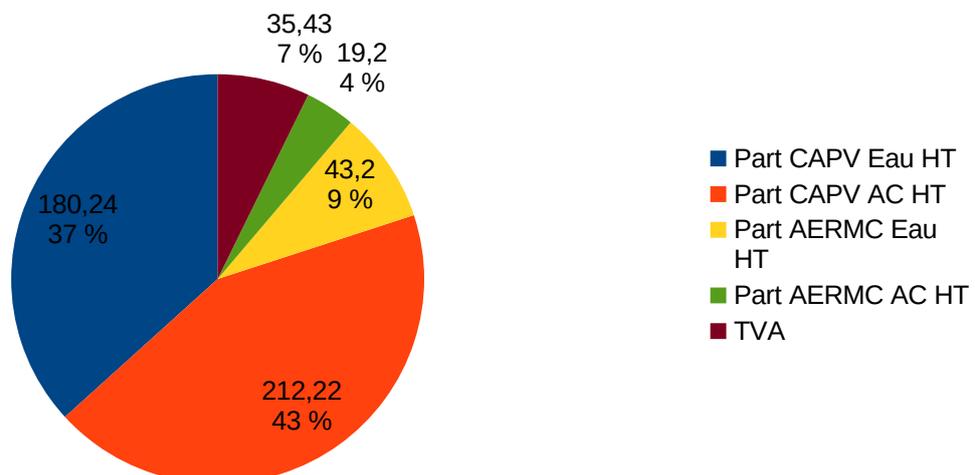
- **une partie fixe** : qui prend en compte l'abonnement, indépendamment de la consommation, ainsi que les frais d'installation et d'entretien du branchement eaux usées.
- **une partie proportionnelle** : qui correspond à la redevance assainissement, basée sur la consommation d'eau potable
- **la redevance pour modernisation des réseaux de collecte**, prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau RMC et assise sur le budget de l'Assainissement, à hauteur de 0,16 € HTVA/m³ au 1er janvier 2024 (inchangée par rapport à 2023).

* La part Assainissement n'est pas facturée aux usagers d'une installation individuelle d'assainissement. Ces derniers sont soumis à un forfait annuel de 27 € HT.

→ Une part Taxe à la Valeur Ajoutée

- **la TVA** (au taux réduit de 5.5% pour l'eau potable et 10% pour l'assainissement) est perçue pour le compte de l'Etat sur les montants hors taxes de la facture.

REPARTITION D'UNE FACTURE EAU + ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE 120M³



Eau potable

Abonnement (A) : 48,36€/an

Consommation (C) : 1,56€/m³

Détail du prix du mètre cube :

| | |
|---|----------|
| Eau (Pays Voironnais) | 1,18€/m³ |
| Redevance Prélèvement (Agence de l'Eau) | 0,07€/m³ |
| Redevance Pollution (Agence de l'Eau) | 0,31€/m³ |
| Frais de dossier à l'ouverture d'un contrat | 41,80€ |

Chaque personne consomme en moyenne 30 m³/an

Tarifs indiqués en TTC, applicables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, publiés à titre indicatif et susceptibles de modification

Assainissement collectif (Tout-à-l'égout)

Abonnement (A) : 34,12€/an

Consommation (C) : 1,84€/m³

Détail du prix du mètre cube :

| | |
|---|----------|
| Collecte et traitement (Pays Voironnais) | 1,66€/m³ |
| Redevance Renouvellement des réseaux d'assainissement (Agence de l'Eau) | 0,18€/m³ |

Les tarifs sont valables pour un compteur de diamètre 15 mm

Assainissement individuel (Fosse septique)

Forfait (A) : 29,70€/an

Exemples de factures annuelles pour 120 m³

| | |
|---------------------------------|------------|
| Eau potable (compteur vert) | 235,56€/an |
| Eau + Assainissement Individuel | 265,26€/an |
| Eau + Assainissement collectif | 486,06€/an |

Pour calculer le montant de votre dépense annuelle d'eau et d'assainissement collectif :

m³ x 3,40 € + 82,48 € =

Evolution des tarifs Eau et Assainissement Collectif

Ce prix TTC prend en compte l'ensemble des composantes du prix de l'Eau : parts fixes et variables, redevances Agence de l'Eau et TVA. Si le service maîtrise les évolutions de tarifs sur les parts fixes et variables, il reste tributaire des évolutions fixées par l'Etat sur les autres composantes (redevances et TVA). Cette évolution représente ainsi l'évolution ressentie par les usagers.

Nota :

- Les tarifs de l'eau s'appliquent uniquement aux 21 communes du territoire sur lesquelles le service intervient. Les tarifs de l'assainissement s'appliquent à toutes les communes de la Communauté du Pays Voironnais.
- La TVA reste stable pour 2024 avec :
 - 10 % pour le taux intermédiaire de TVA appliqué à la redevance Assainissement.
 - 5,5 % pour le taux réduit de TVA appliqué à la redevance Eau.

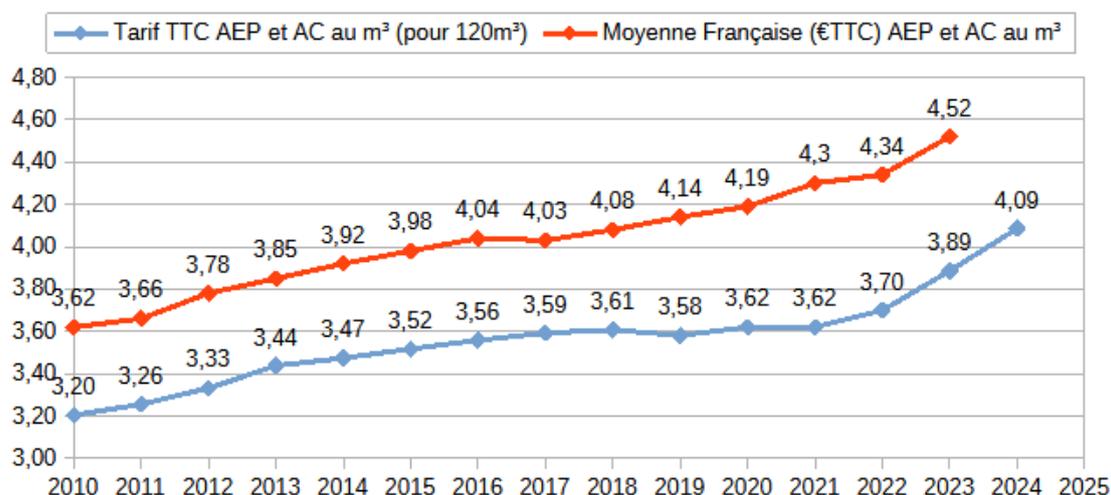
Les tarifs présentés ci-après déclinent ces principes. Les valeurs ont été arrondies au centime :

| | | | | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | |
|-----------|--|-----------------------|-----------------------|----------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| AEP | Part CAPV | Part Fixe | €HT | 40,02 | 40,02 | 40,94 | 43,32 | 45,84 | |
| | | Part Variable | €/HT/m ³ | 0,98 | 0,98 | 1 | 1,06 | 1,12 | |
| | Part AERMC | Redevance prélèvement | €/HTVA/m ³ | 0,07 | 0,07 | 0,07 | 0,07 | 0,07 | |
| | | Redevance pollution | €/HTVA/m ³ | 0,28 | 0,28 | 0,28 | 0,28 | 0,29 | |
| | Total Part CAPV HT AEP (120m ³) | | | €HT | 157,62 | 157,62 | 160,94 | 170,52 | 180,24 |
| | Total Part AERMC HT AEP (120m ³) | | | €HT | 42,00 | 42,00 | 42,00 | 42,00 | 43,20 |
| | Total TVA AEP (120m ³) 5,5% | | | €/TVA | 10,98 | 10,98 | 11,16 | 11,69 | 12,29 |
| | Total TTC AEP (120m ³) | | | €/TTC | 210,60 | 210,60 | 214,10 | 224,21 | 235,73 |
| | Prix TTC Eau au m³ (pour 120m³) | | | €/TTC/m ³ | 1,75 | 1,75 | 1,78 | 1,87 | 1,96 |
| | Evolution | | | € | 0,03 | 0,00 | 0,03 | 0,08 | 0,10 |
| Evolution | | | % | 1,5% | 0,0% | 1,7% | 4,7% | 5,1% | |

| | | | | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | |
|----|---|-------------------------|-----------------------|----------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| AC | Part CAPV | Part Fixe | €HT | 27,09 | 27,09 | 27,71 | 29,32 | 31,02 | |
| | | Part Variable | €/HT/m ³ | 1,32 | 1,32 | 1,35 | 1,43 | 1,51 | |
| | Part AERMC | Redevance Modernisation | €/HTVA/m ³ | 0,15 | 0,15 | 0,16 | 0,16 | 0,16 | |
| | Total Part CAPV AC HT (120m ³) | | | €HT | 185,49 | 185,49 | 189,71 | 200,92 | 212,22 |
| | Total Part AERMC AC HT (120m ³) | | | €HT | 18,00 | 18,00 | 19,20 | 19,20 | 19,20 |
| | Total TVA AC (120m ³) 10% | | | €/TVA | 20,35 | 20,35 | 20,89 | 22,01 | 23,14 |
| | Total TTC AC (120m ³) | | | €/TTC | 223,84 | 223,84 | 229,80 | 242,13 | 254,56 |
| | Prix TTC AC au m³ (pour 120m³) | | | €/TTC/m ³ | 1,87 | 1,87 | 1,92 | 2,02 | 2,12 |
| | Evolution | | | € | 0,01 | 0,00 | 0,05 | 0,10 | 0,10 |
| | Evolution | | | % | 0,8% | 0,0% | 2,7% | 5,4% | 5,1% |

| | | | | | | |
|---|-------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Tarif TTC AEP et AC au m ³ (pour 120m ³) | €/TTC | 3,62 | 3,62 | 3,70 | 3,89 | 4,09 |
| Total Facture AEP et AC pour 120m ³ (€/TTC) | €/TTC | 434,44 | 434,44 | 443,90 | 466,34 | 490,29 |
| Volume moyen facturé par abonné (m ³ /ab) | | 106 | 103 | 103 | 100 | 99 |
| Total Facture AEP et AC d'un abonné moyen (€/TTC) | | 392 | 383 | 390 | 402 | 419 |

Evolution Tarifs 2010-2024



Pour 2024, le Service Cycle de l'Eau anticipe une très forte augmentation de ses coûts de fonctionnement et d'investissement.

Face à ce constat, il est proposé de suivre la même dynamique qu'en 2023, c'est-à-dire d'appliquer l'inflation sur les tarifs Eau et Assainissement Collectif : **vente d'eau et tarifs divers**.

Le taux proposé est donc de +5,8 %.

Les tarifs liés à la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et la redevance assainissement non collectif sont restés stables.

Les redevances dans votre facture, votre contribution à la protection des ressources en eau...

Payées par tous les usagers, les redevances permettent aux Agences de l'Eau de soutenir les actions pour lutter contre la pollution des eaux, protéger la santé, préserver la biodiversité et garantir la disponibilité de la ressource. Notre service Eau et Assainissement collecte, pour le compte de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, les redevances relatives à la consommation d'eau domestique.

Participer à la préservation de l'eau.

Soumise au développement industriel et urbain et à l'emploi de produits chimiques (détergents, pesticides, engrais), l'eau dans la nature est trop souvent menacée. L'abondance des déchets et des produits toxiques quotidiennement déversés dans les cours d'eau, représente un péril d'autant plus grave que, loin de stagner, la consommation d'eau et le rejet d'eaux usées progressent de jour en jour.

La logique est simple : tous ceux qui utilisent l'eau ou la polluent participent au financement des actions de préservation. Tous les usagers de l'eau, les collectivités, les industriels et les agriculteurs paient aussi des redevances en fonction de l'impact de leur activité sur notre environnement.

L'organisation de la facturation

Le service Cycle de l'Eau du Pays Voironnais réalise la facturation des redevances eau et assainissement pour les 21 communes qu'il a en gestion. Les abonnés sont alors facturés par l'intermédiaire d'une facture unique qui regroupe la part « eau potable » et la part « assainissement ».

La facturation est établie de manière semestrielle, une facture de solde sur la base du relevé annuel effectué par les techniciens du Service Cycle de l'Eau et une facture intermédiaire dont la consommation est calculée en estimation sur les 6 derniers mois.

En revanche, pour les **abonnés des autres communes**, le mode de facturation est différent. Les abonnés sont **facturés** directement pour la part « eau potable » par le **Syndicat** qui assure le service d'eau potable et facturés par le service assainissement du Pays Voironnais pour la part « assainissement ».

En conséquence, les abonnés reçoivent deux factures.

QUELQUES CHIFFRES POUR 2024

43 999 abonnés pour les 21 communes en régie

79 396 factures émises dont 13 635 factures de décompte.

Préparation des éléments nécessaires à la facturation et contrôles préalables permettant d'assurer une facturation cohérente et juste :

- x Analyser les anomalies de facturation et extraire celles qui nécessitent une vérification terrain,
- x Contrôler les rapports de relève à l'aide de requêtes,
- x Calculer les estimations successives et majorations,
- x Estimer la consommation des compteurs bloqués,
- x Calculer les dégrèvements et les régularisations,
- X Contrôler et corriger les profils de facturation,
- X Vérifier la consommation des compteurs de contrôle,
- X Calculer et contrôler tout type de rôle : avenant, résiliation, mensuel, semestriel, décompte, régularisation,
- X Contrôler les abonnements gelés et prendre les décisions qui s'imposent,
- X Contrôler les montants anormalement élevés ou faibles, l'absence de mandats ou les mandats non signés, et les payeurs,
- X Vérifier les tableaux comptables transmis par les Syndicats et transmettre les flux auprès du Service de Gestion Comptable.

Autres indicateurs financiers

Le Budget Annexe Eau

Les dépenses de fonctionnement

| Dépenses de fonctionnement | CFU 2023 | CFU 2024 | Evolution | |
|---------------------------------|------------------|------------------|----------------|---------------|
| Charges à caractère général | 2 421 910 | 2 642 143 | 220 233 | 9,09 % |
| Masse salariale | 2 351 083 | 2 427 659 | 76 576 | 3,26 % |
| Autres charges gestion courante | 126 412 | 162 260 | 35 849 | 28,36 % |
| Reversements | 1 444 326 | 1 086 263 | -358 063 | -24,79 % |
| Charges financières | 146 339 | 280 138 | 133 799 | 91,43 % |
| Charges exceptionnelles | 251 120 | 496 952 | 245 832 | 97,89 % |
| TOTAL réel | 6 741 190 | 7 095 415 | 354 226 | 5,25 % |
| Provisions | 69 700 | 67 700 | -2 000 | -2,87 % |
| Dépenses d'ordre | 1 749 413 | 1 848 384 | 98 971 | 5,66 % |
| TOTAL | 8 560 303 | 9 011 500 | 451 196 | 5,27 % |

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de + 5,25 % (soit +354 k€) par rapport à 2023.

Les charges d'exploitation enregistrent une hausse relativement importante en 2024 (+354 k€) mais elle est bien moindre que la hausse notée en 2023 (+1 M€). Dans le détail on constate les variations ci-après :

- Les **charges à caractère général** augmentent de +220 k€ environ par rapport à 2023. Cette variation s'explique notamment par une augmentation sur le poste des fournitures non stockables comme les énergies pour +73,26 k€. On note également la hausse des dépenses d'entretien et de réparations du réseau pour un montant de +50,14 k€. Aussi, les prestations sur les contrats de sous-traitance générale sont en hausse de +48,18 k€. S'y ajoute, une augmentation de la consommation des crédits destinés aux études et recherches pour 58,87 k€ et porte essentiellement sur la recherche de fuites. D'autre part, des variations à la baisse sont également notées en particulier sur le poste des frais d'affranchissement pour 49,78 k€ et sur les frais de télécommunication pour 16,78 k€.
- Les **charges de personnel** du budget Eau progressent de +3,26 % sur l'année. Cela représente une hausse de 76,58 k€. Cette hausse de la masse salariale s'explique principalement par les avancements de grade (effet GVT) et la prise en compte sur une année pleine de la hausse du point d'indice intervenue en 2023.
- Les **autres charges de gestion courante** ont augmenté de près de 35,85 k€ par rapport à 2023. Sur ce budget, il est utile de préciser que les autres charges courantes représentent principalement des pertes sur des créances irrécouvrables. Ces dernières (les créances admises en non valeur) qui sont en hausse de 34,25 k€ explique essentiellement l'augmentation notée sur le chapitre des charges de gestion courante.
- Les **charges financières** ont augmenté (91,43 %) passant de 146 k€ à 280 k€. Cette hausse des charges financières découle principalement du nouvel emprunt d'un montant de 6,4 M€ contracté au cours de l'exercice 2024 et dont le remboursement est devenu exigible.
- Les **charges exceptionnelles** essentiellement constituées de subventions de fonctionnement sont en hausse de 245,83 k€ en 2024. Pour rappel, une part non négligeable de ces subventions est versée dans le cadre de la coopération décentralisée (Birmanie, Togo, Guinée Conakry) d'une part et d'une participation à la Nappe Saint-Joseph d'autre part.

Les recettes de fonctionnement

| Recettes de fonctionnement hors cession | CFU 2023 | CFU 2024 | Evolution | |
|---|------------------|------------------|---------------|---------------|
| Vente d'eau | 4 547 606 | 4 401 485 | -146 121 | -3,21 % |
| Location de compteurs (Terme fixe) | 1 855 099 | 1 889 198 | 34 099 | 1,84 % |
| Travaux | 455 345 | 448 899 | -6 447 | -1,42 % |
| Reversements | 1 420 368 | 1 325 275 | -95 093 | -6,69 % |
| Autres recettes hors cessions | 503 753 | 768 064 | 264 312 | 52,47 % |
| TOTAL réel | 8 782 171 | 8 832 922 | 50 750 | 0,58 % |
| Recettes d'ordre | 289 401 | 289 290 | -111 | -0,04 % |
| TOTAL | 9 071 572 | 9 122 211 | 50 639 | 0,56 % |

Les recettes d'exploitation du budget Eau évoluent de +0,68 %, soit +50,75 K€ par rapport à l'exercice 2023.

Cette évolution se décompose comme suit :

Une baisse des produits des ventes d'eau d'un montant d'environ 146 k€, soit -3,21 % est notée sur l'exercice 2024.

Les recettes de locations de compteurs sont en hausse de 34 k€. Les autres recettes hors cessions augmentent, quant à elles, de 264,31 k€.

La consommation d'eau évolue de la façon suivante par rapport à 2023 :

- 4,15 Mm³ facturés en 2024 contre 4,09 Mm³ facturés en 2023 ;
- 43 999 abonnés sur l'année 2024 contre 43 297 abonnés sur l'année 2023 ;
- consommation moyenne par abonné : 94 m³ en 2024, identique à 2023.

À l'inverse des hausses observées, certaines recettes enregistrent une baisse. En particulier, les travaux qui sont liés aux branchements neufs et aux réparations, qui sont à la charge de l'abonné, ont diminué de 6,45 k€ entre 2023 et 2024. De plus, les reversements ont également baissé de 95 k€, expliqué essentiellement par la diminution des redevances pour pollution d'origine domestique de 92,21 k€.

L'ÉQUILIBRE

| Libellé | CA 2021 | CFU 2022 | CFU 2023 | CFU 2024 |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts et provisions | 5 568 381 | 5 665 121 | 6 594 851 | 6 815 278 |
| Recettes réelles de fonctionnement hors cessions et provisions | 8 642 036 | 8 723 250 | 8 706 171 | 8 763 222 |
| Épargne de gestion | 3 073 655 | 3 058 130 | 2 111 320 | 1 947 944 |
| Intérêts de la dette | 103 986 | 62 808 | 146 339 | 280 138 |
| Épargne brute | 2 969 669 | 2 995 322 | 1 964 982 | 1 667 806 |
| Capital de la dette | 1 396 988 | 622 616 | 730 284 | 869 067 |
| Épargne nette | 1 572 681 | 2 372 706 | 1 234 698 | 798 740 |
| Encours de dette | 6 739 825 | 8 317 209 | 10 586 925 | 16 117 858 |
| Capacité de désendettement | 2,27 | 2,78 | 5,39 | 9,66 |
| Taux d'épargne brute | 34,36% | 34,34% | 22,57% | 19,03% |

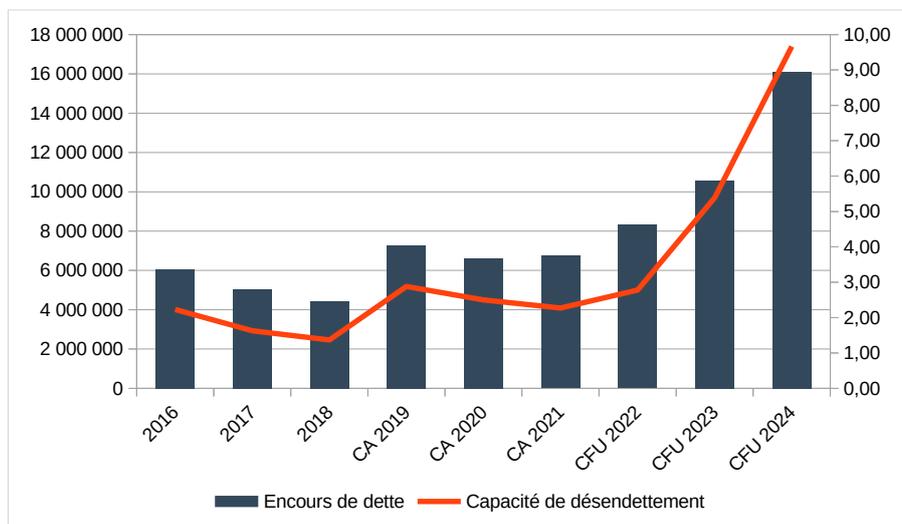
En 2024 l'augmentation des charges d'exploitation de 220 k€ contre une hausse bien moindre de 57 k€ pour les produits d'exploitation conduit à une baisse de l'épargne de gestion de 163 k€ par rapport à 2023.

L'épargne brute, différence entre les produits et les charges de fonctionnement réels après remboursement des intérêts de la dette **s'élève à 1 668 k€** soit une baisse de 15 % par rapport à l'exercice 2023.

L'épargne nette, différence entre les produits et les charges de fonctionnement après remboursement du capital de la dette, **s'élève à 798,74 k€** en 2024. Elle est en baisse par rapport à 2023 (-35,31 %) du fait notamment d'un remboursement du capital plus important sur l'exercice 2024 lui même dû à un endettement devenu exigible sur la même année.

Le taux d'épargne brute indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être utilisées pour investir ou rembourser de la dette (celle ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui n'est pas absorbée par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% soit satisfaisant. **Le ratio est de 19,03 % sur l'exercice 2024, il est donc très satisfaisant et correspond au budget Eau qui a vocation à réaliser de lourds investissements.**

L'encours de dette a augmenté en 2024 puisque la collectivité a contracté pour **6,4 M€ d'emprunts** nouveaux tandis que ce sont près de 870 k€ qui ont été remboursés au titre du même exercice. Toutefois du fait de la réduction de l'épargne brute, **le ratio de capacité de désendettement - qui mesure le nombre d'années qui seraient nécessaires au remboursement de l'intégralité de l'encours de la dette si toute l'épargne brute y était consacrée - est passée de 5,39 en 2023 à 9,66 ans en 2024.** Ce niveau, encore acceptable, est un indicateur appréciable de la situation financière du budget Eau potable à ce jour.



A partir de 2022, la capacité de désendettement se détériore mais reste relativement acceptable.

Le Budget Annexe Assainissement

Les dépenses de fonctionnement

| Dépenses de fonctionnement | CFU 2023 | CFU 2024 | Evolution | |
|---------------------------------|------------------|-------------------|------------------|----------------|
| Charges à caractère général | 3 128 440 | 3 501 448 | 373 007 | 11,92 % |
| Masse salariale | 2 031 377 | 2 269 684 | 238 307 | 11,73 % |
| Autres charges gestion courante | 120 954 | 416 557 | 295 603 | 244,39 % |
| Reversements | 690 095 | 616 848 | -73 247 | -10,61 % |
| Charges financières | 224 332 | 502 768 | 278 436 | 124,12 % |
| Charges exceptionnelles | 41 456 | 35 273 | -6 183 | -14,91 % |
| Autres dépenses | 68 100 | 75 200 | 7 100 | 10,43 % |
| TOTAL réel | 6 304 754 | 7 417 778 | 1 113 024 | 17,65 % |
| Dépenses d'ordre | 2 682 902 | 2 702 850 | 19 948 | 0,74 % |
| TOTAL | 8 987 656 | 10 120 628 | 1 132 972 | 12,61 % |

Entre 2023 et 2024 les charges d'exploitation réelles ont progressé de 17,65 % soit une hausse de 1,11 M€. Cette hausse s'explique essentiellement par :

- **une évolution importante des charges financières de 278,44 k€.** Cette hausse significative des charges financières est le résultat d'un réendettement sur l'année 2023 et dont le remboursement est devenu exigible.
- Après une relative stabilisation en 2023, les **dépenses dédiées aux charges à caractère général augmentent de 373 k€.** Cette hausse est principalement expliquée par l'évolution constatée au poste des fournitures non stockables à savoir l'énergie pour +405 k€. S'y ajoute, une hausse d'environ 44 k€ sur les prestations de services externes. Au global sur ce chapitre, d'autres mouvements à la hausse comme à la baisse sont notés ce qui fait qu'au total nous avons 373 k€ de hausse sur l'exercice 2024.
- les **charges de personnel** évoluent à la hausse entre 2023 et 2024 de 238,3 k€ (soit +11,92 %). La prise en compte de l'augmentation du point d'indice au premier janvier 2024 et la progression de la carrière du personnel mesurer par le GVT contribuent largement à cette évolution de la masse salariale.
- les **charges de gestion courante** augmentent de 295,6 k€ sur la période considérée. Une partie de cette hausse est attribuable aux droits d'utilisation de l'informatique en nuage pour 48 k€, une autre partie aux créances admises en non valeur pour 66 k€ et le reste, c'est-à-dire 181 k€, aux charges diverses de gestion courante.
- les **atténuations de produits** évoluent quant à elles à la baisse pour un montant de 73,25 % (soit -10,61 k€) en 2024.

Les recettes de fonctionnement

| Recettes de fonctionnement hors cession | CFU 2023 | CFU 2024 | Evolution | |
|---|------------------|-------------------|------------------|----------------|
| Redevance assainissement collectif | 6 378 889 | 6 410 703 | 31 814 | 0,50 % |
| Redevance assainissement non collectif | 158 978 | 162 191 | 3 212 | 2,02 % |
| PFAC | 1 017 900 | 1 768 267 | 750 367 | 73,72 % |
| Prime d'épuration | 167 001 | 189 768 | 22 767 | 13,63 % |
| Reversements | 564 087 | 541 097 | -22 990 | -4,08 % |
| Autres recettes | 562 589 | 848 496 | 285 908 | 50,82 % |
| TOTAL réel | 8 849 444 | 9 920 522 | 1 071 078 | 12,10 % |
| Recettes d'ordre | 533 630 | 554 618 | 20 989 | 3,93 % |
| TOTAL | 9 383 074 | 10 475 141 | 1 092 067 | 11,64 % |

Les produits d'exploitation (hors produits des cessions) augmentent de 1,07 M€ soit +12,1 % par rapport à 2023.

- la **redevance assainissement collectif**, qui permet de couvrir toutes les opérations sur les stations d'épuration relevant des services rendus, du fonctionnement des ouvrages, et des investissements, enregistre une hausse de 31,81 k€ sur 2024. Cette hausse est notamment expliquée par une augmentation du nombre d'abonnés.
- la **participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)**, qui est un outil qui permet de financer le raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de certains immeubles, est en hausse de 750,37 k€ sur l'exercice 2024.
- la **prime d'épuration** versée par l'agence de l'eau est aussi en hausse d'environ 23 k€.

Les volumes facturés évoluent de la façon suivante par rapport à 2023 :

- 3,55 Mm³ facturés en 2024 contre 3,5 Mm³ facturés en 2023 ;
- 40 115 abonnés en 2024 contre 39 776 abonnés en 2023 ;
- volume collecté moyen par abonné: 88 m³ en 2024, identique à 2023.

L'ÉQUILIBRE

| Libellé | CFU 2022 | CFU 2023 | CFU 2024 |
|--|------------------|------------------|------------------|
| Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts | 5 699 506 | 6 080 422 | 6 915 010 |
| Recettes réelles de fonctionnement hors cessions | 8 740 026 | 8 849 444 | 9 898 772 |
| Épargne de gestion | 3 040 520 | 2 769 022 | 2 983 763 |
| Intérêts de la dette | 36 436 | 224 332 | 502 768 |
| Épargne brute | 3 004 084 | 2 544 690 | 2 480 994 |
| Capital de la dette | 432 325 | 453 642 | 498 002 |
| Épargne nette | 2 571 759 | 2 091 048 | 1 982 992 |
| Encours de dette | 7 466 910 | 15 813 268 | 21 515 267 |
| Capacité de désendettement | 2,49 | 6,21 | 8,67 |
| Taux d'épargne brute | 34,37 % | 28,76 % | 25,06 % |

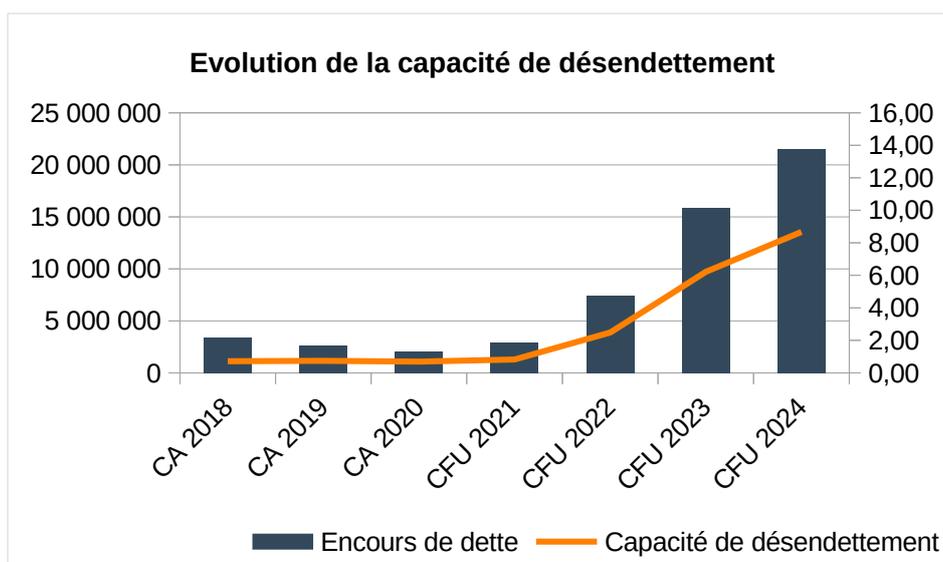
La hausse plus rapide des recettes d'exploitation par rapport à la hausse des charges d'exploitation conduit à **une amélioration de l'épargne de gestion** qui est en 2024 de 2,98 M€ contre 2,77 M€ en 2023.

L'importante augmentation des **charges financières de +278,44 k€** s'explique par l'emprunt mobilisé en 2023 (8,8 M€) et dont le remboursement est devenu exigible.

L'**épargne brute**, qui est la différence entre l'épargne de gestion et les charges d'intérêts, est prioritairement affectée au remboursement du capital de la dette. Le solde, l'**épargne nette**, est la capacité d'autofinancement net de la collectivité. En 2024, cette capacité autofinancement net s'établit à 1,98 M€ contre 2,09 M€ en 2023 soit une baisse de près de 108 k€. A noter que ce montant permet d'assurer l'autofinancement d'une bonne partie des dépenses d'équipements.

La situation financière de la collectivité reste très saine puisque le taux d'épargne brute 2023 (épargne brute divisée par les produits d'exploitation) s'établit à 25,06 %. On considère que le taux est satisfaisant dès lors qu'il est de l'ordre de 12 %. **Ce taux très haut correspond au budget assainissement qui a vocation à réaliser de lourds investissements.**

La capacité de désendettement reste relativement acceptable. Elle augmente en raison des emprunts contractés ces deux dernières années pour faire face à la réalisation notamment du projet Aquantis. Elle passe de 6,21 à 8,67 ans. Toutefois, il est à noter que c'est un ratio à analyser sur le long terme afin de pouvoir en saisir toutes les dynamiques.



Le ratio de **capacité de désendettement**, qui mesure le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette si elle y consacre la totalité de son épargne brute (épargne brute divisée par l'encours de dette), augmente en 2024. Cela est dû à l'importance de l'emprunt réalisé en 2023 et en 2024 (respectivement près de 8,8 M€ puis 6,2 M€). Ce ratio reste toutefois d'un niveau acceptable, grâce au maintien d'une bonne épargne brute. On considère que le seuil d'alerte est compris entre 10 et 12 années.

Investissements effectués en 2024

Pour l'année 2024, environ une quarantaine d'opérations d'investissement en eau potable ou assainissement ont été menées pour un montant global de : 14 288 501 €HT.

Ce montant se répartit de la façon suivante :

- 5 558 152 €HT en eau potable ;
- 8 730 349 €HT en assainissement (dont 5 914 510 €HT pour l'agrandissement et la rénovation de la station d'épuration Aquantis).

Pour mémoire, le montant des travaux d'investissement était de :

- 6 080 000 €HT en 2020 ;
- 9 205 000 €HT en 2021 ;
- 11 995 588 €HT en 2022 ;
- 15 849 012 €HT en 2023.

Les travaux d'investissement présentés ici correspondent aux travaux de renouvellement de nos réseaux et de réhabilitation de nos ouvrages (opérations portées par l'unité Etudes et Travaux).

Les travaux d'investissement sont restés, en 2024, stables en raison essentiellement des travaux opérés pour l'agrandissement et la mise aux normes de la station d'épuration Aquantis.

Les travaux menés en 2024 sont plus amplement détaillés ci-après par domaine d'activité.

Investissements Eau Potable 2024

La politique du service menée depuis 2020 continue de se poursuivre avec pour objectif :

- le renouvellement des conduites vétustes et/ou fuyardes afin d'obtenir une amélioration du rendement du réseau ;
- une préservation de la qualité de l'eau desservie (lutte contre la turbidité des eaux captées, suppression des conduites en plomb ou en PVC, ...);
- une sécurisation des ressources et de leurs dessertes (protection des captages, réhabilitation des réservoirs, renforcement des réseaux avec maillages potentiels, ...).

En parallèle de ces éléments cibles, le service poursuit le renforcement et l'extension de son réseau en vue de faire face à la demande d'urbanisation et à la mise aux normes de la défense incendie des communes.

Au global, il aura été réalisé :

- **1 171 ml d'extension de réseaux**
- **8 889 ml de renouvellement de réseaux**

Les 8 889 ml de conduites renouvelées permettront une économie annuelle d'environ 16 871 m³ en considérant un indice linéaire de pertes de 5,20 m³/km/j en 2023.

Dans le tableau suivant figure la plupart des opérations d'eau potable sur lesquelles le Service Cycle de l'Eau a oeuvré et qui ont donné lieu à des travaux au cours de l'année 2024.

| Secteur | Nom du Programme / N° d'Opération | Descriptif | Montant de l'opération En €HT |
|--------------------------------|--|--|-------------------------------|
| Charnècles | 23-183-CHARNECLES-FCCVCV-PARVIS | Travaux de dévoiement d'une conduite d'eau potable dans le cadre du projet d'un aménagement de voirie réalisé par la commune de Charnècles Chemin de l'Eglise | 46 000 € |
| Charavines | 23-172-CHARAVINES-FCCVCV | Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable dans le cadre de la requalification urbaine portée par la commune de Charavines Rue Principale | 275 000 € |
| Chirens | 22-005E-CHIRENS-ARSENAL | Renouvellement des réseaux d'eau potable dont une partie sont en PVCc Secteur Arsenal | 90 000 € |
| Chirens | 23-180-CHIRENS-STAB-CLERMONT | Réhabilitation d'un ouvrage de réduction et de stabilisation de pression Route de Clermont | 143 000 € |
| Coublevie | 20-127E-RESERVOIR-BEAUREGARD-COUBLEVIE | Création d'une nouvelle station de pompage sur le site de Beauregard Transformation du réservoir d'eau potable de Beauregard en réservoir à destination de desserte d'eaux brutes | 440 000 € |
| Coublevie | 22-207E-COUBLEVIE-ROUTE-LA-BUISSSE | Réhabilitation et renforcement du réseau d'eau potable Environ 350 ml Route de La Buisse | 215 000 € |
| Coublevie | 23-095-COUBLEVIE-RUE-8MAI | Réhabilitation et renforcement du réseau d'eau potable Environ 350 ml Rue du 8 mai 1945 | 175 000 € |
| Coublevie | 22-008E-COUBLEVIE-VALLON | Réhabilitation et renforcement du réseau d'eau potable Environ 100 ml de de conduites en ET remplacées en conduites Fonte Chemin du Vallon | 60 000 € |
| La Buisse | 23-164-LA-BUISSSE-CHEMIN-PANSU | Réhabilitation et renforcement du réseau d'eau potable Environ 400 ml Chemin du Pansu | 310 000 € |
| Les Villages du Lac de Paladru | 23-189-LES-VILLAGES-RTE-VIRIEU | Réhabilitation et renforcement du réseau d'eau potable en Ethernit DN80 par de la Fonte DN100 Route de Virieu | 280 000 € |
| Les Villages du Lac de Paladru | 22-208E-LE-PIN-GUTINIÈRE | Renouvellement et renforcement du réseau d'eau potable (environ 1100 m) dans le secteur de la Gutinière Réhabilitation du réservoir d'eau potable de la Gutinière | 400 000 € |
| Moirans | 23-169-MOIRANS-RTE-VOIRON-BCHT | Suppression de branchements longs permettant de mettre hors service environ 800 ml de réseau en Ethernit Route de Voiron | 25 000 € |
| Moirans | 17-013EAP-MOIRANS-CHAMPLONG-LES-FLEURS | Travaux d'extension de réseaux d'eau potable dans le cadre de la réhabilitation urbaine du quartier Champlong - Les Fleurs à Moirans | 435 000 € |
| Moirans | 23-126-QUARTIER-GARE-MOIRANS | Travaux d'extension du réseau d'eau potable et de maillage Route de la Gare | 80 000 € |
| Moirans | 22-011E-MOIRANS-PLAINE | Maillage et renouvellement de réseaux d'eau potable Plaine de Moirans | 225 000 € |
| Réaumont | 24-052-REAUMONT-STAB-RTE-MOURET | Réhabilitation d'un ouvrage de réduction et de stabilisation de pression Route du Mouret | 30 000 € |
| Rives | 21-071EAP-RUE-REPUBLIQUE-RIVES | Travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement dans le cadre de la requalification urbaine du Centre Ville de Rives Rue de la République - Rue George Janin Coste - Rue du 8 mai 1945 - Place de la Libération - Rue Alfred Buttin - Avenue Jean Jaurès Les travaux se poursuivront et se finaliseront en 2025 | 170 000 € |
| Rives | 24-041-RIVES-RTE-ETANG | Dévoiement et remplacement d'une conduite Fonte Grise DN60 par une conduite en Fonte DN100 dans le cadre de travaux opérés par le Département Route de l'Etang | 40 000 € |
| Saint Aupre | 22-014E-STAUPRE-TURE | Réhabilitation et renforcement du réseau d'eau potable (environ 100 ml) Secteur Ture | 92 000 € |
| Saint Etienne de Crossey | 22-210E-ST-ETIENNE-CROSSEY-RUE-TRAM | Remplacement et renforcement du réseau d'eau potable avec reprise des branchements Rue du Tram | 360 000 € |
| Saint Jean de Moirans | 22-018E-STJEAN-JB_GARCIN | Renouvellement et renforcement des conduites en Ethernit par des conduites en Fonte (environ 900 ml) Rue Jean Baptiste Garcin | 565 000 € |
| Tullins | 22-026E-TULLINS-PLAINE | Renouvellement de conduites en amiante (environ 5500 ml) Plaine de Tullins | 400 000 € |
| Tullins | 22-262-TULLINS-PLACE-VALOIS | Travaux d'eau potable dans le cadre du projet de requalification de la place Valois porté par la commune de Tullins | 165 000 € |
| Tullins | 22-266-TULLINS-PLACE-JEAN-JAURES | Renouvellement et renforcement du réseau d'eau potable dans le cadre du projet de requalification de la Place Jean Jaurès porté par la commune de Tullins | 60 000 € |
| Voiron | 20-070-VOIRON-MAUBEC | Renouvellement et renforcement du réseau d'eau potable Secteur de Maubec | 100 000 € |
| Voiron | 22-174-VOIRON-REQUALIFICATION-MAIL | Dévoiement et remplacement des conduites en Fonte Grise par des conduites en Fonte (environ 700 ml) Dans le cadre du projet de requalification du Mail Sud porté par la commune de Voiron Partie Sud - Entre la mairie et la voie ferrée | 255 000 € |
| Voreppe | 23-045-VOREPPE-RUE-NARDAN | Renouvellement et renforcement du réseau d'eau potable Rue de Nardan | 57 000 € |
| Voreppe | 23-118-VOREPPE-IMP-JEAN-FONTAINE-RUE-SOUVENIR-FRANCAIS | Renouvellement du réseau d'eau potable et des branchements Impasse Jean de la Fontaine - Rue du Souvenirs Français | 88 000 € |
| Voreppe | 23-124-VOREPPE-CHEM-CHAMOISSIERE | Bouclage du réseau d'eau potable sur 100 ml environ Chemin de Chamoussière | 47 000 € |
| Voreppe | INTERCONNEXION GRENOBLE ALPES METROPOLE | Travaux de renforcement du réseau d'eau potable sur le Territoire de GAM en vue de permettre d'alimenter en secours le réseau du Pays Voironnais au niveau du maillage Voreppe/Fontanil | 270 000 € |

Et ci-après, sont joints quelques photos de 2 chantiers d'eau potable réalisés en 2024 :

Photos du chantier de création d'une nouvelle station de pompage d'eau potable sur le site de Beaugregard à Coublevie



Dalle du sous sol de la station de pompage



Élévation des voiles de la station de pompage





Finition des extérieurs

Raccordement de la station de pompage sur le réseau existant

Photos du chantier de renouvellement du réseau d'eau potable sur le secteur de la Gutinière à Le Pin (commune des Villages-du-Lac-de-Paladru)



Pose de la conduite d'eau potable (en bleu) en tranchée



Remblaiement de la tranchée d'eau potable avec vue sur le grillage avertisseur

Taux de renouvellement Eau potable

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau d'eau potable, hors branchements.

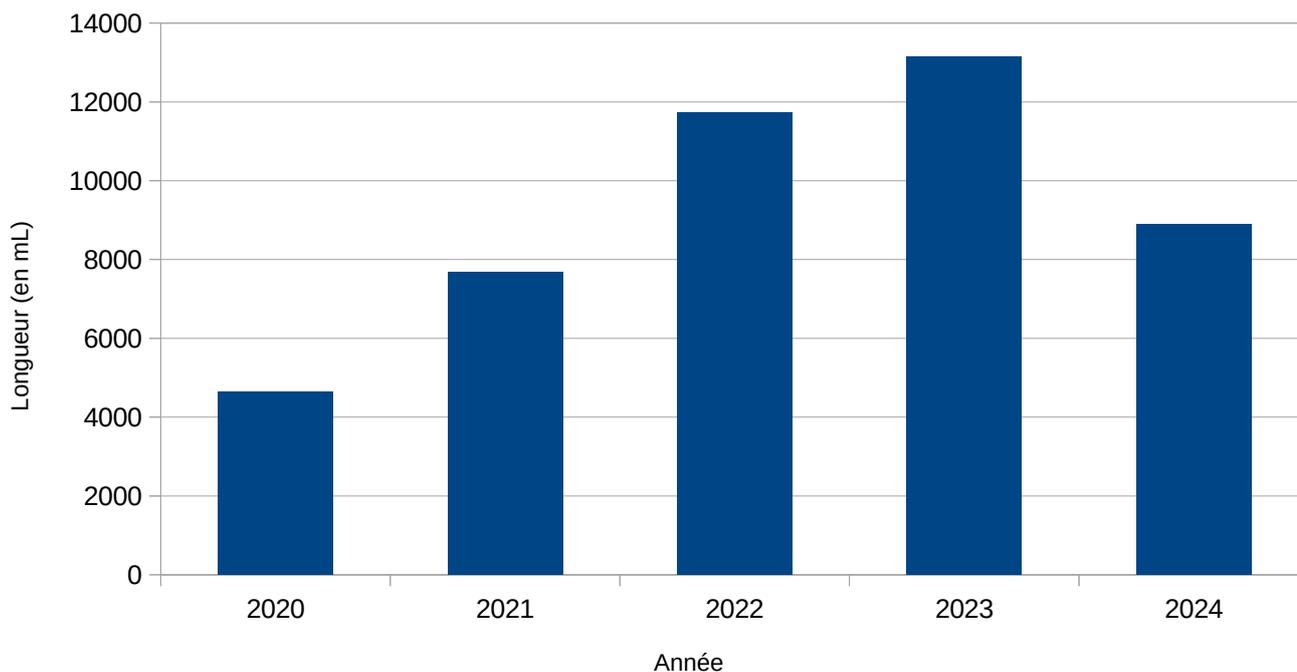
Ainsi pour un renouvellement de 46 094 ml de conduites d'eau potable réalisé sur les 5 dernières années et sur la base de 849,6 km de réseaux (cf RPQS de 2023), cela conduit à un taux de renouvellement moyen du réseau d'eau potable du Pays Voironnais de : 1,085 % (indicateur SISPEA P107.2).

Il était de :

- 0,81 % en 2019 ;
- 0,87 % en 2020 ;
- 0,85 % en 2021 ;
- 0,98 % en 2022 ;
- 1,027 % en 2023.

A noter que **sur l'ensemble du territoire français**, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,65 %** selon le rapport SISPEA de 2022. Le service Cycle de l'Eau se trouve par conséquent dans une fourchette haute, ce qui démontre les efforts qu'il a consenti dans le renouvellement de ses réseaux.

Longueur de réseau d'eau potable renouvelé



Investissements Assainissement 2024

Le Pays Voironnais dispose, depuis fin 2020, d'un Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) pour l'ensemble de son territoire. Ce document a permis :

- de réaliser un diagnostic de l'état de fonctionnement du réseau d'assainissement par temps sec et par temps de pluie ;
- d'actualiser la carte de zonage de l'assainissement collectif et non collectif sur le territoire ;
- de préciser l'impact sur les réseaux et milieux récepteurs, quels étaient les dysfonctionnements des ouvrages par temps sec et par temps de pluie, évaluer les flux de rejets acceptables par rapport aux objectifs de qualité et aux usages de l'eau en aval de l'agglomération et aux objectifs réglementaires ;
- d'élaborer un programme pluriannuel cohérent d'investissements hiérarchisés en fonction de leur efficacité vis-à-vis de la protection du milieu naturel, exprimé à l'aide d'indicateurs objectifs.

Sur la base de cet outil de planification, les orientations du service du Cycle de l'Eau en matière d'investissements dans le domaine de l'assainissement restent :

- la mise en séparatif de ses réseaux unitaires pour une collecte différenciée des eaux pluviales et des eaux usées ;
- le renouvellement de ses réseaux de collecte et la requalification de ses ouvrages de transport (postes de refoulement,...) ;
- la rénovation et l'agrandissement de ses stations d'épuration dont Aquantis (en cours de travaux).

L'objectif est de :

- réduire ou supprimer tout rejet d'effluents dans le milieu naturel (sol, cours d'eau, ...) induisant de la pollution chronique ou ponctuelle ;
- acheminer dans les stations d'épuration uniquement les eaux usées afin de leur garantir un meilleur traitement tout en opérant des économies.

La création de nouveaux systèmes d'assainissement et les extensions de réseaux deviendront des exceptions justifiées pour des raisons d'urbanisation ou pour des raisons environnementales ou de santé publique.

En 2024, une opération importante de mise en séparatif a été initiée à Saint-Goire-en-Valdaine dans le secteur de Plampalais.

Les autres opérations se sont concentrées sur la rénovation et l'agrandissement de la station d'épuration Aquantis, sur le renouvellement des réseaux d'assainissement présentant des dysfonctionnements et sur quelques extensions de réseaux.

Au global, il aura été réalisé :

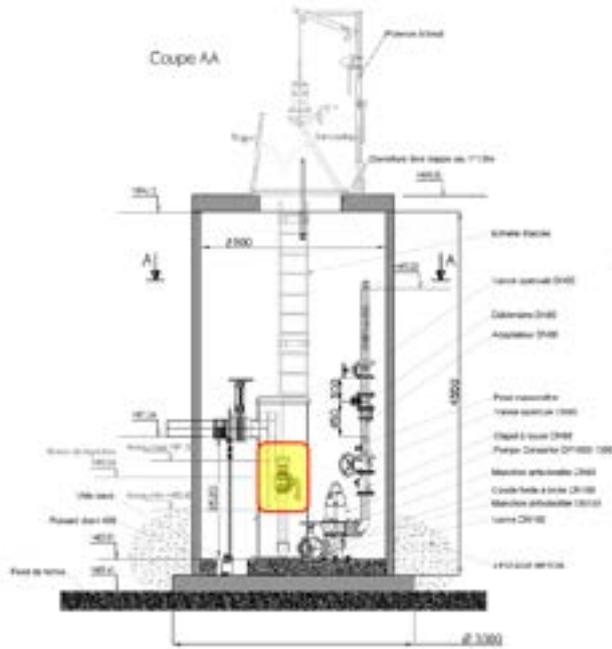
- **234 ml d'extension de réseaux**
- **559 ml de renouvellement de réseaux**
- **618 ml de mise en séparatif de réseaux**

Dans le tableau suivant figure la plupart des opérations d'assainissement sur lesquelles le Service Cycle de l'Eau a œuvré et qui ont donné lieu à des travaux au cours de l'année 2024.

| Secteur | Nom du Programme / N° d'Opération | Descriptif | Montant de l'opération En €HT |
|--------------------------------|--|---|----------------------------------|
| AQUANTIS | APCP 2029 | Travaux d'agrandissement et de mise aux normes de la station d'épuration Aquantis Les travaux se poursuivront et se finaliseront en 2025 | 5 900 000 € Pour 2024 |
| Les Villages du Lac de Paladru | 23-189-LES-VILLAGES-RTE-VIRIEU | Reprise ponctuelle du réseau d'assainissement en parallèle de travaux d'eau potable Route de Virieu | 32 000 € |
| Moirans | 17-013EAP-MOIRANS-CHAMPLONG-LES-FLEURS | Travaux d'extension et de renouvellement des réseaux d'assainissement dans le cadre de la réhabilitation urbaine du quartier Champlong - Les Fleurs à Moirans | 47 000 € |
| Rives | 21-071EAP-RUE-REPUBLIQUE-RIVES | Travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement dans le cadre de la requalification urbaine du Centre Ville de Rives Rue de la République – Rue George Janin Coste – Rue du 8 mai 1945 – Place de la Libération – Rue Alfred Buttin – Avenue Jean Jaurès Les travaux se poursuivront et se finaliseront en 2025 | 270 000 € Pour l'année 2024 |
| Saint Bueil | 24-007-ST-BUEIL-RTE-EGLISE | Travaux de mise en séparatif du réseau unitaire Route de l'Église | 223 000 € |
| Saint Bueil | 23-181-ST-BUEIL-LE-MOLLARD-ROND | Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement Secteur Le Mollard Rond | 63 000 € |
| Saint Etienne de Crossey | 22-013EA-CROSSEY-ROSSETIERE | Démarrage des travaux de réhabilitation et d'épuration par chemisage des réseaux d'assainissement Secteur de la Rossetière Ces travaux permettront de mieux sécuriser le captage d'eau potable de la Rossetière contre une pollution par le réseau d'eaux usées Les travaux se poursuivront et se finaliseront en 2025 | 420 000 € |
| Saint Etienne de Crossey | 22-210E-ST-ETIENNE-CROSSEY-RUE-TRAM | Travaux d'assainissement Rue du Tram | 65 000 € |
| Saint Geoire en Valdaine | 21-103A-SDA-SGE-STGE-01 | Démarrage des travaux de mise en séparatif du réseau unitaire situé à l'amont du DO 4,6 Routes de Plampalais et de la Rochette Les travaux se poursuivront et se finaliseront en 2025 | 850 000 € |
| Tullins | 22-262-TULLINS-PLACE-VALOIS | Travaux d'assainissement dans le cadre du projet de requalification de la place Valois porté par la commune de Tullins | 147 000 € |
| Tullins | 22-266-TULLINS-PLACE-JEAN-JAURES | Renouvellement et optimisation du réseau d'assainissement dans le cadre du projet de requalification de la Place Jean Jaurès porté par la commune de Tullins | 140 000 € |
| Tullins | 22-056A-SDA-FUR-TULL-06 | Création d'un poste de refoulement dans le cadre de travaux de mise en séparatif en amont du DO 5 Rue Robert Dubarle | 110 000 € |
| Villages du Lac de Paladru | 21-060A-PR-P-LAGE-PALADRU | Démarrage des travaux de réhabilitation et de déplacement du poste de refoulement la Plage de Paladru Les travaux se poursuivront et se finaliseront en 2025 | 600 000 € |
| Voreppe | 22-044A-SDA-AQU-VORE-18 | Travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées en amont du PR de Volouise Réseau situé à plus de 2 mètres de profondeur et dans la nappe Travaux ayant nécessité du blindage et du pompage par aiguilles Rue du Souvenir Français | 490 000 € |

Et ci-après, sont joints quelques photos de 2 chantiers d'assainissement réalisés en 2024 :

Photos du chantier de création d'un nouveau poste de refoulement des eaux usées en vue de supprimer celui existant situé sur la plage de Paladru



Plan en coupe du poste de refoulement



Grutage et pose de la cuve du poste



Vue sur la cuve posée



Équipement de la cuve



Remblaiement autour de la cuve

Photos du chantier de mise aux normes et d'agrandissement de la station
d'épuration Aquantis



Bardage du digesteur – Janvier 2024



Pose des tuyauteries du Décanteur Lamellaire – Avril 2024



Pose des équipements hydraulique du Décanteur
Lamellaire – Avril 2024



Construction du canal de comptage – Avril 2024



Gazomètre – Juillet 2024

« photo : SAS CREATIVE BUILDING LINE »



Vue sur le digesteur et le gazomètre – Juillet 2024

« photo : SAS CREATIVE BUILDING LINE »



Vue générale sur le chantier – Juillet 2024

« photo : SAS CREATIVE BUILDING LINE »



Vue générale sur le chantier – Juillet 2024

« photo : SAS CREATIVE BUILDING LINE »

Taux de renouvellement Assainissement

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau de collecte des eaux usées par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Ainsi pour un renouvellement de 8 889 ml de conduites d'assainissement sur les 5 dernières années et sur la base de 616 km de réseaux (en 2023), cela conduit à un taux de renouvellement moyen des réseaux de collecte du Pays Voironnais de : 0,29 % (indicateur SISPEA P253.2).

Il était de :

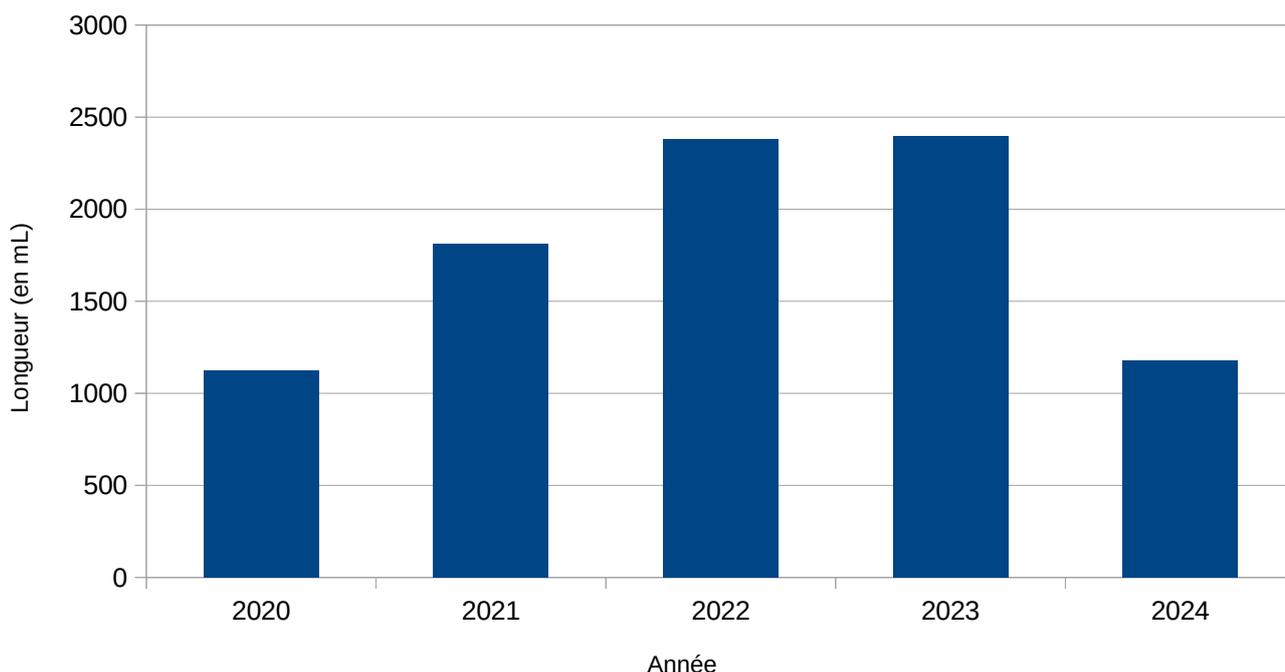
- 0,17 % en 2020,
- 0,19 % en 2021,
- 0,21 % en 2022
- 0,29 % en 2023.

Le taux est donc en stagnation et reste encore faible au vu de la moyenne nationale (**0,49 %** selon le rapport SISPEA de 2022).

Cet indicateur reste néanmoins à relativiser car une grande majorité du réseau d'assainissement du Pays Voironnais est en matériau de type fonte ou grés qui ont une durée de vie très longue. En 2024, d'importants travaux de mise en séparatif et de chemisage de réseaux ont été initiés sur les communes de Saint-Geoire-en-Valdaine et de Saint-Etienne-de-Crossey. Ces derniers s'achèveront en 2025. Les linéaires de réseaux d'assainissement renouvelés seront pris en compte dans le RPQS de 2025.

Aussi ; le service reste, malgré tout, depuis 2020, sur une bonne dynamique de renouvellement de son réseau d'assainissement.

Longueur de réseau d'assainissement renouvelé



ÉDITION 2022

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières

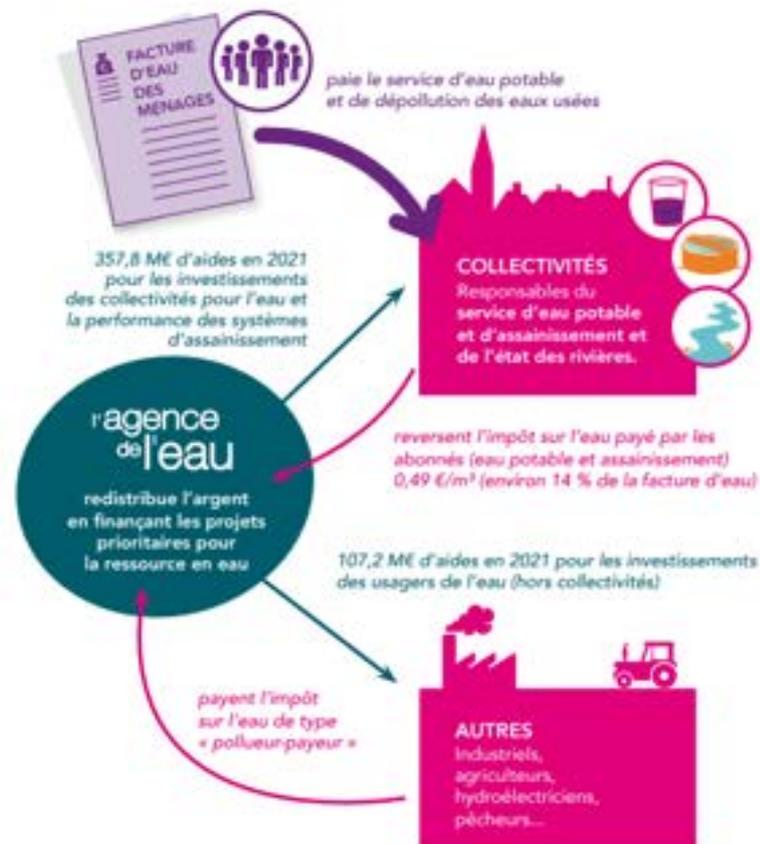
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 3,86 € TTC/m³ et de 4,25 € TTC/m³ en France*. Environ 14 % de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'Agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'Agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du Ministère de la transition écologique, consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

*Source : estimation de l'Agence de l'eau à partir des données Sirene 2020



SAUVONS L'EAU!

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2021

57% des aides attribuées en 2021 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (33,3 millions €)

576 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 22,7 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 414 000 habitants.

► Pour dépolluer les eaux (131,4 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

10 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 95 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 31 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (48,7 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 62 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions toxiques (16,5 millions €)

3 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

17 opérations sur des sites industriels ont pu être aidées de manière exceptionnelle grâce à l'appel à projets Rebond Eau Biodiversité Climat.

► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (5,7 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 58 millions € pour l'agriculture)

13 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Le coût moyen de ces traitements s'élève à 755 millions € par an.

58 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides et nitrates (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (57 millions €)

60,5 km de rivières restaurées et 72 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

2 185 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide.

L'agence intervient également sur la mer. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 15 ha d'herbiers.

► Pour la solidarité internationale (5 millions €)

59 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 21 pays en développement.

En 2021, en sus des redevances prélevées, l'agence a bénéficié de 65 M€ de crédits supplémentaires accordés par le gouvernement pour contribuer à la relance des investissements dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

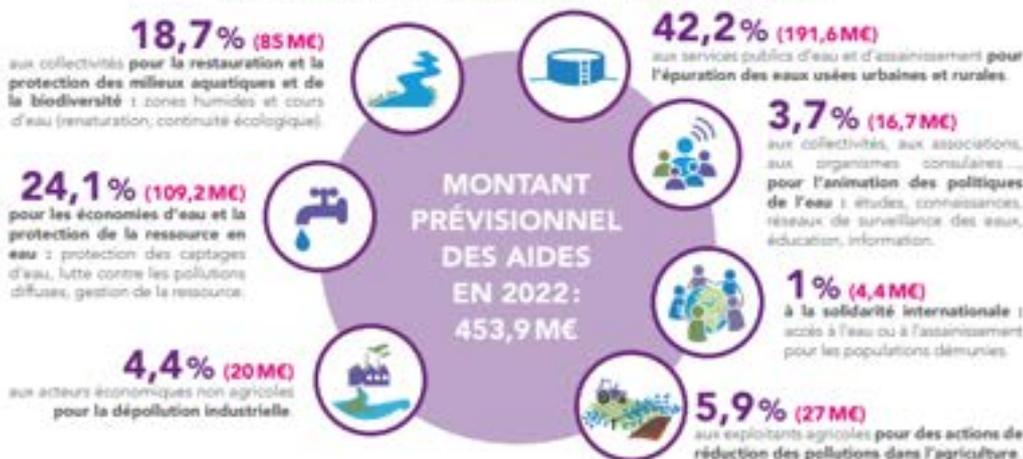
2022

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 38 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'utilisateurs de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

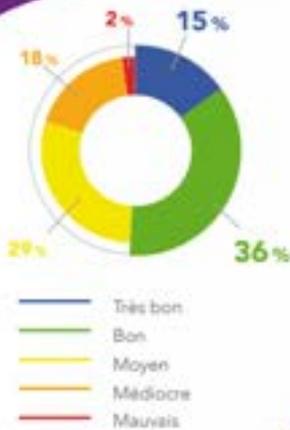


- **Solidarité envers les communes rurales** : l'agence de l'eau soutient à des taux très préférentiels les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond essentiellement au financement par l'agence de l'office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2022 s'élève à 99,2 M€.

Découvrez le 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2021



Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau, les pollutions par les pesticides et les rejets de substances toxiques ainsi que les prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 91 % de ses rivières sont en bon état.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes

EN IMMERSION

DÉCOUVREZ le podcast !

LES AGENCES DE L'EAU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

AGENCE DE L'EAU
RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodi 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 36 00
www.eaumc.fr - www.sauvonsleau.fr

@SauvonsLeau | @sauvonsleaufr
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

...Au fil de l'eau - mai 2022

6) LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ENVISAGÉS EN 2025

Dans le cadre de la politique d'investissement décrite dans le chapitre précédent en matière d'eau potable et d'assainissement, les principaux projets prévus par le service en 2025 sont les suivants :

- Poursuite et finalisation des travaux relatifs à l'agrandissement et à la rénovation de la station d'épuration Aquantis qui ont été enclenchés en 2022 pour un délai de 3,5 ans.
Pour mémoire, ce projet s'inscrit dans la politique de développement du territoire avec la mise à niveau des capacités de traitement de ses eaux usées, et dans la politique environnementale du Pays Voironnais, avec l'augmentation des performances de traitement des eaux rejetées dans l'Isère (notamment avec l'ajout du traitement de l'azote) et la valorisation des boues de l'ensemble des stations d'épuration du territoire via la production de biométhane qui sera réinjecté dans le réseau de GRDF.
- Travaux de réhabilitation des postes de refoulement de Chartreuse (Voreppe) et de La Coste (Moirans) avec renforcement de leur capacité de pompage. Ces postes permettront d'envoyer plus d'effluents en direction de la station d'épuration Aquantis où ils pourront être traités.
- Dans le cadre de l'opération « Aquantis », il est également envisagé la création d'un bâtiment pédagogique à destination du jeune public sur les sujets liés au petit cycle de l'eau. Des études de maîtrise d'œuvre ont été initiées mi 2024 et devraient conduire à un démarrage de travaux fin 2025 ou début 2026.
Cette opération inclura également des travaux de réhabilitation du bâtiment d'exploitation existant.
- Réalisation d'études et de travaux de mise en séparatif de réseaux unitaires ciblés comme prioritaires par le SDA. Il est notamment envisagé de tels travaux sur la rue Victor Hugo à Voiron.
- Poursuite des travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement pour lesquels des dysfonctionnements ont pu être observés (contre-pentes, sous-dimensionnement, casses, ...) ou de rénovation de station de refoulement.
- Etudes et travaux de renforcement et de sécurisation de l'alimentation de nos différentes ressources tel notre captage de Rossetière à Saint-Etienne-de-Crossey,
- Réalisation de travaux de réhabilitation et de remise aux normes des réservoirs d'eau potable ou de stations de pompage :
 - Rénovation du réservoir du Bourgeat à Vourey
 - Rénovation du réservoir du Chevallon à Voreppe
 - ...
- Poursuite des travaux de renouvellement et de renforcement des réseaux d'eau potable du territoire présentant un maximum de risques de fuites et/ou de casses.

Le service devra également prévoir d'engager des travaux de renouvellement de ses réseaux d'eau potable et d'assainissement dans le cadre d'opérations d'aménagement essentiellement portées par les communes. Ce sera le cas par exemple du projet de la requalification du Centre Ville de Moirans.



**COMMUNAUTÉ
DU PAYS VOIRONNAIS**

40, rue Mainssieux
CS 80363 - 38516 Voiron Cedex
Tél. : 04 76 93 17 71

 Pays Voironnais - Officiel

www.paysvoironnais.com


Communauté du Pays Voironnais